

# PARVEST

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL  
VARIABLE DE DROIT LUXEMBOURGEOIS

PROSPECTUS  
AVRIL 2017



**BNP PARIBAS**  
**INVESTMENT PARTNERS**

The asset manager  
for a changing  
world

**DEMANDE D'INFORMATIONS**

PARVEST

10 rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**AVERTISSEMENT**

Ce Prospectus ne peut être utilisé à des fins d'offre et de sollicitation de vente dans tout pays ou dans toute circonstance où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée.

La Société est agréée comme Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) au Luxembourg. Elle est spécifiquement autorisée à commercialiser ses actions au Luxembourg, en Allemagne, en Autriche, au Bahreïn, en Belgique, au Chili, à Chypre, en Corée du Sud, en Croatie, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, à Hong Kong, en Hongrie, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Liechtenstein, à Macao, à Malte, aux Pays-Bas, en Norvège, au Pérou, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, au Royaume-Uni, à Singapour, en Slovaquie, en Suède, en Suisse et à Taiwan. Tous les compartiments, catégories ou classes d'actions ne sont pas nécessairement enregistré(e)s dans ces pays. Il est indispensable que les investisseurs potentiels, avant souscription, se renseignent sur les compartiments, catégories ou classes d'actions qui sont autorisé(e)s à la commercialisation dans leur pays de résidence et sur les contraintes éventuelles propres à chacun de ces pays.

En particulier, les actions de la Société n'ont pas été enregistrées conformément à une quelconque des dispositions légales ou réglementaires des États-Unis d'Amérique. Ce document ne peut en conséquence être introduit, transmis ou distribué dans ce pays, ou dans ses territoires ou possessions, ou remis à ses résidents, à ses ressortissants ou à toutes autres formes de sociétés, associations ou régimes d'avantages sociaux dont les actifs constituent des actifs de régime d'avantages sociaux, qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé (collectivement, les « Régimes d'avantages sociaux »), ni à des entités créées ou régies selon les lois de ce pays. Par ailleurs, les actions de la Société ne peuvent être ni offertes ni vendues à ces mêmes personnes.

Par ailleurs, nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux figurant dans le Prospectus ainsi que dans les documents mentionnés dans celui-ci, qui peuvent être consultés par le public. Le Conseil d'administration de la Société engage sa responsabilité sur l'exactitude des informations contenues dans le Prospectus à sa date de publication.

Enfin, le Prospectus est susceptible de connaître des mises à jour prenant en compte l'ajout ou la suppression de compartiments ainsi que toutes modifications significatives apportées à la structure et aux modes de fonctionnement de la Société. Il est par conséquent recommandé aux souscripteurs de requérir tous documents plus récents comme mentionné sous la rubrique « Information des actionnaires » infra. Il est également recommandé aux souscripteurs de se faire conseiller sur les lois et réglementations (telles que celles concernant la fiscalité et le contrôle des changes) applicables à la souscription, l'achat, la détention et au rachat d'actions dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile.

Pour être valable, le Prospectus doit être accompagné du dernier rapport annuel révisé et du dernier rapport semestriel si ce dernier est plus récent que le rapport annuel.

En cas d'incohérence ou d'ambiguïté quant au sens d'un mot ou d'une phrase dans toute traduction du Prospectus, la version anglaise fera foi.

---

**TABLE DES MATIERES**


---

**LIVRE I DU PROSPECTUS**

Table des matières .....	3
Informations générales .....	7
Lexique .....	10
Dispositions générales.....	16
Administration et gestion.....	17
Politique, Objectifs, Restrictions et Techniques d'investissement.....	20
Les Actions .....	22
Valeur nette d'inventaire .....	27
Dispositions fiscales .....	30
Assemblées générales et information des actionnaires.....	32
Annexe 1 – Restrictions d'investissement.....	33
Annexe 2 – Techniques, instruments financiers et politiques d'investissement.....	37
Annexe 3 – Risques d'investissement .....	44
Annexe 4 – Procédures de liquidation, fusion, transfert et scission.....	54

**LIVRE II DU PROSPECTUS**

Aqua .....	56
Bond Absolute Return V350 .....	58
Bond Absolute Return V700 .....	62
Bond Asia ex-Japan.....	66
Bond Best Selection World Emerging.....	68
Bond Euro.....	70
Bond Euro Corporate.....	72
Bond Euro Government .....	74
Bond Euro High Yield .....	76
Bond Euro Inflation-linked.....	78
Bond Euro Long Term .....	80
Bond Euro Medium Term.....	82
Bond Euro Short Term.....	84
Bond Euro Short Term Corporate .....	86
Bond Europe Emerging.....	88
Bond JPY.....	90
Bond RMB .....	92
Bond USA High Yield.....	94
Bond USD.....	96
Bond USD Short Duration.....	98
Bond World.....	100
Bond World Emerging.....	102
Bond World Emerging Local .....	104
Bond World High Yield.....	106
Bond World High Yield Short Duration.....	108
Bond World Income .....	110
Bond World Inflation-linked .....	112
Climate Impact.....	114
Commodities.....	116
Convertible Bond Asia .....	119
Convertible Bond Europe.....	121
Convertible Bond Europe Small Cap .....	123
Convertible Bond World.....	125
Covered Bond Euro .....	127
Cross Asset Absolute Return.....	129
Diversified Dynamic .....	133
Enhanced Cash 6 Months.....	135
Equity Asia ex-Japan Small Cap.....	137
Equity Asia Pacific ex-Japan.....	139
Equity Australia.....	141
Equity Best Selection Asia ex-Japan .....	143
Equity Best Selection Euro .....	145

Equity Best Selection Europe .....	147
Equity Best Selection Europe ex-UK .....	149
Equity Best Selection World.....	151
Equity Brazil.....	153
Equity China .....	155
Equity China A-Shares.....	157
Equity Europe Emerging.....	159
Equity Europe Growth.....	161
Equity Europe Mid Cap.....	163
Equity Europe Small Cap.....	165
Equity Europe Value .....	167
Equity Germany .....	169
Equity High Dividend Pacific .....	171
Equity High Dividend USA .....	173
Equity High Dividend World .....	175
Equity India .....	177
Equity Indonesia .....	179
Equity Japan .....	181
Equity Japan Small Cap.....	183
Equity Latin America.....	185
Equity New Frontiers .....	187
Equity Nordic Small Cap.....	189
Equity Russia.....	191
Equity Russia Opportunities.....	193
Equity South Korea.....	195
Equity Turkey.....	197
Equity USA .....	199
Equity USA Growth.....	201
Equity USA Mid Cap .....	203
Equity USA Small Cap.....	205
Equity USA Value .....	207
Equity USA Value DEFI .....	209
Equity World Consumer Durables.....	211
Equity World Emerging .....	213
Equity World Emerging Low Volatility .....	215
Equity World Emerging Small Cap.....	217
Equity World Energy .....	219
Equity World Finance.....	221
Equity World Health Care .....	223
Equity World Low Volatility.....	225
Equity World Materials .....	227
Equity World Technology .....	229
Equity World Telecom.....	231
Equity World Utilities.....	233
Flexible Bond Euro .....	235
Flexible Bond Europe Corporate.....	237
Flexible Equity Europe.....	239
Flexible Multi-Asset.....	241
Global Environment .....	243
Green Tigers.....	245
Human Development .....	247
Money Market Euro .....	249
Money Market USD .....	251
Multi-Asset Income China.....	253
Multi-Asset Income Emerging.....	256
Multi-Asset Income Europe.....	259
Real Estate Securities Europe.....	262
Real Estate Securities Pacific.....	264
Real Estate Securities World .....	266
SMaRT Food .....	268
STEP 90 Euro.....	270
Sustainable Bond Euro .....	272
Sustainable Bond Euro Corporate .....	274
Sustainable Bond World Corporate .....	276

Sustainable Equity Europe.....	278
Sustainable Equity High Dividend Europe .....	280
Sustainable Equity USA.....	282

Chaque compartiment fait l'objet d'une section d'information distincte. Elle précise, pour chaque compartiment, sa politique et son objectif d'investissement, les caractéristiques des actions, leur devise comptable, leur jour d'évaluation, leurs modalités de souscription, de rachat et/ou de conversion, les commissions applicables, ainsi que, le cas échéant, l'historique et les autres particularités du compartiment concerné. Il est rappelé aux investisseurs que, sauf disposition contraire mentionnée au Livre II, chaque compartiment se verra appliquer les conditions générales stipulées au Livre I.

# LIVRE I

---

**INFORMATIONS GENERALES**

---

**SIÈGE SOCIAL**

PARVEST  
10 rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ****Président**

Monsieur Philippe MARCHESSEAU, Directeur général, BNP Paribas Investment Partners, Paris

**Membres**

Monsieur Marnix ARICKX, Directeur général, BNP Paribas Investment Partners Belgium, Bruxelles  
Madame Marianne DEMARCHI, Responsable « Réseaux du Groupe », BNP Paribas Investment Partners, Paris  
Monsieur Anthony FINAN, Responsable adjoint du département Distributeurs, BNP Paribas Investment Partners, Paris  
Monsieur François HULLO, Responsable « Distribution externe », BNP Paribas Investment Partners, Paris  
Monsieur Christian VOLLE, Administrateur indépendant, Paris

**Directeur général**

Monsieur Anthony FINAN, Responsable adjoint du département Distributeurs, BNP Paribas Investment Partners, Paris

**Secrétaire général** (non-membre du Conseil d'administration)

Monsieur Stéphane BRUNET, Directeur général, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Luxembourg

**SOCIÉTÉ DE GESTION**

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg  
10 rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg est une Société de gestion au sens du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La Société de gestion exerce les fonctions d'administration, de gestion de portefeuille et de commercialisation.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION****Président**

Monsieur Anthony FINAN, Responsable adjoint du département Distributeurs, BNP Paribas Investment Partners, Paris

**Membres**

Madame Sylvie BAIJOT, Directrice générale adjointe, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Luxembourg  
Monsieur Stéphane BRUNET, Directeur général, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Luxembourg  
Monsieur Georges ENGEL, Administrateur indépendant, Vincennes, France

**CALCUL DE LA VNI**

BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg  
60, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**AGENT DE TRANSFERT ET DE REGISTRE**

BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg  
60, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**DÉPOSITAIRE / AGENT PAYEUR**

BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg  
60, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**COMITÉ STRATÉGIQUE****Président**

Monsieur William DE VIJLDER, Économiste en chef du Groupe BNP Paribas, Paris

**Membres**

Monsieur Hervé CAZADE, Responsable « Epargne et Prévoyance financière » – Banque de détail, France, BNP Paribas Assurance, Paris

Monsieur Guy de FROMENT, Administrateur, Impax Group, Plc. Londres

Monsieur Vincent LECOMTE, Co-Directeur des opérations, Gestion de patrimoine, BNP Paribas, Paris

Monsieur Olivier MAUGARNY, Responsable Offre et Marketing Monde – Gestion de patrimoine, BNP Paribas, Paris

Madame Sofia MERLO, Co-Directrice générale, Gestion de patrimoine, BNP Paribas, Paris

Monsieur Carlo THILL, Président du Comité de direction, BGL BNP Paribas Luxembourg, Luxembourg

ASR Nederland N.V., représenté par M. Jack Th. M. JULICHER, Utrecht

BGL BNP Paribas S.A., représenté par M. François DACQUIN, Luxembourg

BNP Paribas Fortis, représenté par M. Peter VANDEKERCKHOVE, Bruxelles

**GESTIONNAIRES D'ACTIFS**

Entités de gestion du Groupe BNP Paribas :

- **Alfred Berg Kapitalforvaltning AS**  
Olav V gate 5, NO-0161 Oslo, Norvège  
Société norvégienne constituée le 19 novembre 1989
- **Alfred Berg Kapitalförvaltning AB**  
Nybrokajen 5, SE-10725 Stockholm, Suède  
Société suédoise constituée le 18 août 1993
- **BNP Paribas Asset Management S.A.S**  
1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France  
Société française constituée le 28 juillet 1980
- **BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd.**  
30/F Three Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong  
Société hongkongaise constituée le 29 octobre 1991
- **BNP Paribas Investment Partners Australia Ltd.**  
60 Castlereagh Street, NSW 2000, Sydney, Australie  
Société australienne constituée le 4 juin 1982
- **BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda**  
Av. Juscelino Kubitschek 510-11 Andar, 04543-00 Sao Paulo – SP, Brésil  
Société brésilienne constituée le 20 mai 1998
- **BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd.**  
Gran Tokyo North Tower, 9-1, Marunouchi 1-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-6739, Japon  
Société japonaise constituée le 9 novembre 1998
- **BNP Paribas Investment Partners Nederland N.V.**  
Herengracht 595, PO box 71770, NL-1008 DG Amsterdam, Pays-Bas  
Société néerlandaise constituée le 30 décembre 1966
- **BNP Paribas Investment Partners Singapore Limited**  
20 Collyer Quay Tung Center #01-01, Singapore 049319  
Société singapourienne constituée le 22 décembre 1993
- **BNP Paribas Investment Partners UK Ltd.**  
5 Aldermanbury Square, Londres EC2V 7BP, Royaume-Uni  
Société britannique constituée le 27 février 1990
- **CamGestion S.A**  
1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France  
Société française constituée le 7 janvier 1997
- **Fischer Francis Trees & Watts, Inc.**  
200 Park Avenue, 11<sup>th</sup> floor, New York, NY 10166, États-Unis d'Amérique  
Société américaine constituée le 24 août 1972
- **Shinhan BNP Paribas Asset Management Co. Ltd.**  
23-2, Yoido Dong Youngdeungpo, Goodmorniong Shinhan Tower 18F, Séoul, 150-712, Corée  
Société coréenne constituée le 1er août 1996
- **TEB Portföy Yönetimi A.Ş.**  
Gayrettepe Mahallesi Yener Sokak n° 1 Kat. 9 Besiktas 34353 Istanbul, Turquie  
Société turque constituée en novembre 1999
- **THEAM S.A.S**  
1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France  
Société française constituée le 27 décembre 1999



Entités de gestion hors-groupe :

- **Arnhem Investment Management Pty Ltd.**  
Royal Exchange Building, Level 13, 56 Pitt Street, Sydney NSW 2000, Australie  
Société australienne constituée le 8 février 2008  
Agissant en qualité de gestionnaire du compartiment « Equity Australia »
- **Fairpointe Capital LLC**  
One North Franklin Street, Suite 3300, Chicago, IL 60606, États-Unis d'Amérique  
Société américaine constituée le 14 décembre 2010  
Agissant en qualité de gestionnaire du compartiment « Equity USA Mid Cap »
- **Herndon Capital Management, LLC**  
191 Peachtree Street NE, Suite 2500, Atlanta, GA 30303, États-Unis d'Amérique  
Société américaine constituée et enregistrée auprès de la SEC le 8 octobre 2001  
Agissant en qualité de gestionnaire du compartiment « Equity USA Value »
- **Impax Asset Management Limited**  
Norfolk House, 31 St James's Square, Londres SW1Y 4JR, Royaume-Uni  
Société britannique constituée le 10 juin 1998  
Agissant en qualité de gestionnaire des compartiments « Aqua », « Climate Impact », « Global Environment » et « SMaRT Food »
- **River Road Asset Management, LLC**  
462 South Fourth Street, Suite 1600 Louisville, Kentucky 40202-3466, États-Unis d'Amérique  
Société américaine constituée le 10 mars 2005  
Agissant en qualité de gestionnaire du compartiment « Equity High Dividend USA »
- **Sumitomo Mitsui Asset Management Co. Ltd.**  
Atago Green Hills, Mori Tower, 28F, 2-5-1 Atago Minato-ku, Tokyo 105-6228, Japon  
Société japonaise constituée le 1<sup>er</sup> décembre 2002  
Agissant en qualité de gestionnaire du compartiment « Equity Japan Small Cap »

#### CONSEILLERS

- **FundQuest Advisor**  
1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France  
Société française constituée le 21 octobre 1994  
Agissant en qualité de conseiller pour la sélection des gestionnaires d'actifs hors du Groupe
- **TEB Portföy Yönetimi A.Ş.**  
Gayrettepe Mahallesi Yener Sokak n° 1 Kat. 9 Besiktas 34353 Istanbul, Turquie  
Société turque constituée en novembre 1999  
Agissant en qualité de conseiller pour le compartiment « Equity Europe Emerging » et les actions turques de la poche Equity Emerging Europe du compartiment « Multi-Asset Income Emerging ».

#### GARANT

BNP PARIBAS  
16 boulevard des Italiens  
F-75009 Paris  
France

Le compartiment qui bénéficie d'une garantie est « STEP 90 Euro ».

#### REVISEUR D'ENTREPRISES

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
2, rue Gerhard Mercator  
B.P. 1443  
L-1014 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

#### STATUTS

La Société a été constituée le 27 mars 1990 avec publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le « Mémorial »).

Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2016, avec publication au Mémorial le 17 juin 2016.

La dernière version des statuts a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg où toute personne intéressée peut la consulter et en recevoir copie (site Internet [www.rcsl.lu](http://www.rcsl.lu)).

---

## LEXIQUE

---

Aux fins du présent document, les termes suivants revêtiront le sens qui leur est donné ci-dessous. Le lexique ci-dessous est une liste générique de termes. Certains d'entre eux peuvent de ce fait ne pas être utilisés dans le présent document.

**Placements « Absolute Return » :** Placements visant à générer des rendements positifs en recourant à des techniques d'investissement différentes de celles employées par les fonds d'investissement traditionnels, telles que la vente à découvert, les contrats à terme, les options, les instruments financiers dérivés, l'arbitrage et l'effet de levier.

**Devise comptable :** Devise dans laquelle les actifs d'un compartiment sont comptablement exprimés. Elle peut être différente de la devise d'une classe d'action.

**Active Trading :** Opérations de souscription, de conversion ou de rachat dans un même compartiment intervenant dans un court laps de temps et pour des montants importants, le cas échéant, avec pour objectif de générer un profit à court terme. Cette pratique est défavorable aux autres actionnaires car elle affecte la performance du compartiment et perturbe la gestion des actifs.

**ADR / GDR :** Les ADR / GDR font référence à toutes les catégories d'« American Depositary Receipts » et de « Global Depositary Receipts », des substituts qui forment le pendant d'actions qui ne peuvent être acquises sur le marché local pour des raisons légales. Les ADR et les GDR ne sont pas cotés sur des marchés locaux, mais sur des marchés tels que New York ou Londres et sont émis par des grandes banques et/ou des institutions financières dans des pays industrialisés en échange du dépôt des titres mentionnés dans la politique d'investissement du compartiment.

**Placements alternatifs :** Investissements effectués en dehors des classes d'actifs traditionnelles que sont les actions, les titres de créance et les liquidités : ils englobent les OPCVM/OPC appliquant des stratégies alternatives, pour autant qu'ils répondent aux exigences du paragraphe 1. point e) de l'Annexe 1 du Livre I du Prospectus, les contrats à terme, les Investissements immobiliers (indirectement), les Investissements en matières premières (indirectement), les produits indexés sur l'inflation et les contrats dérivés. Les placements alternatifs peuvent s'inscrire dans le cadre des stratégies suivantes : Equity Long/Short, Equity Market Neutral, Convertible Arbitrage, Fixed Income Arbitrage (Yield Curve Arbitrage ou Corporate Spread Arbitrage, Global Macro, Distressed Securities, Multi-strategy, Managed Futures, Take-over/Merger Arbitrage, Volatility Arbitrage et Total Return.

**Titres adossés à des actifs (Asset-Backed Securities ou ABS) :** Titres garantis par des flux de trésorerie issus d'un « pool » d'actifs (actifs hypothécaires ou non) comme des prêts hypothécaires, des créances de sociétés, des crédits automobiles, des leasings, des créances sur cartes de crédit et des prêts étudiants. Les ABS sont émis sous la forme de tranches ou de certificats de transfert, qui représentent la participation indivise fractionnaire dans les « pools » d'actifs sous-jacents. Par conséquent, les remboursements dépendent dans une large mesure des flux de trésorerie générés par les actifs sous-jacents.

**Titrisation d'actifs :** Ensemble financier (hors bilan) consistant à émettre des titres adossés à un panier d'actifs (créances hypothécaires (entre autres créances hypothécaires résidentielles et commerciales), prêts à la consommation, crédits automobiles, prêts étudiants, financements de cartes de crédit, prêts et leasings d'équipement, créances sur activité commerciale, stocks) et basés sur la qualité de la garantie qu'ils offrent ou leur niveau de risque. Les biens sous-jacents sont virtuellement « transformés » en titres, ils sont donc « titrisés ».

**Titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) émis par une agence ou non émis par une agence :** Les titres qui sont émis par des structures mises en place par des organismes parapublics américains, comme Fannie Mae ou Freddie Mac, sont appelés des MBS « émis par une agence » ; les titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) émis par des structures établies par des banques d'investissement privées sont appelés MBS « non émis par une agence ».

**Investisseurs autorisés :** Investisseurs spécifiquement autorisés par le Conseil d'administration de la Société.

**CDS :** Credit Default Swap

**CFD :** Contract for Difference

**Circulaire 08/356 :** Circulaire émise par la CSSF le 4 juin 2008 concernant les règles applicables aux organismes de placement collectif lorsqu'ils recourent à certaines techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire. Ce document est disponible sur le site Internet de la CSSF ([www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)).

**Circulaire 11/512 :** Circulaire émise par la CSSF le 30 mai 2011 concernant a) la présentation des principaux changements du cadre réglementaire en matière de gestion des risques suite à la publication du règlement CSSF 10-4 et des précisions de l'ESMA ; b) des précisions supplémentaires de la CSSF sur les règles relatives à la gestion des risques ; c) la définition du contenu et du format de la procédure de gestion des risques à communiquer à la CSSF. Ce document est disponible sur le site Internet de la CSSF ([www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)).

**Circulaire 14/592 :** Circulaire émise par la CSSF le 30 septembre 2014 relative aux recommandations de l'ESMA concernant les ETF et autres questions liées aux OPCVM. Ce document est disponible sur le site Internet de la CSSF ([www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)).

**REIT de type fermé :** Real Estate Investment Trust (société de placement immobilier) conforme aux dispositions de l'article 2 du règlement grand-ducal du 8 février 2008, dont les parts sont cotées sur un Marché réglementé sont assimilées à des valeurs mobilières cotées sur un Marché réglementé. Les investissements en REIT de type fermé qui ne sont pas cotés sur un Marché réglementé sont actuellement limités à 10 % des actifs nets d'un compartiment.

**Collateralised Bond Obligation**

**(CBO) :** Obligations garanties par un ensemble de titres de créance assortis d'une notation inférieure (comme les junk bonds) ; les CBO sont classés en tranches en fonction de divers niveaux de risque de crédit (appelés rangs) déterminés par la qualité des obligations impliquées. Lors de l'émission de CBO, l'émetteur peut donner davantage de garanties que nécessaire en vue d'obtenir une meilleure notation de crédit auprès d'une agence de notation (surdimensionnement).

**Collateralised Debt Obligation (CDO) :**

Un produit financier structuré qui rassemble les actifs générant des flux de trésorerie et qui regroupe ce « pool » d'actifs en tranches discrètes pouvant être vendues à des investisseurs. Une Collateralised Debt Obligation (CDO) porte ce nom parce que les actifs regroupés sous forme de « pools », comme des créances hypothécaires, obligations et prêts, sont essentiellement des titres de créance servant de garantie à la CDO. Les tranches d'une CDO varient fortement en fonction de leur profil de risque. Les tranches de rang supérieur sont relativement plus sûres parce qu'elles sont couvertes en priorité par la garantie en cas de défaut. Par conséquent, les tranches de rang supérieur d'une CDO sont généralement assorties d'une notation de crédit plus élevée et offrent des taux de coupon moins élevés que les tranches de rang inférieur, qui offrent des taux de coupon plus élevés pour compenser leur plus important risque de défaut. Les CDO comprennent les CBO, les CLO et les CMO.

**Collateralised Loan Obligation (CLO) :**

Un titre garanti par un « pool » de prêts bancaires (commerciaux ou personnels) (souvent des crédits aux entreprises assortis d'une notation inférieure), structurés de telle sorte qu'il existe différentes catégories de détenteurs d'obligations dotés de qualités de crédit différentes, appelées tranches.

**Collateralised Mortgage Obligation (CMO) :**

Un type de MBS créé par la réaffectation des flux de trésorerie générés par des « pools » sous-jacents de créances hypothécaires à différentes classes d'obligations appelées tranches. La redistribution des remboursements exigibles ou anticipés de principal et des intérêts du « pool » de créances hypothécaires sous-jacent à différentes tranches crée des titres dotés de taux de coupon, de durées de vie et de sensibilités aux cours différents. Par conséquent, ces instruments peuvent être utilisés pour mieux répondre aux objectifs particuliers d'un investisseur en matière de risque et de rendement.

**Commercial (ou Collateralized) Mortgage Backed Security (CMBS) :**

Un titre créé par le regroupement en « pool » de créances hypothécaires (non résidentielles) sur des biens immobiliers commerciaux, bureaux, entrepôts, biens immobiliers collectifs. Les CMBS sont structurés de telle sorte qu'il existe différentes catégories de détenteurs d'obligations dotés de qualités de crédit différentes, appelées tranches.

**Investissements en matières premières :** Investissements dans des instruments adossés à des matières premières.

**Nom de la Société :** PARVEST

**Obligation « contingent convertible » :** Une obligation « contingent convertible » est un type de dette subordonnée pour les banques conçu pour absorber les importantes pertes menaçant le capital, via une conversion automatique en actions. Les obligations « contingent convertible » peuvent être des instruments Tier 1 ou Tier 2.

**Caractéristiques des obligations « contingent convertible »**

- Déclenchement : la conversion automatique en actions est déclenchée par le niveau du capital Common Equity Tier 1 (CET1), qui peut être élevé (environ 7 %) ou faible (5,125 %) en 2014. En tant que telles, les obligations « contingent convertible » de déclenchement faible sont moins risquées que celles de déclenchement élevé.
- Mécanisme d'absorption des pertes : c'est le mode de transformation du titre de créance en fonds propres de base. Il peut s'agir d'une conversion en actions pour des banques cotées, ou d'une réduction de valeur (la banque enregistre une plus-value dans son bilan des gains et pertes). Les réductions de valeur peuvent être totales ou partielles, permanentes ou temporaires. En cas de réduction de valeur temporaire, des augmentations de valeur ultérieures sont possibles dans certaines conditions.
- Coupons : Les coupons des obligations « contingent convertible » Tier 1 sont totalement discrétionnaires et non cumulatifs, tandis que ceux des obligations « contingent convertible » Tier 2 doivent être payés (« Must Pay »). De plus, si les ratios de capital de la banque se rapprochent trop du seuil réglementaire (10-12 % en 2014, en fonction des banques), les coupons font l'objet d'une annulation obligatoire. Ils sont redéfinis tous les cinq ans, lorsque l'obligation « contingent convertible » peut être achetée.
- Échéance : Les obligations « contingent convertible » Tier 2 sont datées et peuvent être payées entièrement et en une fois à la date d'échéance ou peuvent être rachetées à tout moment avant celle-ci. Les obligations « contingent convertible » Tier 1 sont perpétuelles, généralement assorties d'une option d'achat tous les cinq ans.
- Point de non viabilité (Point Of Non Viability ou PONV) : il s'agit du moment où les autorités de surveillance de la banque décident que cette dernière fait face à des problèmes de liquidité et s'attachent ensuite à y remédier. La détermination du PONV est du ressort des autorités de surveillance des banques nationales, qui procèdent au cas par cas.

**Capital Additional Tier 1 (AT1)**

Ce capital se compose :

- d'instruments de capital Tier 1 subordonnés et perpétuels émis par une banque et non inclus dans le CET1 ;
- de primes d'émissions d'instruments de capital AT1 ;
- d'instruments émis par des filiales bancaires consolidées et détenus par des tiers. Les instruments doivent remplir les exigences relatives aux fonds propres AT1 et ne peuvent pas être inclus dans le CET1 ;

- d'ajustements réglementaires appliqués dans le calcul de l'AT1.

**Common Equity Tier 1 (CET1)**

Mesure des fonds propre de base d'une banque par rapport au total de ses actifs pondérés en fonction des risques. Il s'agit d'une mesure de la solidité financière d'une banque. Le ratio CET1 exclut les actions préférentielles et la participation ne donnant pas le contrôle au moment où le calcul est déterminé.

**Capital Tier 1**

Il ne comprend que les fonds propres permanents des actionnaires (actions ordinaires émises et entièrement payées et actions préférentielles non cumulatives perpétuelles) et leurs réserves publiées (générées ou augmentées par appropriation de bénéfices non répartis ou autres surplus, par exemple des primes d'émissions, des bénéfices non distribués, des réserves générales et des réserves légales). Les réserves publiées comprennent également des fonds généraux (Accord de Bâle sur les fonds propres).

**Capital Tier 2**

Désigné comme étant un « capital supplémentaire », il se compose notamment de réserves tacites et de réévaluation, de provisions générales/réserves générales pour créances douteuses, d'instruments de capital hybrides (dette/actions) et d'obligations subordonnées à durée déterminée. Après le capital Tier 1, le capital Tier 2 est la seconde composante du capital bancaire qui constitue les réserves obligatoires d'une banque.

**CSSF :**

*Commission de Surveillance du Secteur Financier*, organisme de contrôle des OPC au Grand-Duché de Luxembourg

**Devises :**

<b>AUD :</b>	Dollar australien
<b>BRL :</b>	Real brésilien
<b>CAD :</b>	Dollar canadien
<b>CHF :</b>	Franc suisse
<b>CNH :</b>	Yuan chinois offshore (hors de Chine)
<b>CNY :</b>	Yuan chinois onshore
<b>CZK :</b>	Couronne tchèque
<b>EUR :</b>	Euro
<b>GBP :</b>	Livre britannique
<b>HUF :</b>	Forint hongrois
<b>HKD :</b>	Dollar de Hong Kong
<b>IDR :</b>	Roupie indonésienne
<b>JPY :</b>	Yen japonais
<b>NOK :</b>	Couronne norvégienne
<b>PLN :</b>	Zloty polonais
<b>RMB :</b>	Renminbi chinois, sauf mention contraire, renvoie au CNY onshore ou au CNH offshore. Les deux peuvent avoir une valeur très différente l'une de l'autre étant donné que les flux monétaires en / hors de Chine continentale sont réglementés.
<b>RUB :</b>	Rouble russe
<b>SEK :</b>	Couronne suédoise
<b>SGD :</b>	Dollar de Singapour
<b>USD :</b>	Dollar des États-Unis

**Accès direct au marché obligataire interbancaire chinois (« CIBM ») :** Le programme d'accès direct au marché obligataire interbancaire chinois lancé par la Banque populaire de Chine permet à des investisseurs institutionnels étrangers éligibles d'investir sur le CIBM sans restriction. Les investisseurs institutionnels étrangers peuvent investir dans des obligations de caisses sur le CIBM, ainsi que dans des produits dérivés (prêt d'obligations, contrats à terme sur obligations, contrats de garantie de taux et swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture.

**Directive 78/660 :** Directive 78/660/CEE du 25 juillet 1978 du Conseil de l'Union européenne (UE) concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, telle qu'amendée.

**Directive 83/349 :** Directive 83/349/CEE du Conseil de l'Union européenne (UE) du 13 juin 1983 concernant les comptes consolidés, telle qu'amendée.

**Directive 2004/39 :** Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 du Conseil de l'Union européenne (UE) sur les marchés d'instruments financiers.

**Directive 2009/65 :** Directive 2009/65/CE du Parlement et du Conseil de l'Union européenne (UE) du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) (UCITS IV), telle qu'amendée par la Directive 2014/91.

**Directive 2011/16 :** Directive 2011/16/UE du 15 février 2011 du Conseil de l'Union européenne (UE) concernant la coopération dans le domaine de la fiscalité, telle qu'amendée par la Directive 2014/107.

**Directive 2014/91 :** Directive 2014/91/UE du Parlement et du Conseil de l'Union européenne (UE) portant sur la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), et plus particulièrement les fonctions de dépositaire, les sanctions et les politiques de rémunération (OPCVM V) amendant la Directive 2009/65.

<b><u>Directive 2014/107 :</u></b>	Directive 2014/107/UE du Conseil de l'Union européenne du 9 décembre 2014 amendant la Directive 2011/16 concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations (EAI) dans le domaine de la fiscalité.
<b><u>Distressed securities :</u></b>	Instruments financiers émis par des entreprises, des entités publiques ou des banques centrales qui sont, ou sont en passe d'être, en situation de défaillance et/ou de faillite (incapacité à honorer leurs obligations financières, réorganisation, restructuration). Par conséquent la valeur de ces instruments financiers s'en trouve considérablement réduite (lorsque le rendement à l'échéance est supérieur de 8 à 10 % au taux sans risque et/ou lorsque les instruments ont une notation CCC ou inférieure). Les distressed securities peuvent être des obligations d'entreprises, des actions ordinaires ou préférentielles, des crédits bancaires, des créances commerciales (biens dus), des warrants ou des obligations convertibles.
<b><u>Commission de distribution :</u></b>	Commission calculée et prélevée mensuellement sur la moyenne des actifs nets d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe d'actions, versée à la Société de gestion et servant à couvrir la rémunération des distributeurs en complément de la part de la commission de gestion qu'ils perçoivent.
<b><u>EDS :</u></b>	Equity Default Swap
<b><u>EEE :</u></b>	Espace économique européen
<b><u>Marchés émergents :</u></b>	Pays non membres de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 ainsi que la Turquie et la Grèce Sur les Marchés émergents, deux catégories distinctes peuvent être distinguées par les principaux fournisseurs d'indices : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marchés frontières : une sous-catégorie de marchés émergents regroupant des économies en croissance assorties de caractéristiques très diverses en termes de développement, de croissance, de capital humain, d'évolution démographique et d'ouverture politique.</li> <li>- Marchés émergents avancés : une sous-catégorie de pays du groupe des marchés émergents composée des pays les mieux classés en termes d'efficacité du marché, d'environnement réglementaire, de procédures de conservation et de règlement et d'outils de négociation disponibles.</li> </ul>
<b><u>Action :</u></b>	Action ou tout autre titre représentatif d'un droit de propriété.
<b><u>Titres assimilables à des actions :</u></b>	ADR, GDR et certificats d'investissement.
<b><u>ESMA :</u></b>	European Securities and Markets Authority (AEMF - Autorité européenne des marchés financiers).
<b><u>ESMA/2011/112 :</u></b>	Recommandations à l'attention des autorités compétentes et des sociétés de gestion d'OPCVM concernant la mesure des risques et le calcul de l'exposition globale de certains types d'OPCVM structurés publiées par l'ESMA le 14 avril 2011. Ce document est disponible sur le site Internet de l'ESMA ( <a href="http://www.esma.europa.eu">www.esma.europa.eu</a> ).
<b><u>Dépenses extraordinaires :</u></b>	Dépenses autres que les commissions de gestion, performance, distribution et autres frais définis dans le présent Lexique supportées par chaque compartiment. Ces dépenses incluent, sans s'y limiter, la rémunération des administrateurs ainsi que les frais de justice, impôts, taxes ou frais divers imposés aux compartiments et qui ne sont pas considérés comme des dépenses ordinaires.
<b><u>HELOC :</u></b>	Home Equity Line of Credit : Ligne de crédit accordée à un propriétaire immobilier, garantie par le logement de l'emprunteur. Une fois que le solde maximum du prêt est défini, le propriétaire peut utiliser la ligne de crédit à sa discrétion. Les intérêts sont prélevés à un taux variable prédéterminé, généralement basé sur les taux directeurs en vigueur.
<b><u>Obligations High Yield :</u></b>	Ces investissements en obligations correspondent aux notes établies par les agences de notation concernant des emprunteurs qui se situent en deçà de BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou Fitch et en deçà de Baa3 selon l'échelle Moody's. Ces émissions obligataires à haut rendement sont des emprunts qui prennent en général la forme d'obligations à 5, 7 ou 10 ans. Il s'agit d'obligations émises par des sociétés présentant une faible surface financière. La rémunération des titres, comme leur niveau de risque, est conséquent, ce qui leur donne un caractère fortement spéculatif. Dans le cas de titres notés par deux agences ou plus, c'est la notation la plus faible qui sera retenue.
<b><u>Titre hybride :</u></b>	Titre financier unique qui combine au moins deux instruments financiers différents. En général, les titres hybrides, souvent appelés les « hybrides », présentent tant des caractéristiques d'obligations que d'actions. Le type le plus répandu de titre hybride est l'obligation convertible, qui possède des caractéristiques des obligations ordinaires mais dépend fortement des fluctuations du cours de l'action dans laquelle elle est convertible. <b><u>Commission indirecte :</u></b> Frais encourus sur les OPCVM et/ou OPC sous-jacents dans lesquels la Société investit et inclus dans les Frais courants indiqués dans le KIID.
<b><u>Investisseurs institutionnels :</u></b>	Personnes morales spécialement agréées par la Société et souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un régime d'épargne collectif ou d'un régime assimilable et OPC. Les gestionnaires de portefeuille souscrivant dans le cadre de mandats de gestion discrétionnaire indépendants ne rentrent pas dans cette catégorie (voir « Gestionnaires »).
<b><u>Obligations Investment Grade :</u></b>	Ces investissements en obligations correspondent aux notes établies par les agences de notation concernant des emprunteurs qui se situent entre AAA et BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou Fitch et entre Aaa et Baa3 selon l'échelle Moody's. Dans le cas de titres notés par deux agences, la meilleure notation des deux disponibles sera retenue. Dans le cas de titres notés par trois agences, les deux meilleures notations des trois disponibles seront prises en compte.
<b><u>IRS :</u></b>	Interest Rate Swap
<b><u>KIID :</u></b>	Document d'information clé pour l'investisseur
<b><u>Loi :</u></b>	Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif. Cette Loi transpose en droit luxembourgeois la Directive 2009/65/CE (OPCVM IV) du 13 juillet 2009.
<b><u>Loi du 10 août 1915 :</u></b>	Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

<b><u>Titres de Chine continentale :</u></b>	Titres négociés en République populaire de Chine, y compris, notamment, les actions « A » chinoises (actions cotées en CNY sur les Bourses de valeurs de Shanghai ou de Shenzhen et exclusivement réservées à des investisseurs chinois ou des investisseurs étrangers éligibles), les actions « B » chinoises (actions cotées en devises étrangères sur ces mêmes Bourses de valeurs et réservées aux investisseurs étrangers) et/ou tous autres actions et titres de créance émis ou donnant lieu à un règlement en CNY et/ou les P-Notes liées à ces titres. Les actions « H » chinoises (actions cotées en HKD à la Bourse de Hong Kong) ne sont pas concernées.
<b><u>Commission de gestion :</u></b>	Commission calculée et prélevée mensuellement sur la moyenne des actifs nets d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe d'actions, versée à la Société de gestion et servant à couvrir la rémunération des gestionnaires des actifs ainsi que des distributeurs dans le cadre de la commercialisation des actions de la Société.
<b><u>Gestionnaires :</u></b>	Gestionnaires de portefeuille qui souscrivent des actions dans le cadre de mandats de gestion discrétionnaire indépendants.
<b><u>Market Timing :</u></b>	Technique d'arbitrage par laquelle un investisseur souscrit et rachète ou convertit systématiquement des parts ou actions d'un même OPCVM dans un court laps de temps en exploitant les décalages horaires et/ou les imperfections ou déficiences du système de détermination de la VNI de l'OPCVM. Cette technique n'est pas autorisée par la Société.
<b><u>Instruments du marché monétaire :</u></b>	Instruments habituellement négociés sur le marché monétaire, qui sont liquides et dont la valeur peut être déterminée avec précision à tout moment.
<b><u>Fonds monétaire :</u></b>	Fonds monétaire conforme aux lignes directrices de l'ESMA (CESR/10-049 du 19 mai 2010)
<b><u>Titres adossés à des créances hypothécaires (Mortgage Backed Security ou MBS) :</u></b>	<p>Aussi appelés « titres liés à des créances hypothécaires ». Un type de titre qui est adossé (garanti) à (par) un prêt hypothécaire ou un ensemble de prêts hypothécaires dotés de caractéristiques similaires. Ces titres versent en général des paiements périodiques similaires à des paiements de coupon ; la créance hypothécaire doit avoir été créée par une institution financière réglementée et agréée. Les titres hypothécaires sont adossés à un large éventail de prêts relevant généralement de 4 catégories distinctes d'emprunteurs (Agency, Prime Jumbo, Alt-A et Subprime).</p> <p>Des prêts qui satisfont aux normes de souscription des agences sont généralement utilisés pour créer des RMBS appelés MBS émis par des <u>agences</u>. Tous les autres prêts sont inclus dans ce qu'on appelle plus généralement des MBS <u>non émis par des agences</u> ; le MBS émis par une agence inclut trois types de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des Mortgage Pass-Through Securities (MPTS) émis par des agences</li> <li>- des Collateralized Mortgage Obligations (CMO) émis par des agences</li> <li>- des Stripped MBS émis par des agences</li> </ul>
<b><u>VNI :</u></b>	Valeur Nette d'Inventaire
<b><u>OCDE :</u></b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b><u>OTC :</u></b>	Over The Counter, marché de gré à gré
<b><u>Autres frais :</u></b>	Frais calculés et prélevés mensuellement sur la moyenne des actifs nets d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe d'actions et servant à couvrir de manière générale les dépenses de garde des actifs (rémunération du Dépositaire) et d'administration quotidienne (calcul de la VNI, tenue des registres et livres de compte, avis aux actionnaires, établissement et impression des documents obligatoires pour les actionnaires, domiciliation, frais et honoraires des réviseurs d'entreprises, etc.), à l'exception des frais de courtage, des commissions de transactions sans rapport avec le dépôt, de la rémunération des administrateurs, des intérêts et frais bancaires, des dépenses extraordinaires, des frais liés à l'établissement des rapports exigés par la réglementation, y compris le règlement EMIR (European Market Infrastructure Regulation), et de la taxe d'abonnement en vigueur au Luxembourg ainsi que de toute autre taxe étrangère spécifique et des autres droits imposés par les autorités de réglementation.
<b><u>Participatory Notes (P-Notes) :</u></b>	Des valeurs mobilières de gré à gré offshore émises par des investisseurs institutionnels étrangers enregistrés (FII) (associés de courtiers étrangers basés localement et de courtiers institutionnels nationaux) à des investisseurs étrangers souhaitant investir dans des marchés d'actions locaux à l'accès restreint (Inde, Chine (Shenzhen et Shanghai pour les actions A chinoises), certains marchés du Moyen-Orient, des marchés nord-africains et la Corée), sans s'enregistrer auprès de l'autorité de réglementation du marché.
<b><u>Commission de performance :</u></b>	Différence positive entre la performance annuelle d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe (c.-à-d. au cours de l'exercice considéré) et le hurdle rate (seuil de référence pouvant consister en la performance d'un indice de référence, un taux fixe ou un autre élément de référence). Cette commission revient à la Société de gestion. La commission est calculée quotidiennement et le montant provisionné sera ajusté chaque Jour d'évaluation au cours de l'exercice considéré selon la méthode du double seuil « hurdle rate » – « high water mark ». Le hurdle rate correspond à la performance d'un indice de référence (ou d'autres références), tel que spécifié au niveau du compartiment, de la catégorie ou classe, tandis que le seuil d'application de la commission de performance, ou high water mark, correspond à la VNI la plus élevée du compartiment, de la catégorie ou classe à la clôture d'un exercice ou d'une période antérieurs au titre desquels une commission de performance est due à la Société de gestion, après déduction de toute commission de performance éventuelle. La commission de performance sera provisionnée si la performance du compartiment, de la catégorie ou classe dépasse le hurdle rate et le high water mark. Par ailleurs, si des actions sont rachetées au cours de l'exercice considéré, la fraction de la commission de performance provisionnée correspondant au montant total du rachat sera définitivement acquise à la Société de gestion.
<b><u>RPC :</u></b>	République populaire de Chine.

<b><u>Courtier en RPC :</u></b>	Courtier établi en RPC, choisi par le Gestionnaire d'actifs pour agir en son nom sur les deux marchés boursiers onshore de la RPC.
<b><u>Dépositaire en RPC :</u></b>	Dépositaire établi en RPC, chargé de la garde des actifs du compartiment concerné au plan local.
<b><u>Prospectus :</u></b>	Le présent document.
<b><u>Investissements immobiliers :</u></b>	Investissements en certificats immobiliers, actions de sociétés liées à l'immobilier et REIT de type fermé.
<b><u>Devise de référence :</u></b>	Devise principale lorsqu'une même action a plusieurs devises d'évaluation.
<b><u>Règlement 2015/2365</u></b>	Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et la réutilisation, et amendant le Règlement (UE) 648/2012 (SFTR).
<b><u>Titres adossés à une créance hypothécaire résidentielle (Residential Mortgage Backed Security ou RMBS) :</u></b>	Un type de titre de créance adossé à une créance hypothécaire créé par des banques ou d'autres institutions financières dont les flux de trésorerie sont générés par des emprunts résidentiels, comme des créances hypothécaires, des prêts hypothécaires et des créances hypothécaires subprime.
<b><u>RQFII :</u></b>	Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, investisseur institutionnel étranger habilité à effectuer des opérations en renminbi conformément à la Réglementation RQFII.
<b><u>Réglementation RQFII :</u></b>	Lois, règles, règlements, circulaires, ordonnances, avis ou directives concernant spécifiquement les RQFII en vigueur en RPC (République populaire de Chine), tels que promulgués et/ou amendés en tant que de besoin.
<b><u>Compartiments RQFII :</u></b>	Organismes de placement collectif pouvant investir tout ou partie de leurs actifs dans des titres de Chine continentale via la Licence RQFII : compartiments « Bond RMB », « Convertible Bond Asia », « Convertible Bond World », « Equity China », « Equity China A-Shares » et « Multi-Asset Income China ».
<b><u>SFT</u></b>	Opérations de financement sur titres
<b><u>Stock Connect :</u></b>	Le « Stock Connect » est un programme visant à établir un accès bilatéral entre les marchés boursiers de Chine continentale et de Hong Kong. Le Stock Connect est un programme de négociation et de compensation de titres conçu par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« HKEx »), Shanghai Stock Exchange (« SSE »), Shenzhen Stock Exchange (« SZSE ») et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« ChinaClear »). Par le biais de leurs courtiers à Hong Kong ainsi que de filiales créées par Stock Exchange of Hong Kong Limited (« SEHK »), les investisseurs hongkongais et étrangers (y compris les compartiments RQFII) peuvent négocier certaines actions éligibles prédéterminées cotées sur le SSE/SZSE en envoyant des ordres au SSE/SZSE. La liste des actions et bourses de valeurs de Chine continentale admises au Stock Connect pourra être sujette à modification en tant que de besoin. Les transactions effectuées via Stock Connect seront soumises à un quota quotidien (« Quota quotidien »). Les règles concernant les quotas de négociation sont susceptibles d'évoluer dans le temps.
<b><u>STP :</u></b>	Processus de traitement automatique de bout en bout sans saisie ni intervention manuelle
<b><u>Titres de créance structurés :</u></b>	Titres de créance créés par titrisation d'actifs, qui comprennent des ABS (Asset-Backed Securities), CBO (Collateralised Bond Obligations), CDO (Collateralised Debt Obligations), CMO (Collateralised Mortgage Obligations), MBS (Mortgage Back Securities), CMBS (Commercial Mortgage Back Securities), RMBS (Residential Mortgage Back Securities) et CLO (Collateralised Loan Obligations).
<b><u>Contrats To Be Announced ou TBA :</u></b>	Un TBA est un contrat d'achat ou de vente d'un MBS dont le règlement se fera à une date prédéterminée mais qui ne comporte pas de numéro de « pool » de créances hypothécaires, de nombre de « pools » de créances hypothécaires, ou de montant précis à livrer.
<b><u>TRS :</u></b>	Total Return Swap (swap de rendement total)
<b><u>OPC :</u></b>	Organisme de Placement Collectif
<b><u>OPCVM :</u></b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b><u>Devise(s) d'évaluation :</u></b>	Devise dans laquelle la VNI d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe d'actions est calculée. Il peut y avoir plusieurs Devises d'évaluation pour un même compartiment, une même catégorie ou une même classe d'actions (approche « multidevises »). Lorsque la devise de la catégorie ou classe d'actions est différente de la Devise comptable, les ordres de souscription/conversion/rachat peuvent être acceptés et exécutés sans donner lieu à des frais de change.
<b><u>Jour d'évaluation :</u></b>	Chaque jour ouvré bancaire à Luxembourg sous réserve des exceptions stipulées dans le Livre II. Un Jour d'évaluation correspond également : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la date associée à la VNI publiée</li> <li>• à la date de négociation afférente aux ordres</li> <li>• eu égard aux exceptions aux règles d'évaluation, aux cours de clôture sur lesquels se base l'évaluation des actifs sous-jacents dans les portefeuilles des compartiments.</li> </ul>
<b><u>VaR :</u></b>	Value-at-Risk, méthode spécifique d'évaluation des risques d'un compartiment (se reporter à l'Annexe 2).

---

## DISPOSITIONS GENERALES

---

PARVEST est une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois, constituée le 27 mars 1990 pour une durée illimitée.

La Société est actuellement soumise aux dispositions de la partie I de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ainsi qu'à la Directive 2009/65.

Le capital de la Société est exprimé en euros (« EUR ») et est à tout moment égal au total des actifs nets des différents compartiments. Il est représenté par des actions émises sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et dont les caractéristiques sont mentionnées sous « Les Actions », infra. Les variations de capital se font de plein droit et sans les mesures de publicité et d'inscription prévues pour les augmentations et les diminutions de capital des sociétés anonymes. Son capital minimum est celui fixé par la Loi.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33 363.

La Société est un véhicule d'investissement à compartiments multiples (également appelé umbrella fund), c'est-à-dire qu'elle se compose de plusieurs compartiments ayant des actifs et passifs distincts. Chaque compartiment a une politique d'investissement et une Devise comptable qui lui sont propres et déterminées par le Conseil d'administration.

La Société est une seule et même entité juridique.

Conformément à l'article 181 de la Loi :

- les droits des actionnaires et des créanciers relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment ;
- les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des actionnaires relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment ;
- dans les relations entre actionnaires, chaque compartiment est traité comme une entité à part.

Le Conseil d'administration peut créer à tout moment d'autres compartiments dont la politique d'investissement et les modalités d'offre seront communiquées le moment venu par la mise à jour du Prospectus. Les actionnaires pourront également en être informés par voie de publications de presse si une quelconque réglementation l'exige ou si le Conseil d'administration l'estime opportun. De même, le Conseil d'administration pourra mettre fin à des compartiments, conformément aux dispositions de l'Annexe 4.



---

## ADMINISTRATION ET GESTION

---

La Société est dirigée et représentée par le Conseil d'administration agissant sous le contrôle de l'Assemblée générale des actionnaires. La Société bénéficie d'une série de services de gestion, de révision et de conservation d'actifs. Les rôles et responsabilités liés à ces fonctions sont décrits ci-dessous. La composition du Conseil d'administration ainsi que les noms, adresses et informations détaillées concernant les prestataires de services sont repris sous « Informations générales », supra.

La Société de gestion, les Gestionnaires d'actifs, le Dépositaire, l'Agent administratif, les Distributeurs et autres prestataires de services ainsi que leurs filiales, administrateurs, directeurs et actionnaires respectifs sont ou peuvent être impliqués dans d'autres activités financières, d'investissement ou professionnelles susceptibles de créer des conflits d'intérêts avec la gestion et l'administration de la Société. Cela inclut la gestion d'autres fonds, les achats et ventes de titres, les services de courtage, les services de dépôt et de garde de titres et le fait d'agir en tant qu'administrateur, directeur, conseiller ou mandataire d'autres fonds ou sociétés, y compris des sociétés dans lesquelles un compartiment pourrait investir. Chaque partie s'engage à ce que l'exécution de ses obligations respectives ne soit pas compromise par de telles implications. Dans l'hypothèse d'un conflit d'intérêts, les administrateurs et les parties concernées s'engagent à résoudre celui-ci de façon équitable, dans un délai raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires de la Société.

### **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la gestion de la Société. Il est ainsi responsable de la politique d'investissement de la Société ainsi que de sa définition et mise en œuvre.

Le Conseil a délégué à Messieurs Anthony FINAN (Directeur général) et Stéphane BRUNET (Secrétaire général) la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en qualité de signataire autorisé de la Société) et sa représentation.

Le conseil peut par ailleurs se faire assister par le Comité Stratégique pour déterminer la stratégie commerciale de la Société.

### **Société de gestion**

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg a été constituée à Luxembourg sous la forme d'une société anonyme le 19 février 1988. Ses Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2016 avec effet le 25 avril 2016, avec publication au Mémorial le 6 mai 2016. Son capital social, entièrement libéré, s'élève à 3 millions d'euros.

La Société de gestion assure, pour le compte de la Société, les fonctions d'administration, de gestion de portefeuille et de commercialisation.

La Société de gestion est autorisée, sous sa propre responsabilité et à ses frais, à déléguer tout ou partie de ces fonctions à des tiers de son choix.

Elle a fait usage de cette faculté en déléguant :

- les fonctions de calcul de la VNI, de teneur de registre (tant pour les actions nominatives qu'au porteur) et d'agent de transfert à BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg ;
- la gestion des avoirs de la Société ainsi que le respect de la politique et des restrictions d'investissement, aux gestionnaires d'actifs repris sous « Informations générales », supra. La liste des gestionnaires effectivement en charge de la gestion et précisant les portefeuilles gérés est annexée aux rapports périodiques de la Société. Les investisseurs peuvent recevoir, sur demande, une liste actualisée des gestionnaires d'actifs précisant pour chacun d'eux les portefeuilles gérés.

Elle a également fait appel aux conseillers en investissement repris sous « Informations générales », supra.

Lors de l'exécution des transactions sur valeurs mobilières et lors de la sélection de tout courtier, négociant ou autre contrepartie, la Société de gestion et les Gestionnaires de portefeuilles concernés procèdent aux vérifications préalables nécessaires pour obtenir les meilleures conditions générales disponibles. Quelle que soit la transaction, lesdites vérifications impliquent une prise en compte de tous les facteurs pertinents tels que la taille du marché, le cours des valeurs mobilières ainsi que les conditions financières et la capacité d'exécution de la contrepartie. Un gestionnaire de portefeuille peut choisir des contreparties au sein du groupe BNP Paribas dans la mesure où elles semblent offrir les meilleures conditions disponibles.

Par ailleurs, la Société de gestion pourra décider de nommer des Distributeurs/Nominees pour l'assister dans la distribution des actions de la Société dans les pays où celles-ci seront commercialisées.

Des contrats de Distribution et de Nominee seront conclus entre la Société de gestion et les différents Distributeurs/Nominees.

Conformément au contrat de Distribution et de Nominee, le Nominee sera inscrit dans le registre des actionnaires en lieu et place des actionnaires finaux.

Les actionnaires qui ont investi dans la Société par l'intermédiaire d'un Nominee peuvent à tout moment exiger le transfert à leur nom des actions souscrites via le Nominee. L'actionnaire faisant usage de cette faculté sera enregistré sous son propre nom dans le registre des actionnaires dès réception de l'instruction de transfert en provenance du Nominee.

Les investisseurs peuvent souscrire directement auprès de la Société sans devoir souscrire par l'intermédiaire d'un Distributeur/Nominee.

La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que tout investisseur ne pourra pleinement exercer ses droits d'investisseur de façon directe à l'encontre de la Société (notamment le droit de participer à des assemblées générales des actionnaires) que dans le cas où l'investisseur est lui-même et en son nom propre enregistré dans le registre des actionnaires de la Société. Dans le cas où un investisseur investit dans la Société par le biais d'un intermédiaire investissant dans la Société en son nom mais pour le compte de l'investisseur, l'investisseur risque de ne pas toujours pouvoir exercer certains droits attachés à la qualité d'actionnaire directement vis-à-vis de la Société. Il est recommandé à l'investisseur de se renseigner sur ses droits.

**Politique de rémunération :**

La Société de gestion applique une Politique de rémunération sensée, efficace et durable qui est conforme à la stratégie, à la tolérance aux risques, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La Politique de rémunération est conforme et contribue à une gestion des risques sensée et efficace et n'encourage pas à prendre davantage de risques que nécessaire dans le cadre des modalités de fonctionnement et de la politique d'investissement de la Société.

Les principes clés de la politique de rémunération sont :

- Mettre en œuvre une politique et des pratiques de rémunération compétitives afin d'attirer, de motiver et de garder les collaborateurs les plus performants ;
- Éviter les conflits d'intérêts ;
- Aboutir à une politique et à des pratiques de rémunération sensées et efficaces tout en évitant les prises de risques excessives ;
- Garantir une concordance avec les risques à long terme et récompenser le respect des objectifs à long terme ;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de rémunération durable et responsable, caractérisée par une structure et des niveaux de rémunération économiquement rationnels.

De plus amples informations concernant la Politique de rémunération mise à jour sont disponibles sur le site Internet <http://www.bnpparibas-ip.com/fr/politique-de-remuneration/>, et seront également mises à disposition sans frais et sur demande par la Société de gestion.

**Dépositaire**

Le Dépositaire exerce trois types de fonctions, à savoir :

- (i) les fonctions de surveillance (telles que définies à l'Article 22.3 de la Directive 2009/65 telle qu'amendée),
- (ii) le contrôle des flux de trésorerie de la Société (tel que défini à l'Article 22.4 de la Directive 2009/65 telle qu'amendée), et
- (iii) la conservation des actifs de la Société (telle que définie à l'Article 22.5 de la Directive 2009/65 telle qu'amendée). Conformément aux usages bancaires et aux réglementations en vigueur, le dépositaire peut, sous sa responsabilité, confier à d'autres établissements bancaires ou intermédiaires financiers tout ou partie des actifs dont il a la garde.

Dans le cadre de ses fonctions de surveillance, le dépositaire doit également :

- (a) s'assurer que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation des Actions ont lieu conformément à la Loi et aux Statuts ;
- (b) s'assurer que la valeur des Actions est calculée conformément à la Loi et aux Statuts ;
- (c) exécuter les instructions de la Société de gestion à moins qu'elles ne soient contraires à la Loi ou aux Statuts ;
- (d) s'assurer que, dans le cadre des opérations sur les actifs du Fonds, la contrepartie lui est remise dans les délais habituels ;
- (e) s'assurer que le revenu du Fonds est attribué conformément aux Statuts.

Le Dépositaire n'exercera, au nom de la Société, aucune activité liée à la Société ou à la Société de gestion susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts entre la Société, ses investisseurs, la Société de gestion et lui-même, à moins qu'il ait fonctionnellement et hiérarchiquement séparé l'exercice de ses tâches de dépositaire et ses autres tâches pouvant engendrer lesdits conflits d'intérêts.

**Conflits d'intérêts**

L'objectif principal du Dépositaire est de protéger les intérêts des Actionnaires de la Société, qui prévalent toujours sur les intérêts commerciaux.

Des conflits d'intérêts sont susceptibles de survenir si et lorsque la Société de gestion ou la Société entretient des relations commerciales avec BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg parallèlement à une nomination de cette dernière, agissant en qualité de Dépositaire. Par exemple, dans le cas où BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg fournissait des services d'administration de fonds à la Société et à la Société de gestion, en ce compris le calcul de la valeur nette d'inventaire.

Afin de traiter toute situation de conflits d'intérêts, le Dépositaire a mis en œuvre et maintenu une politique de gestion des conflits d'intérêts visant à :

- déceler et analyser les éventuelles situations de conflits d'intérêts ;
- consigner, gérer et contrôler les situations de conflits d'intérêts comme suit :
- soit en se fiant aux mesures permanentes mises en place pour faire face aux conflits d'intérêts (séparation des tâches, séparation des lignes hiérarchiques, listes d'initiés pour le personnel) ;
- soit en mettant en œuvre une gestion au cas par cas afin de (i) prendre les mesures préventives appropriées telles que l'élaboration d'une nouvelle liste de surveillance, le recours à une nouvelle « muraille de Chine » (en séparant fonctionnellement et hiérarchiquement l'exercice de ses tâches de dépositaire et les autres activités), la vérification que les opérations sont effectuées dans des conditions de pleine concurrence et/ou l'information des Actionnaires concernés de la Société, ou de (ii) refuser d'exercer l'activité engendrant le conflit d'intérêts.
- mettre en œuvre une politique déontologique ;
- réaliser une cartographie des conflits d'intérêts permettant de créer un inventaire des mesures permanentes mises en place pour protéger les intérêts de la Société ; ou à
- établir des procédures internes concernant, par exemple, (i) la nomination de fournisseurs de services pouvant engendrer des conflits d'intérêts, (ii) les nouveaux produits/nouvelles activités du Dépositaire afin d'apprécier toute situation causant un conflit d'intérêts.

**Sous-délégation par le Dépositaire :**

Afin de fournir des services de garde dans un grand nombre de pays et donc de permettre à la Société d'atteindre ses objectifs d'investissement, le Dépositaire a nommé des entités en tant que délégués pour les fonctions de sous-conservation. Une liste de ces délégués est disponible sur le site Internet [http://securities.bnpparibas.com/files/live/sites/portal/files/contributed/files/Regulatory/Ucits\\_delegates\\_EN.pdf](http://securities.bnpparibas.com/files/live/sites/portal/files/contributed/files/Regulatory/Ucits_delegates_EN.pdf), et sera également mise à disposition sans frais et sur demande par le Dépositaire.

Cette liste est susceptible de connaître des mises à jour. Une liste de l'ensemble des délégués peut être obtenue, sans frais et sur demande, auprès du Dépositaire.

Le processus de nomination de ces délégués et leur surveillance continue respectent les normes de qualité les plus strictes, en ce compris la gestion des éventuels conflits d'intérêts engendrés par cette nomination, conformément aux principes expliqués dans le précédent paragraphe.

Aucune délégation des fonctions de conservation des actifs de la Société décrits à l'article 34(3) de la Loi telle qu'amendée, n'engendre actuellement un conflit d'intérêts. Cependant, si un conflit d'intérêts vient à survenir, le Dépositaire s'engagera à prendre toutes les mesures raisonnablement possibles afin de résoudre ces conflits d'intérêts dans les règles (compte tenu de ses obligations et fonctions respectives) et de veiller à ce que la Société et les actionnaires soient équitablement traités.

**Exigence d'indépendance**

La sélection du Dépositaire par la Société de gestion repose sur des critères solides, objectifs et prédéfinis et se fait dans le seul intérêt de la Société et de ses investisseurs. De plus amples informations concernant ce processus de sélection peuvent être fournies sur demande aux investisseurs par la Société de gestion.

**Réviseur d'entreprises**

L'ensemble de la comptabilité et des opérations de la Société est soumis à la révision annuelle du Réviseur d'entreprises.

---

## POLITIQUE, OBJECTIFS, RESTRICTIONS ET TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT

---

L'objectif général de la Société est d'assurer à ses investisseurs une valorisation aussi élevée que possible des capitaux investis tout en les faisant bénéficier d'une large répartition des risques. À cette fin, la Société investira principalement ses actifs en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts ou actions d'OPC, dépôts auprès d'un établissement de crédit et instruments financiers dérivés, variés, libellés en toutes devises et émis dans différents pays.

La politique d'investissement de la Société est déterminée par le Conseil d'administration selon la conjoncture politique, économique, financière et monétaire du moment. Elle variera selon les compartiments concernés, dans les limites et en conformité avec les caractéristiques et l'objectif propres à chacun d'eux, tels que stipulés au Livre II.

La politique d'investissement sera menée en stricte conformité avec le principe de diversification et de répartition des risques. À cette fin, sans préjudice de ce qui peut être spécifié pour un ou plusieurs compartiments, la Société sera soumise à une série de restrictions d'investissement stipulées en Annexe 1. À ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur les risques d'investissement décrits à l'Annexe 3.

Le Conseil d'administration a adopté une politique de gouvernance d'entreprise stipulant, entre autres, que des votes peuvent être effectués aux Assemblées des actionnaires des sociétés dans lesquelles des compartiments investissent. Les principes clés régissant la politique de vote du Conseil d'administration sont liés à la capacité d'une société à agir de manière transparente et responsable à l'égard des investissements des actionnaires et au fait qu'une société doit être dirigée de façon à assurer croissance et rendement des actions à long terme. Le Conseil d'administration mettra en application la politique de vote en toute bonne foi en prenant en compte le meilleur intérêt des actionnaires des compartiments. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez visiter le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

Par ailleurs, la Société est autorisée à recourir aux techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire aux conditions et dans les limites fixées en Annexe 2, pour autant que ces techniques et instruments financiers dérivés soient employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille. Lorsque ces opérations concernent l'utilisation d'instruments financiers dérivés, ces conditions et limites doivent être conformes aux dispositions de la Loi. En aucun cas ces opérations ne doivent amener la Société et ses compartiments à s'écarter des objectifs d'investissement tels qu'exposés dans le Prospectus.

Sauf disposition contraire mentionnée dans la politique d'investissement d'un compartiment et plus particulièrement pour le compartiment « **STEP 90 Euro** », aucune garantie ne peut être apportée quant à la réalisation des objectifs d'investissement des compartiments, et les performances passées ne constituent pas un indicateur des performances futures.

Le compartiment « **STEP 90 Euro** » garantit aux actionnaires une partie de la valeur nette d'inventaire atteinte.

### 1. Droit à la garantie

Conformément aux termes de l'accord avec le Garant, les actionnaires du compartiment « **STEP 90 Euro** » qui demandent le rachat de leurs actions verront leurs ordres de rachat basés sur un prix de rachat égal au minimum au seuil applicable (le « **Seuil applicable** »).

Tout actionnaire d'un compartiment « **STEP 90 Euro** » demandant le rachat de ses actions pourra prétendre à la garantie si le Seuil applicable est plus élevé que la valeur nette d'inventaire. Le cas échéant, la société de gestion et/ou le Gestionnaire du compartiment « **STEP 90 Euro** » appliquera la garantie, conformément aux procédures visées dans l'Accord de garantie.

Par ailleurs, les ordres de souscription et de conversion seront suspendus jusqu'à ce que la valeur nette d'inventaire soit supérieure ou égale au Seuil applicable pendant deux jours d'évaluation consécutifs.

### 2. Définition et révision du seuil

Le Seuil applicable est déterminé pour une période n'excédant pas un an. Il s'agira, selon le cas :

- Soit d'un pourcentage de la valeur nette d'inventaire initiale à la date de lancement du compartiment « **STEP 90 Euro** ». Le cas échéant, ce seuil initial deviendra le Seuil applicable à compter de la date de lancement du compartiment jusqu'à la date de redéfinition annuelle (la « **Date de redéfinition** ») comme défini ci-après ;
- Soit d'un Seuil applicable révisé au cours de toutes les années suivantes, conformément à la procédure de redéfinition définie ci-dessous :

Le Seuil applicable sera redéfini par le Gestionnaire selon la procédure suivante :

- Chaque année à la Date de redéfinition consécutivement à la date de lancement du compartiment « **STEP 90 Euro** » (ou le Jour d'évaluation précédent si la Date de redéfinition n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg),
- Un quelconque Jour d'évaluation si la valeur nette d'inventaire est supérieure à ou augmente d'un certain pourcentage par rapport à la valeur nette d'inventaire sur la base de laquelle le Seuil applicable avait été défini.

Toute révision à la baisse du Seuil applicable ne peut s'opérer qu'à une Date de redéfinition. Dans un cas comme dans l'autre, le Gestionnaire est tenu d'informer les actionnaires de la redéfinition.

### 3. Durée de la garantie

La garantie commence à courir à la date de lancement du compartiment, mais ne vaut que pour une période déterminée par le Garant. Le Garant peut décider de renouveler la Garantie à moins qu'il ne choisisse de la résilier dans les conditions énumérées ci-après.

Le Garant peut décider de ne pas prolonger la garantie au terme de la période de garantie ou de mettre un terme à la garantie chaque année à la date anniversaire du lancement du compartiment. Le cas échéant, les actionnaires et le Gestionnaire du compartiment « **STEP 90 Euro** » en seront informés au minimum un mois avant la date d'échéance.

En outre, le Garant peut décider de résilier la garantie accordée dans les circonstances suivantes :

- si le compartiment « **STEP 90 Euro** » est liquidé ;
- si le compartiment « **STEP 90 Euro** » est fusionné avec un autre OPC ;
- si une nouvelle Société de gestion ou un nouveau Gestionnaire est désigné ou en cas de changement de contrôle de la Société de gestion ;
- si la politique d'investissement a été modifiée sans l'approbation du Garant.

**Si le Garant décide de ne pas prolonger la garantie à l'échéance ou d'y mettre un terme, les actionnaires du compartiment « STEP 90 Euro » recevront un préavis leur permettant de demander le rachat sans frais de leurs actions au minimum un mois avant l'échéance de la garantie ou la fin de la période de garantie. Le cas échéant, le prix de rachat ne sera pas inférieur au Seuil applicable. Les actions des actionnaires qui ne demandent pas le rachat de leurs actions pendant cette période de préavis d'un mois seront automatiquement rachetées le dernier jour de la période précitée, tel qu'approprié au regard des circonstances.**

**Toute décision prise ou approuvée par la Société de gestion quant au changement du Gestionnaire ou à la nomination d'un Gestionnaire adjoint n'entraînera pas l'application anticipée de la garantie.**

#### 4. Conséquences fiscales

La Garantie est conforme à toutes les lois et réglementations applicables au Grand-Duché de Luxembourg aux dates de lancement du compartiment « STEP 90 Euro ».

Les changements législatifs (ou leur interprétation par les tribunaux et/ou autorités fiscales du Luxembourg), à effet rétroactif ou non, et survenant après la date de lancement du compartiment « STEP 90 Euro », peuvent générer de manière directe ou indirecte des dépenses ou baisses de revenu considérables. Le cas échéant, le Garant peut réduire les montants dus en vertu de la garantie proportionnellement à la baisse de la valeur nette d'inventaire liée à l'évolution de la fiscalité.

La Société avertira les actionnaires du compartiment « STEP 90 Euro » de toute modification de la réglementation fiscale applicable susceptible d'avoir une conséquence sur la garantie.

En outre, la garantie peut ne pas être appliquée en cas de changement dans la réglementation fiscale en vigueur (ou son interprétation) qui entraînerait une modification du montant des taxes et/ou de toutes autres contributions payables par un quelconque actionnaire individuel qui aurait demandé le rachat de ses actions.

#### 5. Paiement du Garant

La rémunération du Garant est comprise dans les honoraires payés à la Société de gestion.

Les caractéristiques spécifiques du compartiment « STEP 90 Euro » sont expliquées dans le Livre II.

## LES ACTIONS

### CATÉGORIES, SOUS-CATÉGORIES ET CLASSES D'ACTIONS :

#### A. CATEGORIES

Au sein de chaque compartiment, le Conseil d'administration aura la possibilité de créer et d'émettre les catégories d'actions suivantes et d'associer de nouvelles devises d'évaluation à des actions existantes.

Catégorie	Investisseurs	Prix de souscription initial par action <sup>(1)</sup>	Participation minimum <sup>(2)</sup>	Commissions maximales à charge des investisseurs		
				Souscription	Conversion <sup>(3)</sup>	Rachat
Classic	Tous	100,- dans les Devises de référence sauf : CNH, CZK, NOK, PLN et SEK : 1 000,- JPY et HUF : 10 000,-	Néant	3 %	1,50 %	néant
N				néant	1,50 %	3 %
Privilege			1 million d'EUR par compartiment, à l'exception des compartiments « Money Market » : 100 000 EUR Gestionnaires : néant	3 %	1,50 %	néant
I	Investisseurs institutionnels, OPC		Investisseurs institutionnels : 3 millions d'EUR par compartiment ou 10 millions EUR dans la Société OPC : néant	néant	néant	néant
I Plus	Investisseurs autorisés		50 millions EUR par compartiment à l'exception de « Equity China A-Shares » : 25 millions EUR	néant	néant	néant
Life	AG Insurance		Néant	néant	N/A	néant
X	Investisseurs autorisés		Néant	néant	néant	néant

(1) Hors commission de souscription, le cas échéant

(2) À la discrétion du Conseil d'administration

(3) En cas de conversion vers un compartiment assorti d'une commission de souscription plus élevée, la différence peut être due.

#### B. SOUS-CATEGORIES

Dans certains compartiments, les sous-catégories suivantes peuvent être créées :

##### 1. MD/QD

Ces sous-catégories versent des dividendes mensuellement (MD) ou trimestriellement (QD)

##### 2. Hedged (H)

Ces sous-catégories visent à couvrir le Risque de change du portefeuille du compartiment par rapport à leur Devise de référence. En cas de changements de la valeur nette d'inventaire du portefeuille et/ou en cas de souscriptions et/ou de rachats, cette couverture sera mise en œuvre dans la mesure du possible et dans des limites spécifiques (en cas de dépassement de ces limites, la couverture sera ajustée). Par conséquent, nous ne pouvons garantir que le risque de change sera totalement supprimé.

La devise de ces sous-catégories apparaît dans leur nom (par exemple, dans le compartiment « Equity Brazil », « Classic H EUR » pour une sous-catégorie couverte en EUR lorsque l'exposition de change du portefeuille du compartiment est en BRL).

##### 3. Return Hedged (RH)

Ces sous-catégories visent à couvrir le rendement du portefeuille dans la Devise comptable du compartiment (et non les expositions de change sous-jacentes) face à la devise indiquée dans la dénomination de la sous-catégorie. En cas de changements de la valeur nette d'inventaire du portefeuille et/ou en cas de souscriptions et/ou de rachats, cette couverture sera mise en œuvre dans la mesure du possible selon des limites spécifiques (en cas de dépassement de ces limites, la couverture sera ajustée).

La devise de ces sous-catégories apparaît dans leur nom (par exemple, « Classic RH EUR » pour une sous-catégorie couverte en EUR lorsque la devise comptable du compartiment est l'USD).

##### 4. Devise unique

Ces sous-catégories sont évaluées et émises uniquement dans la Devise de référence indiquée dans la dénomination de la sous-catégorie, laquelle est différente de la Devise comptable du compartiment (par exemple « Classic USD » pour une catégorie émise et évaluée en USD uniquement, alors que la Devise comptable du compartiment est l'EUR).

Les autres caractéristiques de ces sous-catégories, ainsi que leur structure de frais, sont identiques à celles de la catégorie dont elles découlent au sein du compartiment concerné.

#### C. CLASSES DE CAPITALISATION / DISTRIBUTION

Les catégories/sous-catégories d'actions mentionnées plus haut sont émises dans des classes de capitalisation (« CAP ») et/ou des classes de distribution (« DIS ») telles que définies ci-après.

##### 1. CAP

Les actions CAP conservent leurs revenus pour les réinvestir.

##### 2. DIS

Les actions DIS peuvent verser un dividende aux actionnaires annuellement, mensuellement ou trimestriellement.

L'assemblée générale des actionnaires détenteurs d'actions DIS de chaque compartiment concerné se prononce chaque année sur la proposition du Conseil d'administration de payer un dividende, qui sera calculé selon les limites légales et statutaires prévues à cet effet. À cet égard, l'assemblée générale se réserve le droit de distribuer l'actif net de chaque compartiment de la Société sans le réduire en deçà du capital minimum légal. La nature de la distribution (revenus nets des investissements ou capital) sera précisée dans les États financiers de la Société.

S'il est dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne sera faite.

Le Conseil d'administration peut, lorsqu'il l'estime opportun, décider de la distribution d'un acompte sur dividendes.

Il appartient au Conseil d'administration de déterminer les modalités de versement des dividendes et acomptes sur dividendes qui ont été décidés. Les dividendes seront, en principe, payés dans la Devise de référence de la classe concernée (les frais de change pour des paiements dans d'autres devises seront à la charge de l'investisseur).

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement mais non réclamés par l'actionnaire durant une période de cinq ans à partir de la date de mise en paiement ne pourront plus être réclamés et reviendront au compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes annoncés et non réclamés se trouvant aux mains de la Société pour le compte des actionnaires du compartiment jusqu'à la date de prescription légale.

#### **D. FORMES JURIDIQUES DES ACTIONS**

Toutes les actions sont émises sous forme nominative.

Les actions « Classic », « N », « Privilege » et « I » peuvent également être émises sous forme au porteur.

Toutes les actions sont inscrites dans des registres spécifiques tenus au Luxembourg par l'Agent de registre, comme indiqué dans la section « Informations générales ». Sauf s'il en est disposé autrement, les actionnaires ne recevront aucun certificat représentatif de leurs actions. À la place, ils recevront une confirmation de leur inscription dans le registre.

En vertu de la Loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, les actions au porteur physiques qui n'avaient pas été immobilisées avant le 18 février 2016 ont été annulées. L'équivalent en espèces des actions annulées a été déposé auprès de la Caisse de consignation du Luxembourg. Le remboursement de ces espèces peut être demandé par les actionnaires pouvant prouver leur propriété des actions.

#### **E. DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT TOUTES LES ACTIONS**

Le Conseil d'administration peut décider d'associer de nouvelles devises d'évaluation à des catégories ou classes existantes, et, avec l'accord préalable de la CSSF, d'ajouter de nouvelles catégories, sous-catégories ou classes d'actions à des compartiments suivant les mêmes spécifications décrites ci-dessus aux points A, B et C. Une telle décision ne donnera pas lieu à la publication d'un avis, mais le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com) et la version suivante du prospectus seront mis à jour en conséquence.

Le Conseil d'administration peut s'écarter du prix de souscription initial par action. Cependant, l'égalité de traitement des actionnaires sera préservée à tout moment.

Le Conseil d'administration peut décider à tout moment de fractionner ou de regrouper les actions émises dans un compartiment, une catégorie ou une classe en un nombre d'actions qu'il définit. La valeur nette d'inventaire totale de ces actions doit être égale à la valeur nette d'inventaire des actions fractionnées/regroupées existantes au moment du fractionnement/regroupement.

Si les actifs d'une catégorie/classe tombent en dessous de 1 000 000,00 EUR ou l'équivalent dans une autre devise, le Conseil d'administration se réserve le droit de la liquider ou de la fusionner avec une autre catégorie/classe de son choix s'il estime agir ainsi dans le meilleur intérêt des actionnaires.

S'il s'avère que des actions sont détenues par des personnes autres que celles autorisées, elles seront converties en actions de la catégorie ou classe adéquate ou dans la devise appropriée.

Les actions doivent être entièrement libérées et sont émises sans désignation de valeur nominale. Sauf mention contraire, leur émission n'est pas limitée en nombre. Les droits attachés aux actions sont ceux énoncés dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par la Loi.

Des fractions d'actions jusqu'à trois décimales pourront être émises.

Toutes les actions entières de la Société, quelle que soit leur valeur, ont un égal droit de vote. Les actions de chaque compartiment, catégorie ou classe ont un droit égal au produit de liquidation du compartiment, de la catégorie ou de la classe en question.

Si aucune information particulière n'est donnée par les investisseurs, les ordres reçus seront traités dans la Devise de référence de la catégorie.

## **SOUSCRIPTION, CONVERSION ET RACHAT DES ACTIONS**

Les actions de la Société peuvent être proposées à la souscription au niveau local via des plans d'épargne à versements réguliers et des programmes de rachat et de conversion spécifiques à cette offre locale et peuvent être exposées à des charges supplémentaires.

Si un plan d'épargne à versements réguliers est clos avant le terme convenu, le total des commissions de souscription dues par les actionnaires concernés peut être supérieur à celui qui aurait été appliqué à des souscriptions standard.

Les investisseurs peuvent être tenus de nommer un agent payeur en qualité de nommée (le « Nominee ») pour tous actes liés à leur participation dans la Société.

Dans le cadre de cette mission, le Nominee est spécialement tenu :

- d'envoyer à la Société les demandes de souscription, de rachat et de conversion, regroupées par catégorie d'actions, classe d'actions, compartiment et distributeur ;
- d'être inscrit au registre de la Société en son nom « pour le compte d'un tiers » ; et
- d'exercer le droit de vote de l'investisseur (le cas échéant) selon les instructions de l'investisseur.

Le Nominee doit s'efforcer de conserver une liste électronique tenue à jour des noms et adresses des investisseurs et du nombre d'actions détenues ; la qualité d'actionnaire peut être vérifiée par le biais de la lettre de confirmation envoyée à l'investisseur par le Nominee.

Les investisseurs sont informés qu'ils peuvent être tenus de payer des frais supplémentaires pour l'activité du Nominee susmentionné.

Pour de plus amples détails, les investisseurs sont invités à lire le dossier de souscription disponible auprès de leur distributeur habituel.

### **Avertissements préliminaires**

Les souscriptions, conversions et rachats d'actions se font à valeur nette d'inventaire (VNI) inconnue. Ils peuvent porter soit sur un nombre d'actions, soit sur un montant.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de :

- (a) refuser, pour quelque raison que ce soit, tout ou partie d'une demande de souscription ou de conversion ;
- (b) racheter à tout moment des actions détenues par des personnes qui ne sont pas autorisées à acheter ou à détenir des actions de la Société ;
- (c) rejeter des demandes de souscription, de conversion ou de rachat provenant d'un investisseur qu'il suspecte d'employer des pratiques associées aux Market Timing et Active Trading et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour protéger les autres investisseurs de la Société, notamment en imposant une commission de rachat supplémentaire de 2 % du montant de l'ordre au maximum, au profit du compartiment.

Le Conseil d'administration est autorisé à fixer des montants minima de souscription, de conversion, de rachat et de détention.

Pour l'appréciation des minima de souscription, il est fait masse des demandes de souscription en provenance d'entités dont la dénomination traduit l'appartenance à un même groupe ou qui ont un organe central de prise de décision.

Si une demande de rachat ou de conversion d'actions, une procédure de fusion/scission ou tout autre événement a pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions d'un actionnaire donné en deçà du nombre ou de la valeur fixé par le Conseil d'administration, la Société peut procéder au rachat de toutes ses actions.

Dans certains cas décrits dans la partie consacrée à la suspension du calcul de la VNI, le Conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement les émissions, conversions et rachats d'actions, ainsi que le calcul de leur valeur nette d'inventaire.

Le Conseil d'administration peut décider, dans l'intérêt des actionnaires, de fermer un compartiment, une catégorie et/ou une classe aux souscriptions et aux conversions entrantes, dans certaines conditions et pendant la durée qu'il fixe. Une telle décision ne donnera pas lieu à la publication d'un avis, mais le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com) sera mis à jour en conséquence.

**Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, le bulletin de souscription devra être accompagné, s'il s'agit d'une personne physique, de la carte d'identité ou du passeport du souscripteur certifié(e) conforme par une autorité compétente (p. ex. ambassade, consulat, notaire, commissaire de police) ou par une institution financière soumise à des normes en matière d'identification équivalentes à celles en vigueur au Luxembourg ou, s'il s'agit d'une personne morale, des Statuts et d'un extrait du registre de commerce, dans les cas suivants :**

1. en cas de souscription directe auprès de la Société ;
2. en cas de souscription par l'intermédiaire d'un professionnel du secteur financier résident d'un pays qui ne serait pas soumis à une obligation d'identification équivalente aux normes luxembourgeoises en matière de prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment d'argent ;
3. en cas de souscription par l'intermédiaire d'une filiale ou d'une succursale dont la maison-mère serait soumise à une obligation d'identification équivalente à celle exigée par la loi luxembourgeoise, si la loi applicable à la maison-mère ne lui fait pas obligation de veiller au respect de ces dispositions pour ses filiales ou succursales.

**La Société est également tenue d'identifier la provenance des fonds s'ils sont issus d'établissements financiers n'étant pas soumis à une obligation d'identification équivalente à celle exigée par la loi luxembourgeoise. Les souscriptions pourront être temporairement bloquées jusqu'à l'identification de la provenance des fonds.**

**Il est généralement admis que les professionnels du secteur financier résidents de pays ayant adhéré aux conclusions du rapport GAFI (Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux) sont considérés comme ayant une obligation d'identification équivalente à celle requise par la loi luxembourgeoise.**

### **Traitement des informations personnelles**

En soumettant une demande de souscription, l'investisseur autorise la Société à stocker et à utiliser toutes les informations confidentielles qu'elle pourrait acquérir à son sujet en vue de la gestion de son compte ou de leur relation d'affaires. Dans la mesure où cet usage l'exige, l'investisseur autorise également le partage de ces informations avec différents prestataires de services de la Société. Il est à noter que certains prestataires de services implantés en dehors de l'Union européenne peuvent être soumis à des règles moins strictes en matière de protection des données. Les informations peuvent servir à des fins d'archivage, à traiter des ordres, à répondre aux requêtes des actionnaires et à leur fournir des informations sur d'autres produits et services de la Société. Ni la Société, ni sa société de gestion ne communiqueront des informations confidentielles sur les actionnaires, à moins d'y être contraintes par une réglementation particulière.



**Souscriptions**

Les actions seront émises à un prix correspondant à la valeur nette d'inventaire par action, majorée de la commission de souscription mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Pour qu'un ordre soit exécuté à la valeur nette d'inventaire d'un jour d'évaluation donné, il faut qu'il soit reçu par la Société avant la date et l'heure spécifiées dans les conditions particulières détaillées au Livre II pour chaque compartiment. Les ordres reçus après cette limite seront traités à la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.

Pour être accepté par la Société, l'ordre doit reprendre toutes les informations requises concernant l'identification des actions souscrites et l'identité du souscripteur tel que mentionné ci-dessus.

À moins qu'il en soit disposé autrement pour un compartiment particulier, le prix de souscription de chaque action est payable dans une des devises d'évaluation des actions concernées et dans le délai fixé au Livre II, le cas échéant majoré de la commission de souscription applicable. À la demande de l'actionnaire, le paiement peut être effectué dans une autre devise qu'une des devises d'évaluation. Les frais de change seront alors mis à la charge de l'actionnaire.

La Société se réserve le droit de différer et/ou annuler les demandes de souscription au cas où il serait incertain que le paiement y afférent parvienne au Dépositaire dans les délais de paiement impartis ou au cas où l'ordre ne serait pas complet. Le Conseil d'administration ou son représentant peut traiter cette demande soit en appliquant une majoration tenant compte notamment des intérêts dus selon les taux usuels du marché, soit en annulant l'attribution des actions et, le cas échéant en l'accompagnant d'une demande de compensation pour toute perte résultant du défaut de paiement avant l'expiration du délai impartit. Les actions ne seront dès lors attribuées qu'après réception de la demande de souscription dûment complétée et accompagnée du paiement ou d'un document attestant irrévocablement le paiement dans les délais impartis. La Société ne sera pas responsable du traitement différé des ordres lorsque ces derniers ne seront pas complets.

Tout solde restant après la souscription sera remboursé à l'actionnaire, sauf s'il est inférieur à 15 EUR ou l'équivalent dans une autre devise, selon le cas. Les montants non remboursés seront conservés par le compartiment concerné.

Le Conseil d'administration peut accepter l'émission d'actions en échange de l'apport en nature de valeurs mobilières, conformément aux conditions fixées par la Loi luxembourgeoise, en particulier en ce qui concerne l'obligation de remise d'un rapport d'évaluation par le Réviseur d'entreprises mentionné sous « Informations générales » supra et à condition que ces valeurs mobilières soient conformes à la politique et aux restrictions d'investissement du compartiment concerné de la Société telles que décrites au Livre II. Sauf disposition contraire, les coûts de cette opération seront supportés par la partie requérante.

**Conversions**

Sans préjudice des dispositions propres à un compartiment, une catégorie ou une classe, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment, une autre catégorie ou une autre classe. Le nombre d'actions nouvellement émises ainsi que les frais relatifs à l'opération sont calculés conformément à la formule reprise ci-dessous.

Les conversions ne sont possibles qu'entre les catégories suivantes :

En De	Classic	N	Privilege	I	I Plus	Life	X
Classic	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	N/A	Non
N	Non	Oui	Non	Non	Non	N/A	Non
Privilege	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	N/A	Non
I	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	N/A	Non
I Plus	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Non
Life	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
X	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	N/A	Oui

Les principes de conversion des sous-catégories sont les mêmes que ceux de la catégorie d'origine à laquelle elles sont rattachées.

Pour qu'un ordre de conversion soit exécuté à la valeur nette d'inventaire d'un jour d'évaluation donné, il faut qu'il soit reçu par la Société avant la date et l'heure spécifiées au Livre II pour chaque compartiment. Les ordres reçus après cette limite seront traités à la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.

**Formule de conversion**

Le nombre d'actions attribuées au sein d'un nouveau compartiment ou d'une nouvelle catégorie ou classe sera déterminé selon la formule suivante :

$$A = \frac{B \times C \times E}{D}$$

A étant le nombre d'actions à attribuer dans le nouveau compartiment ;

B étant le nombre d'actions du compartiment d'origine à convertir ;

C étant la valeur nette d'inventaire par action du compartiment d'origine au jour d'évaluation concerné ;

D étant la valeur nette d'inventaire par action du nouveau compartiment au jour d'évaluation concerné ; et

E étant le taux de change applicable au moment de l'opération entre les devises des deux compartiments considérés.

Les investisseurs seront redevables de l'ensemble des frais de change liés à toutes transactions conduites à leur demande.

Dans le cas d'actions détenues en compte (avec ou sans attribution de fractions d'actions), tout solde restant après la conversion sera remboursé à l'actionnaire, sauf s'il est inférieur à 15 EUR ou l'équivalent dans une autre devise, selon le cas. Les montants non remboursés reviendront au compartiment concerné.

**Rachats**

Sous réserve des exceptions et limitations prévues dans le Prospectus, tout actionnaire a le droit, à tout moment, de faire racheter ses actions par la Société.

Pour qu'un ordre soit exécuté à la valeur nette d'inventaire d'un jour d'évaluation donné, il faut qu'il soit reçu par la Société avant la date et l'heure spécifiées dans les conditions particulières détaillées au Livre II pour chaque compartiment. Les ordres reçus après cette limite seront traités à la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.

Pour être accepté par la Société, l'ordre doit inclure toutes les informations requises concernant l'identification des actions concernées et l'identité de l'actionnaire tel que mentionné ci-dessus.

À moins qu'il en soit disposé autrement pour un compartiment particulier, le montant de rachat de chaque action sera remboursé dans sa devise de souscription, minoré de la commission de rachat applicable, le cas échéant.

À la demande de l'actionnaire, le paiement peut être effectué dans une autre devise que la devise de souscription des actions rachetées, les frais de change étant alors à la charge de l'actionnaire et imputés sur le prix de rachat. Le prix de rachat des actions peut être supérieur ou inférieur au prix payé au moment de la souscription (ou de la conversion), selon que la valeur nette d'inventaire s'est entre-temps appréciée ou dépréciée.

La Société se réserve le droit de différer les demandes de rachat au cas où l'ordre ne serait pas complet. La Société ne sera pas responsable du traitement différé des ordres lorsque ces derniers ne seront pas complets.

Les rachats en nature sont possibles sur approbation spécifique du Conseil d'administration, pour autant que les actionnaires subsistants ne subissent pas de préjudice et qu'un rapport d'évaluation du Réviseur d'entreprises de la Société soit établi. Le type ou la nature des actifs qui peuvent être transférés en pareil cas sera déterminé par le gestionnaire dans le respect de la politique et des restrictions d'investissement du compartiment concerné. Les coûts de tels transferts peuvent être supportés par la partie requérante.

Si le total des demandes nettes de rachat/conversion reçues au titre d'un compartiment visé un jour d'évaluation donné porte sur plus de 10 %\* des actifs nets du compartiment concerné, le Conseil d'administration peut décider de fractionner et/ou de différer les demandes de rachat/conversion présentées au prorata de manière à réduire le nombre d'actions remboursées/converties à ce jour à 10 %\* des actifs nets du compartiment concerné. Toute demande de rachat/conversion ainsi différée sera traitée prioritairement aux demandes de rachat/conversion reçues au jour d'évaluation suivant, sous réserve toujours de la limite précitée de 10 %\* des actifs nets.

\* 5 % pour les compartiments « Equity Japan Small Cap » et « Equity Australia ».

Dans le cas d'actions détenues en compte (avec ou sans attribution de fractions d'actions), tout solde restant après le rachat sera remboursé à l'actionnaire, sauf s'il est inférieur à 15 EUR ou l'équivalent dans une autre devise, selon le cas. Les montants non remboursés seront réputés appartenir au compartiment concerné.

**Cotation en Bourse**

Par décision du Conseil d'administration, les actions peuvent être admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et/ou, s'il y a lieu, d'une autre Bourse de valeurs.

À la date du présent Prospectus, aucune action n'est cotée en Bourse.

---

## VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

---

### CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION

Chaque calcul de la valeur nette d'inventaire sera effectué comme suit sous la responsabilité du Conseil d'administration :

- (1) La valeur nette d'inventaire sera calculée selon les modalités indiquées au Livre II.
- (2) Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action sera effectué par référence aux actifs nets totaux du compartiment, de la catégorie et/ou de la classe correspondant(e). Les actifs nets totaux de chaque compartiment, catégorie et/ou classe seront calculés en additionnant l'ensemble des éléments d'actifs détenus par chacun d'eux (en ce compris les droits ou pourcentages détenus dans certains sous-portefeuilles internes tels que plus amplement décrits sous 4, infra) desquels seront soustraits les dettes et engagements qui leur sont propres, le tout conformément à ce qui est mentionné au point 4 alinéa 4, infra.
- (3) La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, catégorie ou classe sera calculée en divisant le total de ses actifs nets par le nombre d'actions en circulation, jusqu'à six décimales pour les compartiments du marché monétaire et jusqu'à deux décimales pour tous les autres compartiments, à l'exception des devises qui ne s'expriment pas sous forme de décimale.
- (4) De manière à assurer, en interne, une gestion financière et administrative globale de masses d'actifs appartenant à un(e) ou plusieurs compartiments, catégories ou classes, le Conseil d'administration pourra créer autant de sous-portefeuilles internes qu'il y aura de telles masses d'actifs à gérer (les « sous-portefeuilles internes »).  
Ainsi, un ou plusieurs compartiments, catégories ou classes ayant totalement ou partiellement la même politique d'investissement, pourront rassembler les actifs acquis par chacun d'eux dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique d'investissement dans un sous-portefeuille interne créé à cet effet. La part détenue par chaque compartiment, catégorie ou classe au sein de chacun des sous-portefeuilles internes pourra s'exprimer soit en termes de pourcentages soit en termes de droits ainsi qu'il est précisé dans les deux paragraphes suivants. La création d'un sous-portefeuille interne aura pour seul objectif de faciliter la gestion administrative et financière de la Société. Les pourcentages de détention seront établis sur la base du seul rapport de contribution aux actifs d'un sous-portefeuille interne donné. Ces pourcentages de détention seront recalculés lors de chaque jour d'évaluation pour tenir compte de tout rachat, émission, conversion, distribution ou tout autre événement généralement quelconque intervenant au sein de l'un quelconque des compartiments, catégories et/ou classes concerné(e)s et de nature à accroître ou à réduire leur participation dans le sous-portefeuille interne concerné.  
Les droits qui seraient émis par un sous-portefeuille interne donné seront évalués à une fréquence et selon des modalités identiques à celles mentionnées aux points 1, 2 et 3, supra. Le nombre total de droits émis variera en fonction des distributions, rachats, émissions, conversions, ou de tout autre événement généralement quelconque intervenant au sein de l'un quelconque des compartiments, catégories et/ou classes concerné(e)s et de nature à accroître ou à réduire leur participation dans le sous-portefeuille interne concerné.
- (5) Quel que soit le nombre de catégories ou classes créées au sein d'un compartiment déterminé, il conviendra de procéder au calcul des actifs nets totaux de ce compartiment selon la fréquence déterminée par la Loi luxembourgeoise, les Statuts ou le Prospectus. Les actifs nets totaux de chaque compartiment seront calculés en additionnant les actifs nets totaux de chaque catégorie ou classe créées au sein de ce compartiment.
- (6) Sans préjudice de ce qui est mentionné au point 4 ci-dessus, concernant les droits et les pourcentages de détention, et sans préjudice des règles particulières pouvant être fixées pour un ou plusieurs compartiments en particulier, l'évaluation des actifs nets des différents compartiments sera effectuée en conformité avec les règles stipulées ci-dessous.

### COMPOSITION DE L'ACTIF

Les actifs de la Société comprendront notamment :

- (1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour de paiement ;
- (2) tous les effets et billets payables à vue et les sommes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché) ;
- (3) tous les titres, parts, actions, obligations, options ou droits de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société ;
- (4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en a connaissance ;
- (5) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour de paiement par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces titres ;
- (6) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis ;
- (7) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

### REGLES D'EVALUATION

Les actifs de chaque compartiment seront évalués comme suit :

- (1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des sommes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera la valeur nominale de ces actifs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que la Société estimera adéquat pour rendre compte de la valeur réelle de ces actifs ;
- (2) La valeur des actions ou parts d'organismes de placement collectif sera déterminée en fonction de la dernière valeur nette d'inventaire disponible le jour d'évaluation. Si ce prix n'est pas conforme à la réalité, l'évaluation se fondera sur le prix de vente probable estimé par le Conseil d'administration en toute prudence et bonne foi ;
- (3) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours de clôture connu du Jour d'évaluation applicable et, si cette valeur est négociée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours de clôture connu du marché principal de cette valeur.  
Si le dernier cours de clôture connu ne reflète pas la réalité, l'évaluation se fondera sur le prix de vente probable estimé par le Conseil d'administration en toute prudence et bonne foi ;  
Le Conseil d'administration recourt à cette possibilité pour évaluer les titres cotés sur les marchés de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et de l'Océanie. Dans ces cas, le dernier cours de clôture précité est ajusté selon une méthode revue par le réviseur d'entreprises de la Société et contrôlée par la Société de gestion, afin de refléter la juste valeur des actifs concernés.
- (4) les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée de manière régulière avec prudence et de bonne

- foi par un professionnel qualifié désigné à cette fin par le Conseil d'administration ;
- (5) les valeurs libellées en une autre devise que la devise comptable du compartiment concerné seront converties sur la base du taux de change applicable au Jour d'évaluation ;
  - (6) si la pratique du marché le permet, les actifs liquides, les instruments du marché monétaire et tous les autres instruments peuvent être évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus ou selon la méthode de l'amortissement linéaire. La décision d'évaluer les actifs du portefeuille selon la méthode de l'amortissement linéaire devra être approuvée par le Conseil d'administration et celui-ci devra motiver sa décision. Le Conseil d'administration mettra en place les contrôles adéquats pour l'évaluation de ces instruments ;
  - (7) le Conseil d'administration est habilité à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des cours d'évaluation pertinents ;
  - (8) les IRS seront évalués sur la base de la différence entre la valeur de tous les intérêts futurs payables par la Société à sa contrepartie à la date d'évaluation au taux zéro coupon correspondant à l'échéance de ces paiements et la valeur de tous les intérêts futurs payables par la contrepartie à la Société au taux zéro coupon correspondant à l'échéance de ces paiements ;
  - (9) le modèle interne d'évaluation des CDS s'appuie sur la courbe de taux des CDS, le taux de recouvrement et un taux d'actualisation (LIBOR ou taux de swap du marché) pour calculer l'évaluation au prix de marché (mark-to-market). Ce modèle interne produit également la courbe de taux des probabilités de défaut. Pour établir la courbe des taux des CDS, les données d'un certain nombre de contreparties actives sur le marché des CDS sont utilisées. Le gestionnaire utilise l'évaluation des CDS de contreparties pour les comparer aux valeurs obtenues avec le modèle interne. La base de départ pour la construction du modèle interne est l'égalité, à la signature du CDS, entre la jambe variable et la jambe fixe du CDS ;
  - (10) dans la mesure où les EDS sont activés par un incident relatif à une action, leur évaluation dépend principalement de la volatilité de l'action et de son asymétrie. Plus cette volatilité est élevée, plus le risque que l'action atteigne le seuil des 70 % est élevé et donc plus le spread de l'EDS est important. Le spread d'un CDS d'une société reflète également sa volatilité, puisqu'une volatilité élevée de l'action indique une volatilité élevée des actifs de la société en question et donc une forte probabilité d'événement de crédit. Étant donné que les spreads des EDS et des CDS sont, tous les deux, corrélés avec la volatilité implicite des actions, et que ces relations ont tendance à rester stables au cours du temps, un EDS peut être considéré comme un succédané de CDS. Le point clé dans l'évaluation d'un EDS est de calculer la probabilité implicite d'un événement relatif à une action. Deux méthodes sont généralement acceptées : la première consiste à utiliser le spread du marché des CDS comme intrant dans un modèle pour évaluer l'EDS ; la seconde utilise des données historiques de l'action en considération pour estimer cette probabilité. Bien que les données historiques ne soient pas nécessairement un guide suffisamment fiable de ce qui peut se passer dans le futur, ces données peuvent résumer le comportement général d'une action face à des crises. Dans la comparaison des deux approches, il est très rare de voir des probabilités historiques supérieures aux probabilités implicites des actions ;
  - (11) l'évaluation d'un CFD et d'un TRS reflétera à tout moment la différence entre le dernier cours connu de la valeur sous-jacente et l'évaluation qui est prise en compte lors de la conclusion de la transaction.

#### COMPOSITION DU PASSIF

Les engagements de la Société comprendront principalement :

- (1) tous les emprunts, effets échus et sommes exigibles ;
- (2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés) ;
- (3) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le Conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société ;
- (4) tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de modification des Statuts, du Prospectus ou de tout autre document relatif à la Société, les commissions de gestion, conseil, performance et autres, ainsi que les autres frais et dépenses extraordinaires, toutes taxes, impôts et droits prélevés par les autorités publiques et les Bourses de valeurs, les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs ou autrement. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les actifs, passifs, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment, une catégorie ou classe seront imputés aux différents compartiments, catégories ou classes à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée, pour ce qui est de son prix, comme un montant dû à la Société jusqu'à ce que ce montant ait été reçu par elle. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au Jour d'évaluation.

#### SUSPENSION DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE ET DE L'EMISSION, DE LA CONVERSION ET DU RACHAT DES ACTIONS

Sans préjudice des motifs légaux de suspension, le Conseil d'administration peut à tout moment suspendre temporairement le calcul de la Valeur nette d'inventaire des actions d'un ou de plusieurs compartiments ainsi que l'émission, la conversion et le rachat des actions de ces compartiments, dans les cas suivants :

- (1) pendant toute période durant laquelle un ou plusieurs marchés de devises ou une Bourse de valeurs qui sont les marchés ou Bourse principaux où une portion substantielle des investissements du compartiment à un moment donné est cotée, se trouvent fermés, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus ;
- (2) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rendent impossible de disposer de ses actifs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires ;
- (3) pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une Bourse quelconque ;
- (4) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'effectuer des transactions pour le compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux ;
- (5) dès une prise de décision de liquider soit la Société, soit un ou plusieurs compartiments, catégories ou classes ;
- (6) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments, catégories et/ou classes ;

- (7) pour un compartiment « Nourricier », lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, la conversion ou le rachat des actions du compartiment « Maître » sont suspendus ;
- (8) ainsi que dans tous les cas où le Conseil d'administration estime par une résolution motivée qu'une telle suspension est nécessaire pour préserver l'intérêt général des actionnaires concernés.

En cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, la Société informera immédiatement de manière appropriée les actionnaires ayant demandé la souscription, la conversion ou le rachat des actions du ou des compartiments concernés.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes de souscription, rachat ou conversion supérieures à 10 %\* des actifs nets d'un compartiment, le Conseil d'administration se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte du compartiment, les achats et ventes de valeurs mobilières qui s'imposent. Dans un tel cas, les demandes de souscription, rachat et conversion en instance d'exécution seront traitées simultanément sur la base de la valeur nette d'inventaire ainsi calculée.

\* 5 % pour les compartiments « Equity Japan Small Cap » et « Equity Australia ».

Les demandes de souscription, de conversion et de rachat en attente peuvent être révoquées par avis écrit, sous réserve que la Société reçoive ledit avis avant la levée de la suspension. Les demandes en suspens seront prises en considération à la première date de calcul faisant suite à la levée de la suspension. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne peut être traité lors d'un même jour d'évaluation, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.

### **SWING PRICING**

**Dans certaines conditions de marché et en tenant compte du volume des transactions d'achat et de vente au sein d'un compartiment, et de la taille de ces dernières, le Conseil d'administration peut estimer qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de calculer les VNI par action sur la base des cours d'achat et de vente des actifs et/ou en appliquant une estimation de l'écart entre les cours acheteur et vendeur en vigueur sur les marchés sur lesquels les actifs sont négociés. Le Conseil d'administration peut à nouveau ajuster lesdites VNI afin de tenir compte de tous les frais de transaction et les commissions de vente, sous réserve que ces frais et commissions ne dépassent pas 1 % de la VNI du compartiment à ce moment.**

---

## DISPOSITIONS FISCALES

---

### IMPOSITION DE LA SOCIETE

À la date du Prospectus, la Société n'est assujettie à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu et les plus-values.

La Société est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement annuelle représentant 0,05 % de la valeur nette d'inventaire. Ce taux est abaissé à 0,01 % pour :

- a) les compartiments dont l'objet exclusif est le placement collectif en instruments du marché monétaire et en dépôts auprès d'établissements de crédit ;
- b) les compartiments dont l'objet exclusif est le placement collectif auprès d'établissements de crédit ;
- c) les compartiments, catégories ou classes réservé(e)s aux Investisseurs institutionnels, Gestionnaires et OPC.

Sont exonérés de cette taxe d'abonnement :

- a) la valeur des actifs représentée par des actions ou parts détenues dans d'autres OPC, pour autant que ces actions ou parts ont déjà été soumises à la taxe d'abonnement ;
- b) les compartiments, catégories et/ou classes :
  - (i) dont les titres sont réservés à des Investisseurs institutionnels, Gestionnaires ou OPC, et
  - (ii) dont l'objectif exclusif est le placement collectif en instruments du marché monétaire et en dépôts auprès d'établissements de crédit, et
  - (iii) dont l'échéance résiduelle pondérée du portefeuille ne dépasse pas 90 jours, et
  - (iv) qui bénéficient de la notation la plus élevée possible d'une agence de notation reconnue ;
- c) les compartiments, catégories et/ou classes réservé(e)s à :
  - (i) des institutions de retraite professionnelle, ou véhicules d'investissement similaires, créés à l'initiative d'un ou de plusieurs employeurs pour le bénéfice de leurs salariés, et
  - (ii) des sociétés comptant un ou plusieurs employeurs investissant les fonds qu'ils détiennent pour fournir des prestations de retraite à leurs salariés ;
- d) les compartiments dont l'objectif principal est l'investissement dans les institutions de la micro-finance ;
- e) les compartiments, catégories et/ou classes :
  - (i) dont les titres sont cotés ou négociés sur au moins une Bourse de valeurs ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, et
  - (ii) dont l'objectif exclusif est de reproduire la performance d'un ou de plusieurs indices.

Lorsqu'elle est due, la taxe d'abonnement est payable chaque trimestre sur l'actif net correspondant et est calculée à la fin du trimestre au cours duquel la taxe est applicable.

Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

### IMPOSITION DES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIETE

Certains revenus de portefeuille de la Société, notamment en dividendes et intérêts, ainsi que certaines plus-values peuvent être assujettis à des impôts de taux et de natures variables dans les pays d'où ils proviennent. Ces revenus et plus-values peuvent également faire l'objet de retenues à la source. La Société, dans certaines circonstances, pourrait ne pas bénéficier des conventions internationales visant à éviter la double imposition conclues entre le Grand-Duché de Luxembourg et les pays concernés. Certains pays peuvent considérer que ces conventions ne bénéficient qu'aux personnes imposables au Grand-Duché de Luxembourg.

### IMPOSITION DES ACTIONNAIRES

#### a) Résidents du Grand-Duché de Luxembourg

À la date du Prospectus, les dividendes perçus et les plus-values réalisées lors de la cession d'actions par des résidents du Grand-Duché de Luxembourg ne sont pas passibles de retenue à la source.

Les dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux d'imposition des personnes physiques.

Les plus-values réalisées lors de la cession d'actions ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu en cas de détention des actions pendant une durée supérieure à six mois, sauf dans le chef d'actionnaires résidents détenant plus de 10 % des actions de la Société.

#### b) Non-résidents

En principe, selon la législation actuelle :

- les dividendes perçus et les plus-values réalisées lors de la cession d'actions par des non-résidents ne sont pas passibles de retenue à la source au Luxembourg ;
- les plus-values réalisées par des non-résidents lors de la cession d'actions ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu luxembourgeois.

Toutefois, en présence d'une convention visant à éviter la double imposition conclue entre le Grand-Duché et le pays de résidence de l'actionnaire, les plus-values réalisées lors de la cession d'actions sont en principe exonérées au Luxembourg, le pouvoir d'imposition étant attribué au pays de résidence de l'actionnaire.

### ÉCHANGE D'INFORMATIONS

#### a) Résidents d'un autre État membre de l'Union européenne y compris les départements français d'outre-mer, les Açores, Madère, les Îles Canaries, les Îles Åland et Gibraltar.

Il est recommandé à toute personne physique qui perçoit des dividendes de la Société ou le produit de la cession des actions de la Société par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un autre État que celui dont il est résident de se renseigner sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

En effet, la plupart des pays visés par les Directives 2011/16 et 2014/107 communiqueront à l'autorité fiscale de l'Etat de résidence du bénéficiaire effectif des revenus le montant brut total distribué par la Société et/ou les produits bruts totaux résultant de la cession, du remboursement ou du rachat des actions de la Société.

**b) Résidents des États ou territoires tiers**

Aucune retenue à la source n'est prélevée sur les revenus versés à des résidents d'États ou territoires tiers.

Cependant, dans le cadre de l'Échange automatique d'informations en matière fiscale (EAI) élaboré par l'OCDE, il se peut que la Société de gestion se doive de collecter et de révéler à des tiers des informations sur ses actionnaires, lesquels tiers incluent les autorités fiscales du pays participant dans lequel le bénéficiaire des revenus réside, cela afin que lesdites informations soient ensuite communiquées aux juridictions compétentes. Les informations à caractère financier et personnel telles qu'elles sont définies dans le cadre de cette réglementation et qui sont susceptibles d'être révélées incluent (sans s'y limiter) l'identité des actionnaires et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, ainsi que celle des bénéficiaires effectifs et des personnes disposant d'un pouvoir de contrôle. Il sera donc demandé à un actionnaire de répondre aux demandes raisonnables portant sur ces informations qui lui seront adressées par la Société afin qu'elle puisse remplir ses obligations déclaratives. En ce qui concerne les « premiers pays participants » à l'EAI, l'échange d'informations aura lieu en 2017 et portera sur les données collectées en 2016, tandis que pour les autres pays participants (Autriche et Suisse), cet échange aura lieu en 2018 et portera sur les données collectées en 2017. La liste des pays participant à l'EAI est disponible sur le site Internet <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/>

**c) Fiscalité américaine**

Aux termes de la loi américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014, si la Société investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus provenant de ces investissements pourraient être assujettis à une retenue à la source de 30 % aux États-Unis.

Pour éviter d'avoir à payer cette retenue à la source, le Grand-Duché de Luxembourg a conclu un accord intergouvernemental (l'« IGA ») avec les États-Unis, le 28 mars 2014, en vertu duquel les institutions financières du Luxembourg doivent faire diligence raisonnable pour communiquer certaines informations concernant leurs investisseurs américains directs ou indirects aux autorités fiscales luxembourgeoises. Ces informations sont ensuite communiquées par le fisc luxembourgeois à l'organisme Internal Revenue Service des États-Unis.

**Les dispositions qui précèdent sont basées sur la Loi et la pratique actuellement en vigueur et peuvent être sujettes à modification. Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence fiscale ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement. L'attention des investisseurs est également attirée sur certaines dispositions fiscales spécifiques à plusieurs pays dans lesquels la Société fait l'objet d'une négociation publique.**

---

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET INFORMATION DES ACTIONNAIRES

---

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tient le 25 avril à quinze heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera spécifié sur la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvré bancaire à Luxembourg, l'Assemblée générale se réunit le premier jour ouvré bancaire suivant. D'autres Assemblées générales peuvent être convoquées conformément à ce qui est prévu par la loi luxembourgeoise et les Statuts de la Société.

La convocation des actionnaires à toute assemblée générale fera l'objet d'avis dans les formes et délais prévus par la loi luxembourgeoise et les Statuts de la Société, et moyennant un préavis de 14 jours au moins.

De même, les Assemblées générales délibèrent tel que prescrit par la loi luxembourgeoise et les Statuts de la Société.

Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix. Toutes les actions concourent de façon égale aux décisions prises en Assemblée générale lorsque les décisions à prendre concernent la Société dans son ensemble. Lorsque les décisions concernent les droits particuliers des actionnaires d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe, seuls les détenteurs d'actions de ce compartiment, de cette catégorie ou de cette classe participent au vote.

### INFORMATION DES ACTIONNAIRES

#### Valeurs nettes d'inventaire et dividendes

La Société publie les informations légalement requises au Grand-Duché de Luxembourg et dans tous les autres pays dans lesquels les actions sont proposées au public.

Ces informations sont également disponibles sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

#### Rapports financiers

La Société publie un rapport annuel, au dernier jour de l'exercice social, certifié par le réviseur d'entreprises agréé, ainsi qu'un rapport semestriel non certifié au dernier jour du sixième mois de l'exercice social. La Société est autorisée à publier une version abrégée des rapports financiers si besoin.

Les états financiers de chaque compartiment sont établis dans la Devise comptable du compartiment mais la consolidation des comptes de la Société sera libellée en euros.

Le rapport annuel est rendu public dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice social et le rapport semestriel dans les deux mois qui suivent la fin du semestre.

#### Documents disponibles pour consultation

Les Statuts, Prospectus, KIID et rapports périodiques peuvent être consultés au siège de la Société et auprès des établissements chargés du service financier. Des exemplaires des Statuts et des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande.

À l'exception des publications de journaux imposées par la loi, le média officiel pour obtenir tout avis adressé aux actionnaires sera le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

Ces documents et informations seront également disponibles sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).



---

## ANNEXE 1 – RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

---

Aux fins de cette Annexe 1, les termes suivants sont définis ci-dessous :

« État membre » : un État membre de l'Union européenne. Les États qui sont des parties à l'Accord créant l'Espace économique européen autres que les États membres de l'Union européenne, dans les limites établies par cet Accord et les règlements connexes sont considérés comme équivalents aux États membres de l'Union européenne.

« Pays tiers » : un pays autre qu'un État membre.

1. Les investissements d'un compartiment se composent exclusivement de l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote ou négociés sur un marché réglementé, tel que défini par la Directive 2004/39 ;
- b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un État membre, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ;
- c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une Bourse dans un pays qui n'est pas un État membre de l'Union européenne ou négociés sur un autre marché réglementé dans un pays qui n'est pas un État membre de l'Union européenne, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ;
- d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire récemment émis, sous réserve que :
  - (i) leurs conditions d'émission incluent une promesse formelle que ces valeurs feront l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle d'une Bourse de valeurs ou d'un autre marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et accessible au public ; et
  - (ii) l'admission est obtenue dans un délai d'un an à compter de l'émission ;
- e) parts ou actions d'OPCVM agréés conformément à la Directive 2009/65 et/ou d'autres OPC au sens de l'Article 1(2)(a) et (b) de la Directive 2009/65, qu'ils se situent ou non dans un État membre de l'Union européenne, à condition que :
  - (i) ces autres OPC soient autorisés selon des lois qui garantissent qu'ils font l'objet d'une supervision considérée par la CSSF comme équivalente à celle prévue dans la législation de l'UE et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie ;
  - (ii) le niveau de la protection des détenteurs de parts ou actionnaires de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts ou actionnaires d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 2009/65 ;
  - (iii) il soit rendu compte de l'activité de ces autres OPC dans des rapports semestriels ou annuels afin de permettre une évaluation de l'actif et du passif, revenus et opérations au cours de l'exercice ; et que
  - (iv) la proportion d'actifs des OPCVM ou des autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs règlements de gestion ou leurs statuts, peut être investie globalement dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10 % ;
- f) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursable sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège social dans un État membre de l'Union européenne ou, si le siège social de l'établissement de crédit est situé dans un Pays tiers, qu'il soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation de l'UE ;
- g) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a), b) et c) ci-dessus ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, à condition que :
  - (i) le sous-jacent du produit dérivé consiste en instruments relevant du présent paragraphe 1, indices financiers, taux d'intérêt, taux de change ou devises applicables, dans lesquels le compartiment correspondant peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement, tels que décrits dans les Statuts de la Société ;
  - (ii) les contreparties aux transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré soient des établissements de crédit soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF ; et
  - (iii) les instruments dérivés négociés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne doit pas entraîner d'effet de levier sur les actifs du compartiment « STEP 90 Euro ».

- h) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé, concernés par l'Article 1 de la Loi, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient :
  - (i) émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un État membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Pays tiers ou, dans le cas d'un État fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres ;
  - (ii) émis par une société dont tous les titres sont négociés sur des marchés réglementés mentionnés dans la Section 1 paragraphe a), b) ou c) ci-dessus ;
  - (iii) émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit de l'UE, ou par un établissement qui est soumis et se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi rigoureuses que celles prévues par la législation de l'UE ; ou
  - (iv) émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF, pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux points (i), (ii) ou (iii) les premier, deuxième et troisième tirets qui précèdent, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à 10 000 000 EUR et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la Directive 78/660, soit une entité qui,

au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

2. Toutefois, un compartiment ne peut pas :

- a) investir plus de 10 % de ses actifs en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire autres que ceux visés à la Section 1. ; ni
- b) acquérir des métaux précieux ou des certificats représentatifs de ceux-ci.

Un compartiment peut détenir, à titre accessoire, des liquidités.

3. La Société peut acquérir des titres mobiliers ou immobiliers essentiels à l'exercice direct de ses activités.

4.

a) Un Compartiment n'investira pas plus que :

- (i) 10 % de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis par une même entité ; ou
- (ii) 20 % de ses actifs dans des dépôts effectués auprès de la même entité.

L'exposition à une contrepartie d'un compartiment dans une transaction dérivée de gré à gré n'excédera pas :

- (i) 10 % de ses actifs lorsque la contrepartie est une institution de crédit visée à la Section 1. paragraphe f) ; ou
- (ii) 5 % de ses actifs dans les autres cas.

b) La valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par un compartiment auprès des émetteurs dans chacun desquels il investit plus de 5 % de ses actifs ne peut dépasser 40 % de la valeur de ses actifs. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts ou transactions sur instruments dérivés de gré à gré effectués auprès d'institutions financières soumises à une surveillance prudentielle.

Nonobstant les limites individuelles fixées au paragraphe a), un compartiment ne peut combiner, lorsque cela l'amènerait à investir plus de 20 % de ses actifs dans une même entité, plusieurs éléments parmi les suivants :

- (i) des investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par l'entité en question ;
- (ii) des dépôts effectués auprès de cette entité ; ou
- (iii) une exposition à la contrepartie découlant de transactions en produits dérivés de gré à gré conclus avec cette entité.

c) La limite de 10 % prévue au paragraphe a) point (i), est portée à un maximum de 35 % si les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un État membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un Pays tiers ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres font partie.

d) La limite de 10 % prévue au paragraphe a) point (i) est portée à un maximum de 25 % si les obligations sont émises par un établissement de crédit ayant son siège social dans un État membre et étant légalement soumis à une supervision publique spéciale conçue pour protéger les détenteurs obligataires. En particulier, les sommes découlant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la législation, dans des actifs qui, durant toute la période de validité des obligations, peuvent couvrir les créances résultant des obligations et qui, en cas de faillite de l'émetteur, seraient utilisés en priorité pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts courus.

Lorsqu'un compartiment investit plus de 5 % de ses actifs dans les obligations mentionnées au paragraphe a) émises par un seul émetteur, la valeur totale de ces investissements ne peut dépasser 80 % de la valeur des actifs du compartiment.

e) Les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire visés aux paragraphes c) et d) ne seront pas pris en compte dans le calcul de la limite de 40 % visée au paragraphe b).

Les limites prévues aux paragraphes a), b), c) et d) ne peuvent être combinées ; par conséquent, les investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par la même entité, dans des dépôts ou dans des instruments dérivés effectués avec cette entité conformément aux paragraphes a), b), c) et d), ne peuvent pas dépasser au total 35 % des actifs du compartiment.

Les sociétés comprises dans le même groupe aux fins des comptes consolidés, comme définis dans la Directive 83/349 ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, seront considérées comme une entité unique aux fins du calcul des limites contenues dans cette Section 4.

Cependant, une limite de 20 % de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment peut s'appliquer à l'investissement en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire au sein d'un même groupe.

5. Sans préjudice des limites prévues à la Section 8, les limites prévues à la Section 4 sont portées à 20 % au maximum pour les placements en actions et/ou en titres de créance émis par une même entité, lorsque la politique d'investissement du compartiment a pour objet de reproduire la composition d'un indice particulier d'actions ou de titres de créance qui est reconnu par la CSSF, sur les bases suivantes :

- (i) sa composition est suffisamment diversifiée ;
- (ii) l'indice constitue un indice de référence du marché auquel il se réfère ; et
- (iii) il fait l'objet d'une publication appropriée.

Cette limite de 20 % sera portée à un maximum de 35 % dans le cas où des conditions de marché exceptionnelles le justifient (notamment en cas de dysfonctionnement des marchés ou de volatilité extrême des marchés), en particulier sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire sont très dominants. L'investissement jusqu'à cette limite ne sera autorisé que pour un seul émetteur.

**6. Par dérogation à la Section 4. et dans le respect du principe de répartition des risques, un compartiment peut placer jusqu'à 100 % de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un Pays tiers membre de l'OCDE, par le Brésil, par la République populaire de Chine, par l'Inde, par la Russie, par Singapour, par l'Afrique du Sud ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs États membres.**

**Un tel compartiment détiendra des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30 % des actifs totaux.**

7.

a) Un compartiment peut acquérir des parts ou des actions d'OPCVM ou d'autres OPC visés à la Section 1 paragraphe e), à condition de ne pas investir plus de 20 % de ses actifs dans un même OPCVM ou autre OPC. Pour les besoins de l'application de cette limite

d'investissement, chaque compartiment d'un OPC à compartiments multiples, au sens de l'article 181 de la Loi, est à considérer comme un émetteur distinct, à condition que le principe de la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré.

- b) Les investissements dans des parts ou actions d'OPC autres que les OPCVM ne peuvent dépasser, au total, 30 % des actifs d'un compartiment. Lorsqu'un compartiment a acquis des parts ou actions d'OPCVM ou d'autres OPC, les actifs de ces OPCVM ou autres OPC ne sont pas combinés aux fins des limites prévues à la Section 4.
- c) Du fait que la Société pourra investir en parts ou actions d'OPC, l'investisseur est exposé à un risque de doublement des frais (par exemple les frais de gestion des OPC dans lesquels la Société investit).

Un compartiment ne pourra investir dans un OPCVM ou autre OPC (sous-jacent) qui supporte une commission de gestion supérieure à 3 % par an.

Lorsqu'un compartiment investit dans des parts ou des actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC qui sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la même société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte importante, le compartiment ne supportera aucune commission de souscription ou de rachat des parts ou actions de ces sous-jacents.

La commission de gestion annuelle maximale supportée directement par le compartiment est mentionnée au Livre II.

8.

- a) La Société ne peut pas acquérir d'actions assorties de droits de vote qui lui permettraient d'exercer une influence significative sur la gestion d'un organisme émetteur.
- b) Un compartiment ne peut acquérir plus de :
  - (i) 10 % des actions sans droits de vote d'un seul organisme émetteur ;
  - (ii) 10 % des titres de créance d'un seul organisme émetteur ;
  - (iii) 25 % des parts ou actions d'un seul compartiment d'un OPCVM ou autre OPC tel que défini par l'Article 2 paragraphe 2 de la Loi ;  
ou
  - (iv) 10 % des instruments du marché monétaire d'un seul et même organisme émetteur.

Les limites visées aux points (ii), (iii) et (iv) peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des titres de créance ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des titres émis, ne peut pas être calculé.

- c) Les paragraphes a) et b) ci-dessus ne sont pas d'application en ce qui concerne :
  - (i) les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre ou ses autorités locales ;
  - (ii) les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un pays qui n'est pas un État membre de l'Union européenne ;
  - (iii) les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs États membres de l'Union européenne font partie ;
  - (iv) les actions détenues par la Société au sein du capital d'une société constituée dans un Pays tiers non membre de l'Union européenne qui investit ses actifs essentiellement en titres d'organismes émetteurs ayant leur siège social dans ce pays lorsque, en vertu de la législation de ce pays, cette détention représente la seule manière dont la Société peut investir dans les titres des organismes émetteurs de ce pays. Cette dérogation n'est cependant applicable qu'à la condition que la société du Pays tiers non membre de l'Union européenne respecte dans sa politique de placement les limites établies aux Sections 4, 7 et 8 paragraphes a) et b). En cas de dépassement des limites des Sections 4 et 7, la Section 9 sera d'application *mutatis mutandis* ;

9. Les compartiments n'ont pas besoin de respecter les restrictions d'investissement exposées dans cette Annexe lors de l'exercice des droits de souscription attachés aux valeurs mobilières ou aux instruments du marché monétaire qui font partie de leurs actifs.

Tout en veillant au respect du principe de répartition des risques, les compartiments nouvellement agréés peuvent déroger aux Sections 4, 5, 6 et 7 pendant une période de six mois suivant la date de leur agrément.

Si ces limites sont dépassées pour des raisons qui échappent au contrôle d'un compartiment, ou par suite de l'exercice de droits de souscription, le compartiment doit se fixer comme objectif prioritaire dans ses transactions commerciales de remédier à cette situation, en tenant dûment compte des intérêts de ses actionnaires.

10. Un compartiment peut acquérir des devises par le truchement de prêts croisés en devises (back-to-back loans).

Un compartiment peut emprunter, pour autant que ces emprunts :

- a) soient temporaires et représentent au maximum 10 % de ses actifs ;
- b) permettent l'acquisition de biens immeubles indispensables à l'exercice direct de ses activités, et représentent au maximum 10 % de ses actifs.

Au total, ces emprunts ne doivent pas dépasser 15 % de ses actifs.

11. Sans préjudice de l'application des Sections 1, 2, 3 et de l'Annexe 2, un compartiment ne peut octroyer de crédits ou se porter garant pour le compte de tiers.

Cela ne fait pas obstacle à l'acquisition, par un compartiment, de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers visés à la Section 1. paragraphes e), g) et h), non entièrement libérés.

12. Un compartiment ne peut effectuer de ventes à découvert de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers mentionnés à la Section 1 paragraphes e), g) et h).

13. Par dérogation à la restriction qui précède, un compartiment désigné comme un « compartiment Nourricier » peut investir :

- a) au moins 85 % de ses actifs dans des parts ou actions d'un autre OPCVM ou compartiment d'OPCVM (le « Maître ») ;
- b) jusqu'à 15 % de ses actifs dans l'un ou plusieurs des éléments suivants :
  - des liquidités, à titre accessoire ;
  - des instruments financiers dérivés, qui peuvent être uniquement utilisés à des fins de couverture, conformément à la Section 1, paragraphe g) et à l'Annexe 2 ;

- des biens meubles et immeubles essentiels à la poursuite directe de son activité.

14. Un compartiment peut acquérir des actions d'un ou plusieurs autres compartiments (dit « compartiments cibles ») de la Société pour autant que :

- les compartiments cibles n'investissent pas à leur tour dans ce compartiment ;
- la proportion d'actifs que chaque compartiment cible investit dans d'autres compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10% ;
- le droit de vote éventuellement attaché aux actions des compartiments cibles est suspendu tant qu'elles sont détenues par le compartiment et sans préjudice au traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques ; et
- en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces actions des compartiments cibles seront détenues par la Société, leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi.

15. Restriction spécifique à Hong Kong

Par exception au point 6. ci-avant, les compartiments suivants enregistrés à Hong Kong ne peuvent investir plus de 10 % de leurs actifs dans des valeurs mobilières émises ou garanties par un seul et même pays (y compris son gouvernement, un organisme public ou une autorité territoriale de ce pays) qui sont assorties d'une notation inférieure à Investment Grade et/ou non notées (les « titres de qualité inférieure d'un même émetteur souverain ») :

« Bond USD Short Duration », « Bond World », « Bond World High Yield », « Bond World Inflation-linked », « Convertible Bond Asia », « Convertible Bond World », « Equity Best Selection Asia ex-Japan », « Equity Best Selection Euro », « Equity Best Selection Europe », « Equity Brazil », « Equity China », « Equity Europe Emerging », « Equity Europe Growth », « Equity Europe Mid Cap », « Equity Europe Small Cap », « Equity High Dividend Pacific », « Equity High Dividend USA », « Equity India », « Equity Indonesia », « Equity Japan », « Equity Latin America », « Equity Russia », « Equity Russia Opportunities », « Equity USA Growth », « Equity USA Mid Cap », « Equity World Consumer Durables », « Equity World Emerging », « Equity World Energy », « Equity World Finance », « Equity World Health Care », « Equity World Low Volatility », « Equity World Materials », « Equity World Technology », « Equity World Telecom », « Equity World Utilities », « Green Tigers », « Real Estate Securities Pacific », « Real Estate Securities World », « Sustainable Equity High Dividend Europe ».

16. Restrictions à l'investissement imposées par la législation et la réglementation coréenne

Nonobstant ce qui précède, les compartiments suivants enregistrés en Corée ne peuvent investir plus de 35 % de leurs actifs dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État (ou ses autorités locales) qui ne serait membre ni de l'UE, ni de l'OCDE :

« Bond Asia ex-Japan », « Bond Best Selection World Emerging », « Bond Euro High Yield », « Bond USA High Yield », « Bond World Emerging », « Bond World Emerging Local », « Bond World High Yield », « Convertible Bond Asia », « Convertible Bond Europe », « Convertible Bond World », « Diversified Dynamic », « Equity Australia », « Equity Best Selection Euro », « Equity Best Selection Europe », « Equity Europe Mid Cap », « Equity Europe Small Cap », « Equity High Dividend Pacific », « Equity Turkey », « Equity USA Mid Cap », « Equity USA Small Cap », « Equity World Consumer Durables », « Equity World Emerging », « Equity World Energy », « Equity World Health Care », « Equity World Low Volatility », « Equity World Telecom », « Global Environment ».

De manière générale, le Conseil d'administration se réserve le droit d'introduire à tout moment d'autres restrictions d'investissement, pour autant que celles-ci soient indispensables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans certains États où les actions de la Société pourraient être offertes et vendues. Inversement, pour autant que la réglementation en vigueur et applicable à la Société le permette, le Conseil d'administration se réserve le droit de déroger, pour un ou plusieurs compartiments, à une ou plusieurs des restrictions d'investissement énumérées ci-dessus. Ces dérogations seront mentionnées dans les politiques d'investissement reprises au Livre II pour chacun des compartiments concernés.

---

## ANNEXE 2 – TECHNIQUES, INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

---

Sans préjudice de ce qui peut être stipulé pour un ou plusieurs compartiments particuliers, la Société est autorisée pour chaque compartiment, suivant les modalités exposées ci-dessous, à utiliser des instruments financiers dérivés au sens de la Section 1. paragraphe g) de l'Annexe 1 du Prospectus (l'« Annexe 1 »).

Chaque compartiment peut, dans le cadre de sa politique d'investissement et dans les limites fixées à la Section 1 de l'Annexe 1, investir dans des instruments financiers dérivés pour autant que, globalement, les risques auxquels sont exposés les actifs sous-jacents n'excèdent pas les limites d'investissement fixées à la Section 4 de l'Annexe 1. Lorsqu'un compartiment investit dans des instruments financiers dérivés fondés sur un **indice**, ces investissements ne sont pas nécessairement combinés aux limites fixées à la Section 4 de l'Annexe 1.

Lorsqu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire comporte un instrument dérivé, ce dernier doit être pris en compte lors de l'application des présentes dispositions.

### I. Informations générales

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés dont les sous-jacents peuvent être des valeurs mobilières et des Instruments du marché monétaire tant à des fins de couverture (hedging) ou d'investissement (trading).

Si les transactions susmentionnées impliquent l'utilisation d'instruments **dérivés**, ces conditions et limites doivent correspondre aux dispositions de l'Annexe 1 du Prospectus.

Si un compartiment a recours aux instruments dérivés à des fins d'investissement (trading), il ne peut les utiliser que dans les limites de sa politique d'investissement.

#### I.1. Définition de l'exposition globale

Conformément à la Circulaire 11/512, la Société de gestion doit calculer l'exposition globale du compartiment au moins **une fois par jour**. Les limites en matière d'exposition globale doivent être respectées sur une base continue.

Il appartient à la Société de gestion de sélectionner une méthodologie appropriée afin de calculer l'exposition globale. Plus particulièrement, la sélection doit reposer sur l'auto-évaluation par la Société de gestion du profil de risque du compartiment résultant de sa politique d'investissement (y compris en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés).

#### I.2. Méthode de mesure du risque conforme au profil de risque du compartiment

Les compartiments sont classés après une auto-évaluation de leur profil de risque résultant de leur politique d'investissement, y compris leur stratégie inhérente en matière d'instruments dérivés, qui détermine deux méthodes de mesure du risque :

- La méthode avancée de mesure du risque telle que l'approche VaR (Value-at-Risk) permettant de calculer l'exposition globale lorsque :
  - (a) Le compartiment participe à des stratégies d'investissement complexes qui représentent plus qu'une part négligeable de sa politique d'investissement ;
  - (b) Le compartiment présente une exposition plus que négligeable à des instruments financiers dérivés exotiques ; ou
  - (c) L'approche par les engagements (Commitment) ne permet pas de rendre correctement compte du risque de marché du portefeuille.

**Le(s) compartiment(s) soumis à la méthode de la VaR sont énumérés au point I.4.**

- L'approche par les engagements sera utilisée dans tous les autres cas pour calculer l'exposition globale.

#### I.3. Calcul de l'exposition globale

##### I.3.1. Pour les compartiments qui utilisent la **méthode d'approche par les engagements** :

- La méthode de conversion par les engagements pour les **produits dérivés standards** est toujours la valeur de marché de la position équivalente de l'actif sous-jacent. Celle-ci peut être remplacée par la valeur notionnelle ou le prix du contrat à terme si cela s'avère plus prudent.
- Pour les **produits dérivés non standards**, une approche alternative peut être utilisée à condition que le montant total des instruments financiers dérivés représente une part négligeable du portefeuille du compartiment.
- Pour les **compartiments structurés**, la méthode de calcul est décrite dans les lignes directrices ESMA/2011/112.

Un instrument financier dérivé n'est pas pris en compte lors du calcul de l'engagement s'il satisfait aux deux conditions suivantes :

- (a) La détention combinée par le compartiment d'un instrument dérivé sur un actif financier et de liquidités investies dans des actifs non risqués revient à détenir une position en liquide dans l'actif financier en question.
- (b) L'instrument financier dérivé n'est pas réputé générer une exposition supplémentaire ni un risque d'effet de levier ou de marché.

L'engagement total du compartiment envers des instruments financiers dérivés, limité à 100 % de la valeur nette d'inventaire du portefeuille, est quantifié comme la somme, en valeur absolue, des engagements individuels, après éventuels accords de compensation et de couverture.

##### I.3.2. Pour les compartiments qui utilisent la méthodologie de la **VaR** (Value-at-Risk), l'exposition globale est déterminée quotidiennement en calculant la perte potentielle maximale à un intervalle de confiance donné pendant une période de temps spécifique et dans des conditions de marché normales.

En fonction du profil de risque et de la stratégie d'investissement du compartiment, la **méthode de la VaR relative** ou la **méthode de la VaR absolue** peut être utilisée :

- Dans la **méthode de la VaR relative**, un portefeuille de référence sans levier reflétant la stratégie d'investissement est défini et la VaR du compartiment ne peut être supérieure à deux fois la VaR du portefeuille de référence.
- La **méthode de la VaR absolue** concerne les compartiments qui investissent dans plusieurs classes d'actifs et qui ne définissent pas d'objectif d'investissement par rapport à un indice de référence mais visent plutôt un objectif de rendement absolu. Le niveau de la VaR absolue est strictement limité à 20 %.

Les **limites de VaR** doivent toujours être fixées conformément au profil de risque défini.

Pour calculer la VaR, les paramètres suivants doivent être utilisés : un seuil de confiance de 99 %, une période de détention d'un mois (20 jours), une période d'observation effective (historique) pour les facteurs de risque d'au moins un an (250 jours).

La Société de gestion réalise un programme mensuel de **back-testing** et communique chaque trimestre à la direction le nombre de dépassements isolés.

La Société de gestion calcule des **tests de résistance** sur une base mensuelle afin de faciliter la gestion des risques associés aux éventuelles variations anormales du marché.

I.4. Liste des compartiments utilisant la méthode de la VaR pour calculer l'exposition globale, leur portefeuille de référence et les niveaux de levier.

Le levier attendu est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans opération de compensation ni accord de couverture) divisée par la VNI (méthode des notionnels).

Cependant, il est possible que des compartiments atteignent pendant leur durée de vie un niveau de levier supérieur à celui attendu, indiqué ci-dessous.

<b>Compartiments</b>	<b>Approche VaR</b>	<b>Portefeuille de référence</b>	<b>Levier attendu</b>
Bond Absolute Return V350	Absolue	-	8,00
Bond Absolute Return V700	Absolue	-	8,00
Bond Euro High Yield	Relative	ML - BB B European Currency Non Financial HY Constrained (HP4N)	0,50
Bond Europe Emerging	Relative	JPM [50 % GBI-EM Global Diversified Europe + 50 % Euro EMBI Divers. Europe] (EUR)	0,50
Bond USD	Relative	Bloomberg Barclays US Aggregate Total Return Value unhedged USD	2,00
Bond World	Relative	Barclays Global Aggregate Gross Return	4,50
Bond World Emerging	Relative	JPM EMBI Global Diversified	0,50
Bond World Income	Absolue	-	4,00
Bond World Inflation-linked	Relative	Barclays WLD Government Inflation Linked All Mat (EUR HD)	2,50
Commodities	Relative	Bloomberg Commodity ex-Agriculture and Livestock Capped Total Return	1,00
Convertible Bond Asia	Relative	Thomson Reuters Asia ex-Japan Convertible Bond (USD)	1,00
Convertible Bond Europe	Relative	Thomson Reuters Europe Focus Convertible Bond (EUR)	1,00
Convertible Bond Europe Small Cap	Relative	Thomson Reuters Europe Convertible Bond (EUR)	1,00
Convertible Bond World	Relative	Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond (USD)	1,50
Cross Asset Absolute Return	Absolue	-	6,00
Flexible Bond Euro	Absolue	-	3,00
Flexible Bond Europe Corporate	Absolue	-	2,00
Flexible Equity Europe	Relative	MSCI Europe TR	1,00
Flexible Multi-Asset	Absolue	-	4,00

I.5. Calcul du risque de contrepartie relatif à des instruments dérivés de gré à gré

Conformément à la Section 4 paragraphe a) de l'Annexe 1, le risque de contrepartie lié aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion de portefeuille efficace mises en œuvre par un compartiment ne peut excéder 10 % de ses actifs si la contrepartie est un établissement de crédit visé à la Section 1 paragraphe f) de l'Annexe 1 ou 5 % de ses actifs dans les autres cas.

Le risque de contrepartie lié à des instruments dérivés financiers de gré à gré sera basé sur la valeur de marché du contrat.

I.6. Évaluation d'instruments dérivés de gré à gré

Conformément à la Section 1. paragraphe g) de l'Annexe 1, la Société de gestion établit, documente, met en œuvre et maintient des accords et des procédures qui garantissent une valorisation des instruments dérivés de gré à gré adéquate, transparente et à la juste valeur.

I.7. Méthode de calcul du risque de marché total pour des compartiments Nourriciers :

L'exposition globale d'un compartiment Nourricier sera calculée en combinant sa propre exposition liée aux instruments financiers dérivés avec soit :

- l'exposition réelle du Maître liée aux instruments financiers dérivés, en proportion des investissements du compartiment Nourricier dans le Maître ; ou
- l'exposition potentielle maximale globale du Maître liée aux instruments financiers dérivés prévue par le règlement de gestion ou les statuts du Maître, en proportion de l'investissement du compartiment Nourricier dans le Maître.

I.8. Techniques de gestion efficace de portefeuille

I.8.1. Les techniques et instruments utilisés remplissent les critères suivants conformément à la Circulaire 14/592 :

- ils sont économiquement appropriés en ce sens que leur mise en œuvre est rentable ;
- ils sont utilisés dans l'un ou plusieurs des buts spécifiques suivants :
  - réduction des risques ;
  - réduction des coûts ;
  - génération d'une plus-value ou de revenus supplémentaires pour un compartiment avec un niveau de risque qui soit compatible avec le profil de risque du compartiment et les règles de diversification des risques décrites à la Section 4, de l'Annexe 1 ;
- les risques y afférents sont dûment pris en compte dans le processus de gestion des risques du compartiment.

I.8.2. Les techniques et instruments qui satisfont aux critères exposés au point I.8.1. et qui se rapportent à des instruments du marché monétaire seront considérés comme des techniques et instruments relatifs à des instruments du marché monétaire à des fins de gestion de portefeuille efficace.

## I.8.3. Les techniques et instruments utilisés n'entraîneront

- a) aucune modification de l'objectif d'investissement du compartiment concerné, ni
- b) aucun risque supplémentaire notable par rapport à la politique initiale du compartiment en matière de risques.

I.8.4. Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion de portefeuille efficace peuvent être déduits des revenus perçus par les compartiments concernés. L'agent de prêt de la Société, BNP Paribas Securities Services, reçoit en rémunération de ses services une commission de maximum 20 % des revenus bruts. BNP Paribas Securities Services est une filiale à 100 % du Groupe BNP Paribas. Ces coûts et frais n'incluront pas de revenus cachés.

I.8.5. Les informations suivantes figureront dans le rapport annuel de la Société :

- a) l'exposition obtenue par chaque compartiment au moyen de techniques de gestion de portefeuille efficace ;
- b) l'identité de la / des contrepartie(s) aux opérations réalisées à l'aide de ces techniques de gestion de portefeuille efficace ;
- c) le type et le montant des garanties reçues par les compartiments pour réduire l'exposition au risque de contrepartie ; et
- d) les revenus découlant des techniques de gestion de portefeuille efficace sur l'exercice considéré, ainsi que les coûts et les frais opérationnels directs et indirects encourus.

I.9. Gestion des garanties liées aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion de portefeuille efficace conformément à la Circulaire 14/592 et au Règlement 2015/2365.

Tous les actifs reçus dans ce contexte seront considérés comme des garanties et se conformeront aux critères ci-dessous.

I.9.1. Toutes les garanties utilisées pour réduire l'exposition au risque de contreparties devront répondre aux critères suivants à tout moment :

- a) Liquidité – toute garantie reçue sous une forme autre qu'en espèces présentera une forte liquidité et sera négociée sur un marché réglementé ou dans le cadre d'un système multilatéral de négociation recourant à des méthodes de fixation des prix transparentes, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente. Les garanties seront également conformes aux dispositions de la Section 8 de l'Annexe 1.
- b) Évaluation – les garanties reçues seront évaluées au moins quotidiennement et les actifs dont les prix sont sujets à une forte volatilité ne seront acceptés en tant que garanties que si des marges de sécurité suffisamment prudentes sont en place.
- c) Les risques liés à la gestion des garanties, tels que les risques opérationnels et juridiques, seront identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques.
- d) En cas de transfert de propriété, la garantie reçue sera conservée par le Dépositaire. Pour les autres types d'accords donnant lieu à des garanties, celles-ci peuvent être conservées par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et indépendant de leur prestataire.
- e) Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

I.9.2. Les garanties en espèces réinvesties seront diversifiées conformément aux obligations de diversification applicables aux garanties qui ne sont pas en espèces.

I.9.3. Pour tous les compartiments recevant des garanties au titre d'au moins 30 % de leurs actifs, la Société de gestion mettra en place, conformément à la Circulaire 14/592, une politique de tests de résistance adéquate, dans le cadre de laquelle des tests seront effectués à intervalles réguliers, dans des conditions de liquidité normales et exceptionnelles, afin d'évaluer le risque de liquidité lié aux garanties.

I.9.4. La Société de gestion définira, conformément à la Circulaire 14/592, une politique de marges de sécurité claire, adaptée à chaque classe d'actifs reçus en garantie.

I.9.5. Tableau des garanties conforme à la réglementation

Classe d'actifs	Notation minimum admise	Marge requise / VNI	Plafond par classe d'actifs / VNI	Plafond par émetteur / VNI
Espèces (EUR, USD et GBP)		[100 - 102 %]	100 %	
Titres à revenu fixe				
<i>Emprunts d'État de pays de l'OCDE éligibles</i>	AAA	[100 - 105 %]	100 %	20 %
<i>Précité et agences admissibles</i>	AAA	[100 - 105 %]	100 %	20 %
<i>Emprunts d'État d'autres pays éligibles</i>	BBB	[100 - 115 %]	100 %	20 %
<i>Obligations d'entreprises de l'OCDE éligibles</i>	A	[100 - 117 %]	100 %	20 %
<i>Obligations d'entreprises de l'OCDE éligibles</i>	BBB	[100 - 140 %]	[10 % - 30 %]	20 %
<i>Obligations convertibles de l'OCDE éligibles</i>	A	[100 - 117 %]	[10 % - 30 %]	20 %
<i>Obligations convertibles de l'OCDE éligibles</i>	BBB	[100 - 140 %]	[10 % - 30 %]	20 %
<i>Parts de fonds du marché monétaire (1)</i>	OPCVM IV	[100 - 110 %]	100 %	20 %
<i>CD (admissibles par l'OCDE et autres pays éligibles)</i>	A	[100 - 107 %]	[10 % - 30 %]	20 %
<i>Titres liés à des indices et à des actions individuelles éligibles</i>		[100 % - 140 %]	100 %	20 %
<i>Titrisation (2)</i>		[100 % - 132 %]	100 %	20 %

(1) Seulement les fonds du marché monétaire gérés par BNPP IP. Les placements dans d'autres OPCVM ne seront autorisés qu'avec l'accord ad hoc de BNPP IP Risk.

(2) Sous réserve des conditions et de l'approbation ad hoc de BNPP IP Risk

Rappel :

La garantie reçue par un compartiment doit être émise par une entité indépendante de la contrepartie. Elle ne peut être étroitement liée à la performance de la contrepartie.

Les garanties reçues sous une forme autre qu'en espèces ne doivent être ni vendues, ni réinvesties, ni gagées.

Une garantie en espèces reçue devrait uniquement être :

- mise en dépôt auprès d'entités visées à la Section 1, paragraphe f) de l'Annexe 1 ;
- investie dans des emprunts d'État de premier ordre ;
- utilisée pour les besoins d'opérations de prise en pension, à condition qu'elles soient conclues avec des établissements de crédit soumis à une surveillance prudentielle et que le compartiment concerné puisse à tout moment récupérer la totalité du montant en espèces sur une base anticipée ;
- investie dans des fonds du marché monétaire à court terme, au sens des Directives relatives à une définition commune des fonds du marché monétaire européens.

#### I.9.6. Compartiments effectuant des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et recourant à des techniques de gestion de portefeuille efficace

Toutes les garanties visant à réduire l'exposition au risque de contrepartie doivent toujours se conformer aux critères suivants :

Diversification des garanties (concentration des actifs) – les garanties doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs. Le critère de diversification suffisante en termes de concentration des émetteurs est considéré comme respecté si le compartiment reçoit d'une contrepartie à des techniques de gestion efficace de portefeuille et aux transactions sur dérivés de gré à gré un panier de garanties avec une exposition maximale à un émetteur donné de 20 % de sa valeur nette d'inventaire. Lorsqu'un compartiment est exposé à différentes contreparties, les différents paniers de garanties doivent être cumulés pour vérifier la limite d'exposition de 20 % à un émetteur unique. À titre de dérogation, un compartiment peut détenir des garanties constituées exclusivement de différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'Union européenne, l'une ou plusieurs de ses collectivités publiques territoriales, par un pays tiers membre de l'OCDE, par le Brésil, l'Inde, la République populaire de Chine, la Russie, Singapour ou l'Afrique du Sud ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres de l'Union européenne font partie. Un tel compartiment doit recevoir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent 30 % de sa valeur nette d'inventaire.

La Société conclura des transactions avec des contreparties présentant selon la Société de gestion une bonne solvabilité. Il peut s'agir de sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La Société de gestion sélectionnera les contreparties sur la base des critères suivants : une situation financière saine, la capacité à offrir une gamme de produits et services répondant aux besoins de la Société de gestion, la capacité à faire preuve de réactivité face aux questions d'ordre opérationnel et juridique, la capacité à offrir des prix compétitifs et la qualité d'exécution. Les contreparties se conformeront à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire.

Les contreparties sélectionnées n'ont aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement des compartiments ou le sous-jacent des instruments financiers dérivés et les opérations réalisées au sein du portefeuille des compartiments ne sont pas soumises à leur approbation.

Le rapport annuel de la Société contiendra les informations suivantes :

- a) la liste des contreparties aux opérations réalisées à l'aide des techniques de gestion de portefeuille efficace et aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ;
- b) l'identité de l'émetteur dès lors qu'une garantie reçue représente plus de 20 % des actifs d'un compartiment ;
- c) le cas échéant, la mention que les actifs d'un compartiment sont entièrement garantis.

## II. Dispositions relatives aux SFT et aux TRS

Conformément aux dispositions du Règlement 2015/2365, la Société peut procéder à des opérations de type Total Return Swap, prêt de titres et/ou mise/prise en pension.

### II.1. Total Return Swap (swap de rendement total)

Le Total Return Swap (**TRS**) est un contrat d'échange de la performance totale sur une obligation ou un autre actif sous-jacent (action, indice, etc.) contre un taux de référence plus un spread. La performance totale inclut les coupons d'intérêts, les dividendes, et les gains et pertes du sous-jacent durant la vie du contrat et ce en fonction du type de sous-jacent concerné.

Lorsqu'un compartiment conclut un TRS ou investit dans d'autres instruments financiers dérivés dotés de caractéristiques similaires, ses actifs doivent également satisfaire aux dispositions des Sections 4 à 8 de l'Annexe 1. Les expositions sous-jacentes des instruments financiers dérivés seront prises en compte dans le calcul des limites d'investissement stipulées à la Section 4 de l'Annexe 1.

Lorsqu'un compartiment investit dans de tels instruments financiers dérivés, le rapport annuel de la Société fera apparaître les informations suivantes :

- a) la stratégie sous-jacente et la composition du portefeuille d'investissement ou de l'indice ;
- b) l'identité de la/des contrepartie(s) aux transactions ;
- c) l'exposition sous-jacente obtenue par les instruments financiers dérivés ;
- d) le type et la hauteur des garanties reçues par les compartiments pour réduire l'exposition à la contrepartie.

Les contreparties n'ont aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement des compartiments ou le sous-jacent des instruments financiers dérivés et les opérations réalisées au sein du portefeuille des compartiments ne sont pas soumises à leur approbation. Le rendement de la transaction du swap, c'est à dire l'écart entre les deux jambes de la transaction, est entièrement alloué au compartiment lorsqu'il est positif, ou entièrement porté au débit du compartiment s'il est négatif. Aucun frais ni charge constituant un revenu pour la Société de gestion ou une autre partie n'est appliqué au compartiment au titre du contrat de swap.

### II.2. Opérations de mise en pension/prise en pension

II.2.1. Conformément aux Circulaires 08/356 et 14/592, chaque compartiment peut conclure des opérations de mise en pension/ou de prise en pension.

Une opération de mise en pension est une opération au terme de laquelle le compartiment a l'obligation de racheter les actifs vendus et l'acheteur (la contrepartie), l'obligation de restituer les actifs reçus dans le cadre de l'opération.



Une opération de prise en pension est une opération au terme de laquelle le vendeur (la contrepartie) a l'obligation de racheter les actifs vendus et le compartiment, l'obligation de restituer les actifs reçus dans le cadre de l'opération.

Toutefois, la conclusion de telles opérations par un compartiment est soumise au respect des règles suivantes :

- a) chaque compartiment ne peut acheter ou vendre des titres dans le cadre d'opérations de pension que si les contreparties dans ces opérations sont des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opération ; et
- b) pendant la durée de vie d'une opération de prise en pension, un compartiment ne peut pas vendre les titres faisant l'objet de l'opération avant que le rachat des titres par la contrepartie ne soit exercé ou que le délai de rachat ne soit arrivé à expiration.

Chaque compartiment doit par ailleurs veiller à maintenir la valeur des opérations de prise en pension à un niveau lui permettant de faire face à tout instant à ses obligations de rachat d'actions envers les actionnaires.

II.2.2. Les titres éligibles pouvant faire l'objet d'opérations de prise en pension sont les suivants :

- a) Certificats bancaires à court terme ;
- b) Instruments du marché monétaire ;
- c) Obligations émises ou garanties par un État membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional, ou mondial ;
- d) Actions ou parts émises par des OPC de type monétaire (dont la valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement et dont la note est AAA (S&P) ou son équivalent) ;
- e) Obligations émises par des émetteurs non-gouvernementaux offrant une liquidité adéquate ;
- f) Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'UE ou sur une Bourse de valeurs d'un État faisant partie de l'OCDE, à condition qu'elles fassent partie d'un indice majeur.

II.2.3. Limites auxquelles sont soumises les opérations de prise en pension

Les titres faisant l'objet d'opérations de prise en pension doivent être conformes à la politique d'investissement de la Société et doivent, de même que les autres titres que la Société détient en portefeuille, respecter globalement les restrictions d'investissement de la Société.

Un compartiment qui conclut une opération de prise en pension s'assurera que :

- dans le cas d'une opération de prise en pension, il puisse récupérer la totalité du montant de l'accord en espèces ou y mettre fin à tout moment, sur une base anticipée ou au cours du marché. Si le remboursement en espèces peut être obtenu à tout moment au cours du marché, la valeur de marché de l'opération de prise en pension sera utilisée pour calculer la valeur nette d'inventaire du compartiment ;
- dans le cas d'une opération de mise en pension, il puisse récupérer les titres faisant l'objet du contrat ou y mettre fin à tout moment ;
- les opérations de mise et de prise en pension d'une durée inférieure ou égale à sept jours seront réputées permettre au compartiment de récupérer les actifs concernés à tout moment.

II.2.4. Limites auxquelles sont soumises les opérations de mise en pension

Dans la mesure où les actifs reçus doivent être considérés comme des garanties, le point I.9 ci-dessus sera d'application.

II.2.5. Le rendement des opérations de prise et/ou mise en pension, c'est à dire l'écart entre les valeurs de marchés des deux jambes des transactions, est entièrement alloué au compartiment lorsqu'il est positif, ou entièrement porté au débit du compartiment s'il est négatif. Aucun frais ni charge constituant un revenu pour la Société de gestion ou une autre partie n'est appliqué au compartiment au titre des opérations de prise et/ou de mise en pension

### II.3. Prêt de titres

La Société peut s'engager dans des opérations de prêts et d'emprunts de titres à condition que celles-ci respectent les règles suivantes stipulées dans les Circulaires 08/356 et 14/592 :

II.3.1. La Société ne peut prêter ou emprunter des titres que dans le cadre d'un système standardisé de prêt organisé par un organisme de compensation de titres reconnu ou par une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opération.

La CSSF exige de l'emprunteur qu'il respecte les conditions suivantes :

- Il est tenu d'apporter une garantie,
- Il doit être soumis à des règles de surveillance prudentielle considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la réglementation européenne.

II.3.2. Limites applicables aux opérations de prêt de titres

La Société doit veiller à ce que le montant de ses opérations de prêt de titres soit maintenu à un niveau approprié de la valeur d'évaluation globale des titres en portefeuille de la Société ou doit être en mesure de demander la restitution des titres prêtés de telle sorte qu'elle puisse à tout instant faire face à son obligation de rachat, sans que ces opérations ne compromettent la gestion des actifs de la Société conformément à sa politique d'investissement.

II.3.3. Limitation du risque de contrepartie et réception de garanties appropriées

À tout moment, dans le cadre des opérations de prêt de titres, la valeur de la garantie reçue par le fonds doit être au moins équivalente à la valeur d'évaluation globale (intérêts, dividendes et autres droits éventuels inclus) des titres prêtés.

L'exposition nette (c.-à-d. l'exposition de la Société moins la garantie reçue par cette dernière) à une contrepartie doit être prise en considération pour le calcul de la limite de 20 % énoncée à la Section 4, paragraphe b) de l'Annexe 1.

La valeur de la garantie doit être établie quotidiennement.

II.3.4. Types de garanties acceptables

- a) Liquidités (espèces, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire, lettres de crédit) ;
- b) Obligations émises ou garanties par un État membre de l'OCDE ;
- c) Actions ou parts émises par des OPC de type monétaire (dont la valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement et dont la note est AAA (S&P) ou son équivalent) ;
- d) Actions ou parts émises par des OPCVM investissant dans les obligations/actions énoncées ci-dessous :

- e) Obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre qui offrent une liquidité suffisante ;
- f) Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'UE ou sur une Bourse de valeurs d'un État faisant partie de l'OCDE, à condition qu'elles fassent partie d'un indice majeur et que leurs émetteurs ne soient pas affiliés à la contrepartie ;
- g) Investissements directs dans des actions ou des obligations présentant les caractéristiques mentionnées aux points e) et f).

#### II.3.5. Réinvestissement des espèces fournies en garantie

La Société peut réinvestir dans les instruments éligibles suivants les espèces qu'elle a reçues à titre de garantie :

- a) OPC de type monétaire (dont la valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement et dont la note est AAA (S&P) ou son équivalent) ;
- b) Dépôts bancaires à court terme ;
- c) Instruments du marché monétaire ;
- d) Obligations à court terme émises ou garanties par un État membre de l'Union européenne, la Suisse, le Canada, le Japon ou les États-Unis ou par leurs collectivités publiques territoriales, ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- e) Obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre qui offrent une liquidité suffisante ; et
- f) Opérations de prise en pension
  - Les actifs financiers autres que des dépôts bancaires ou des parts d'OPC que la Société a acquis en réinvestissant les espèces qu'elle a reçues à titre de garantie ne peuvent pas être émis par une entité affiliée à la contrepartie ;
  - Les actifs financiers acquis via le réinvestissement des espèces reçues à titre de garantie ne peuvent pas être conservés auprès de la contrepartie, sauf s'ils sont juridiquement séparés des actifs de celle-ci ;
  - Les actifs financiers acquis via le réinvestissement des espèces reçues à titre de garantie ne peuvent pas être donnés en gage/garantie, sauf si la Société dispose de liquidités suffisantes pour pouvoir restituer la garantie reçue sous forme d'espèces.

#### II.3.6. Limites applicables auxquelles sont soumis les réinvestissements d'espèces reçues à titre de garantie

Les expositions résultant du réinvestissement de la garantie reçue par la Société doivent être prises en compte dans les limites de diversification applicables indiquées à l'Annexe 1.

### III. Dispositions concernant d'autres Instruments spécifiques

Lors de l'acquisition ou de la vente d'un Credit Default Swap (**CDS**), la Société se couvre contre un risque de défaillance d'un émetteur moyennant versement d'une prime trimestrielle. En cas de défaut de paiement, le règlement peut s'effectuer soit en liquidités, auquel cas l'acheteur de la protection reçoit la différence entre la valeur nominale et la valeur récupérable, soit en nature, auquel cas l'acheteur de la protection cède le titre faisant défaut ou un titre choisi dans un panier de titres livrables convenus à la signature du CDS au vendeur de la protection et récupère la valeur nominale. Les événements constituant une défaillance sont définis dans le contrat du CDS de même que les procédures de livraison des obligations et certificats de créance.

En acquérant un Equity Default Swap (**EDS**), la Société se couvre contre un risque de forte baisse (le standard de marché actuel est de 70 %) de la valeur sous-jacente sur les marchés boursiers, quelle que soit la raison de la baisse, moyennant versement d'une prime trimestrielle. Lorsque le risque se produit, c'est-à-dire lorsque le prix de clôture sur le marché boursier touche ou dépasse le seuil (de 70 %), le paiement s'effectue en liquidités : l'acheteur de la protection reçoit un pourcentage prédéterminé (le standard de marché européen actuel est de 50 %) du montant notionnel initialement assuré.

Un Contract for Difference (**CFD**) est un contrat entre deux parties qui s'engagent sur un paiement en liquidités de l'une à l'autre, à hauteur de la différence entre deux évaluations de la valeur sous-jacente, dont au moins une évaluation est inconnue au moment de la conclusion du contrat. En concluant un CFD, la Société s'engage à payer (ou à recevoir) la différence entre l'évaluation de la valeur sous-jacente au moment de la conclusion du contrat et l'évaluation de la valeur sous-jacente à un moment particulier dans le futur.

La Société ne pourra traiter qu'avec des institutions financières de premier ordre participant à ces marchés et spécialisées dans ces types d'opérations.

L'utilisation des CDS, CFD et EDS dans un but autre que de couverture doit répondre aux conditions suivantes :

- (a) ils sont utilisés uniquement dans l'intérêt exclusif des actionnaires avec pour objectif un rendement intéressant par rapport aux risques encourus ;
- (b) les restrictions d'investissement générales définies à l'Annexe 1 s'appliquent à l'émetteur des CDS, CFD et EDS et au risque débiteur final des CDS, CFD et EDS ;
- (c) l'utilisation des CDS, CFD ou EDS s'intègre dans les profils d'investissement et les profils de risque des compartiments concernés ;
- (d) chaque compartiment doit veiller à assurer une couverture adéquate permanente des risques liés aux CDS, CFD et EDS afin de lui permettre d'honorer les demandes de rachat des actionnaires ; et
- (e) les CDS, CFD et EDS sélectionnés sont suffisamment liquides pour permettre aux compartiments concernés de vendre/dénouer les contrats en question aux prix théoriques déterminés.

**Les BMTN (bons à moyen terme négociables)** relèvent de la catégorie française des titres de créances négociables (TCN). De duration initiale supérieure à un an, ils sont généralement émis par des établissements de crédit.

**Les EMTN (obligations à moyen terme en euros)** sont des titres de créance à moyen terme caractérisés par une grande flexibilité tant pour l'émetteur (entreprises et organismes publics) que pour l'investisseur. Les EMTN sont émis dans le cadre d'un programme d'EMTN. Autrement dit, le recours à un financement de la dette peut être échelonné et les montants impliqués varient. L'organisateur de l'émission n'y souscrit pas forcément, ce qui signifie que l'émetteur ne peut être certain de lever le montant complet visé (l'émetteur a donc tout intérêt à avoir une bonne notation de crédit).

**EMTN structurés** : C'est la combinaison d'une émission EMTN et d'un instrument dérivé permettant la conversion des flux de liquidités générés par l'EMTN. Par exemple, si l'émetteur fait flotter un EMTN qui reverse LIBOR + spread et conclut simultanément un swap LIBOR/taux fixe sur la même période, il obtient l'équivalent d'un financement à taux fixe, tandis que l'investisseur obtient un investissement à taux variable. Ces EMTN structurés peuvent être souscrits par des fonds d'investissement cherchant à offrir à leurs clients des produits personnalisés qui répondent à leurs besoins spécifiques en fonction de leur profil de risque.

**Les Commodity ETP** désignent tous les produits cotés en Bourse qui visent à répliquer le rendement des matières premières. Les ETP adossés à des actions de sociétés actives dans le secteur des matières premières n'en font pas partie.

**Les Exchange Traded Funds (ETF)** se réfèrent à des produits négociés en Bourse, structurés et réglementés en tant que fonds communs de placement ou organismes de placement collectif :

- **États-Unis** : les ETF sont enregistrés en vertu de la loi américaine sur les sociétés d'investissement (Investment Company Act) de 1940. Actuellement, les ETF américains reposent sur la livraison physique des actifs sous-jacents pour la création et le rachat de titres ;
- **Union européenne** : la plupart des ETF sont des organismes de placement collectif conformes à la directive OPCVM. Les fonds OPCVM ne sont pas autorisés à investir dans des matières premières physiques, mais ils peuvent recourir à la répllication d'indice synthétique pour obtenir une exposition à de vastes indices de matières premières qui respectent les exigences de diversification pertinentes ;
- **Autres juridictions** : la Suisse autorise les ETF à recourir à la répllication physique ou synthétique pour obtenir une exposition aux matières premières sans restrictions de diversification.

**Les Exchange Traded Commodities (ETC)** sont négociés et réglés comme des ETF mais sont structurés comme des instruments de créance. Ils suivent à la fois des indices larges et des indices axés sur une seule matière première. Les ETC détiennent physiquement la matière première sous-jacente (par ex. de l'or) ou obtiennent leur exposition par le biais de swaps entièrement collatéralisés.

**Les Exchange Traded Notes (ETN)** sont similaires aux ETC sauf qu'ils ne sont pas collatéralisés, ce qui signifie qu'un investisseur dans un ETN sera entièrement exposé au risque de crédit de l'émetteur.

- **États-Unis** : publication chaque jour des informations sur la VNI, les actifs gérés ou les actions en circulation.
- **Europe** : pas d'obligation de publier périodiquement des informations sur la VNI, les actifs gérés ou les actions en circulation.

#### **IV. Obligations spécifiques à Taiwan**

Outre l'interdiction d'investir dans l'or, l'immobilier et les matières premières (règles générales déjà citées à la Section 2.b) et 3. de l'Annexe 1, chaque compartiment enregistré et commercialisé à Taiwan respectera les obligations supplémentaires suivantes :

- la valeur totale des positions acheteuses ouvertes sur les instruments financiers dérivés ne peut dépasser 40 % de l'actif net du compartiment ;
- la valeur totale des positions vendeuses ouvertes sur les instruments financiers dérivés ne peut dépasser la valeur totale de marché des titres correspondants détenus par le compartiment.

Un accord dérogatoire spécifique a été accordé par le régulateur en avril 2008 et en mars 2012.

---

## ANNEXE 3 – RISQUES D'INVESTISSEMENT

---

Les investisseurs potentiels sont priés de lire attentivement le prospectus dans son intégralité avant de procéder à un quelconque placement. Tout investissement peut aussi être affecté par l'évolution des règles régissant les contrôles des changes, la fiscalité et les prélèvements à la source, ainsi que par les changements liés aux politiques économiques et monétaires.

Enfin, l'investisseur est averti que la performance des compartiments peut ne pas être conforme à leur objectif et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Les compartiments sont exposés à différents risques, qui varient selon leur politique d'investissement. Les principaux risques auxquels les compartiments sont susceptibles d'être exposés sont énumérés ci-dessous.

Certains compartiments peuvent être particulièrement exposés à l'un ou plusieurs risques spécifiques augmentant leur profil de risque par rapport aux compartiments uniquement exposés au risque générique. Le cas échéant, ces risques sont indiqués dans le Livre II.

### **I. RISQUES DE MARCHÉ SPÉCIFIQUES**

#### **I.A. Risques spécifiques mentionnés dans les KIID**

##### **Risque de contrepartie**

Ce risque est lié à la qualité ou à la défaillance de la contrepartie avec laquelle la Société de gestion négocie, notamment soit le règlement/la livraison d'instruments financiers, soit la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme. Il est lié à la capacité de la contrepartie à respecter ses engagements (par exemple : paiement, livraison et remboursement). Ce risque découle également des techniques et instruments de gestion efficace de portefeuille. Si la contrepartie ne remplit pas ses obligations contractuelles, le rendement perçu par les investisseurs peut s'en trouver affecté.

##### **Risque de crédit**

*Ce risque est présent pour chaque compartiment détenant des titres de créance dans son univers d'investissement.*

C'est le risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou du défaut d'un émetteur d'obligations auquel sont exposés les compartiments, événements qui sont susceptibles de faire baisser la valeur des investissements. Ces risques sont liés à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes.

La dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur pourrait entraîner la baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le compartiment est investi.

Certaines stratégies utilisées peuvent s'appuyer sur des obligations émises par des émetteurs présentant un risque de crédit élevé (titres à haut rendement).

Les compartiments investissant en obligations à rendement élevé présentent un risque supérieur à la moyenne en raison de la plus grande fluctuation de leur devise ou de la qualité de l'émetteur.

##### **Risque lié aux instruments dérivés**

En vue de couvrir (stratégie d'utilisation de dérivés à des fins de couverture [hedging]) et/ou d'optimiser le rendement de son portefeuille (stratégie d'utilisation de dérivés à des fins d'investissement [trading]), le compartiment est autorisé à avoir recours aux techniques et instruments dérivés dans les conditions décrites aux Annexes 1 et 2 du Prospectus (notamment les warrants sur valeurs mobilières, les contrats d'échange de valeurs mobilières, de taux, de devises, d'inflation, de volatilité et autres instruments financiers dérivés, les contrats for difference (CFD), les credit default swaps (CDS), les contrats à terme, les options sur valeurs mobilières, sur taux ou sur contrats à terme, etc.).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'utilisation d'instruments financiers dérivés peut être assortie d'un effet de levier, ce qui peut accroître la volatilité des compartiments concernés.

##### **Risque de liquidité**

*Ce risque peut concerner tous les instruments financiers et affecter un ou plusieurs compartiments.*

Il y a un risque que des investissements faits dans les compartiments deviennent illiquides en raison d'un marché trop restreint (souvent reflété par un spread bid-ask très large ou bien de grands mouvements de prix) ; ou si leur « notation » baisse, ou bien si la situation économique se détériore ; par conséquent ces investissements pourraient ne pas être vendus ou achetés assez rapidement pour empêcher ou réduire au minimum une perte dans les compartiments. Par ailleurs, il peut ne pas être possible de vendre ou d'acheter ces investissements.

##### **Risque opérationnel et risque de conservation**

Certains marchés (marchés émergents) offrent moins de sécurité que la plupart des marchés réglementés des pays développés. Les prestations relatives à la conservation et à la liquidation effectuées pour le compte du compartiment investi sur ces marchés pourraient donc s'avérer plus risquées. Le risque opérationnel est le risque lié aux contrats sur les marchés financiers, aux opérations de back office, à la garde des titres, ainsi qu'aux problèmes administratifs susceptibles d'entraîner une perte pour les compartiments. Il peut aussi découler d'omissions, d'insuffisances inhérentes aux procédures de traitement des titres et aux systèmes informatiques ou d'erreurs humaines.

#### **I.B. Risques génériques propres à tous les compartiments**

##### **Risque de change**

*Ce risque est présent dans chaque compartiment ayant des positions libellées dans des devises différentes de sa Devise comptable.*

Le compartiment peut détenir des actifs libellés dans des devises différentes de sa devise comptable et peut être affecté par toute fluctuation des taux de celle-ci et des autres devises ou par une éventuelle modification en matière de contrôle des taux de change. Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise comptable du compartiment, la contre-valeur du titre dans cette devise comptable va s'apprécier. À l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une dépréciation de la contre-valeur du titre.

Lorsque le gestionnaire procède à des opérations de couverture contre le risque de change, la complète efficacité de celle-ci ne peut cependant pas être garantie.

**Risque lié aux techniques de gestion de portefeuille efficace**

*Ce risque est présent pour chaque compartiment faisant appel aux techniques de gestion de portefeuille efficace.*

Les techniques de gestion de portefeuille efficace, telles que les opérations de prêt de titres et de mise en pension et de prise en pension, peuvent comporter des risques divers, liés notamment à la qualité des garanties reçues/réinvesties, tels que le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque d'émetteur et le risque d'évaluation et de règlement, lesquels peuvent avoir un impact sur la performance du compartiment concerné.

**Risque lié aux marchés d'actions**

*Ce risque est présent pour chaque compartiment qui a des actions dans son univers d'investissement.*

Les risques associés aux placements en actions (et instruments apparentés) englobent les fluctuations significatives de cours, les informations négatives relatives à l'émetteur ou au marché et le caractère subordonné des actions par rapport aux obligations émises par la même société. Ces fluctuations sont en outre souvent amplifiées à court terme.

Le risque qu'une ou plusieurs sociétés enregistrent un recul ou ne progressent pas peut avoir un impact négatif sur la performance de l'ensemble du portefeuille à un moment donné. Il n'y a pas de garantie que les investisseurs verront la valeur s'apprécier. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise de départ.

Il n'y a aucune assurance que l'objectif d'investissement sera effectivement atteint.

Certains compartiments peuvent investir en sociétés faisant l'objet d'une introduction en Bourse (Initial Public Offering). Le risque dans ce cas est que le cours de l'action qui vient d'être introduite en Bourse fasse preuve d'une grande volatilité à la suite de facteurs tels que l'absence d'un marché public antérieur, des transactions non saisonnières, le nombre limité de titres négociables et le manque d'informations sur l'émetteur. Un compartiment peut détenir de tels titres pendant très peu de temps, ce qui est de nature à augmenter les frais.

Les compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils que le marché dans son ensemble et peuvent réagir différemment aux développements économiques, politiques, du marché et spécifiques à l'émetteur. Les valeurs de croissance affichent traditionnellement une volatilité supérieure à celle des autres valeurs, surtout sur des périodes très courtes. De telles valeurs peuvent en outre être plus chères, par rapport à leurs bénéficiaires, que le marché en général. Par conséquent, les valeurs de croissance peuvent réagir avec une volatilité plus importante aux variations de leur croissance bénéficiaire.

Certains compartiments peuvent baser leur objectif sur une amplification des mouvements boursiers, ce qui entraîne une volatilité supérieure à la moyenne.

Le gestionnaire peut temporairement adopter une attitude plus défensive lorsqu'il estime que la Bourse ou l'économie des pays dans lesquels le compartiment investit connaît une volatilité excessive, un déclin général persistant ou d'autres conditions néfastes. Dans de telles circonstances, le compartiment peut se révéler incapable de poursuivre son objectif d'investissement.

**Risque lié à l'inflation**

Il arrive que les rendements des investissements n'évoluent pas au même rythme que l'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat des investisseurs.

**Risque de taux d'intérêt**

*Ce risque est présent pour chaque compartiment détenant des titres de créance dans son univers d'investissement.*

La valeur d'un investissement peut être impactée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent être influencés par nombre d'éléments ou d'événements comme les politiques monétaires, le taux d'escompte, l'inflation, etc.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance.

**Risque de taux d'intérêt faible**

*Ce risque est présent pour chaque compartiment détenant des titres de créance dans son univers d'investissement.*

Un taux d'intérêt très faible peut affecter le rendement des actifs à court terme détenus par les fonds monétaires, qui peut s'avérer insuffisant pour couvrir les frais de gestion et de fonctionnement, entraînant la baisse structurelle de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

**Risques liés aux opérations de mise en pension et aux opérations de prise en pension**

Un compartiment peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension. Si l'autre partie à une opération de mise en pension ou de prise en pension fait défaut, le compartiment peut subir une perte dans le cas où les produits de la vente des titres sous-jacents et/ou d'autres garanties détenues par le compartiment en lien avec la transaction sont inférieurs au prix de rachat ou, le cas échéant, à la valeur des titres sous-jacents. En outre, dans le cas de la faillite ou d'une procédure équivalente dans le chef de l'autre partie à une telle opération ou de manquement de sa part à honorer ses obligations à la date de rachat, le compartiment pourrait subir des pertes, dont la perte d'intérêt ou de principal du titre et des coûts associés au retard et à la mise en œuvre des opérations de mise en pension et/ou de prise en pension.

**Risque fiscal**

La valeur d'un investissement peut être affectée par l'application des lois fiscales des différents pays, y compris les retenues à la source, les changements de politique publique, économique ou monétaire dans les pays concernés. En conséquence, aucune garantie ne peut être donnée que les objectifs financiers seront effectivement atteints.

**I.C. Risques spécifiques n'impactant que quelques compartiments (veuillez vous reporter au Livre II)****Risques liés aux stratégies de placement alternatif :**

Les stratégies de placement alternatif comportent des risques dépendant du type de stratégie d'investissement : risque d'investissement (risque spécifique), risque de modèle, risque de construction de portefeuille, risque de valorisation (pour les instruments dérivés négociés de gré à gré), risque de contrepartie, risque de crédit, risque de liquidité, risque d'effet de levier (risque que les pertes soient supérieures à l'investissement initial), risque de vente à découvert d'instruments financiers dérivés (cf. risques générés par la vente à découvert via des instruments financiers dérivés).

**Risque lié aux marchés des matières premières**

*Ce risque est présent pour chaque compartiment ayant des positions (indirectes) relatives à des matières premières dans son univers d'investissement.*

Les marchés des matières premières peuvent présenter des variations significatives et brutales des cours qui ont une incidence directe sur la valorisation des actions et titres assimilables aux actions dans lesquels le compartiment peut investir et/ou des indices auxquels le compartiment peut être exposé.

En outre, les actifs sous-jacents peuvent avoir une évolution sensiblement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnels (actions, obligations, etc.).

**Risques liés aux obligations « contingent convertible » :**

- **Risque lié au déclenchement :** Le risque de dépassement du seuil de déclenchement faible est considéré comme limité en raison du Point de non viabilité (« PONV »). À l'inverse, le seuil de déclenchement élevé peut être facilement dépassé, pour des raisons en lien avec le cadre d'activités normales de la banque (par exemple des litiges), avec un renforcement des ajustements du régulateur (actif pondéré en fonction des risques), ou avec des déductions du Common Equity Tier 1 (CET 1).
- **Risque lié aux coupons :** Les coupons sur obligations « contingent convertible » Tier 2 sont de type « Must Pay ». Ceux sur obligations Additional Tier 1 (AT1) sont totalement discrétionnaires et non cumulables. De plus, sous un ratio CET1 jugé minimal par l'autorité de surveillance de la banque (appelé « tampon combiné »), l'annulation du coupon devient obligatoire.
- **Risque de non-achat : Tier 1 ou Tier 2 :** Les obligations « contingent convertible » ne peuvent pas inclure d'incitation au rachat (step-up). Elles ne peuvent être achetées qu'avec l'accord préalable de l'autorité de surveillance de la banque, même lorsque des dates d'achat sont prévues. Par conséquent, le risque de non-achat est très élevé, en particulier pour les obligations « contingent convertible » AT1. Par ailleurs, étant donné qu'une option d'achat n'a lieu généralement que tous les cinq ans, une erreur dans une anticipation d'achat peut avoir une incidence importante sur la valorisation.
- **Risque lié au point de non-viabilité (PONV) :** Ce risque peut survenir lorsque des indices portent à croire que la banque fait face à des problèmes de liquidité imminents.
- **Risque de subordination :** Les obligations « contingent convertible » émises peuvent remettre en cause le rang de subordination ordinaire de titres de créance : certaines banques peuvent émettre des obligations « contingent convertible » de déclenchement élevé Tier 2, puis de déclenchement faible AT1. En cas de perte importante, les obligations « contingent convertible » Tier 2 feront l'objet d'une réduction de valeur avant l'AT1.
- **Risque lié à la juridiction :** Les obligations « contingent convertible » actuellement émises dépendent d'une juridiction qui n'est presque jamais la juridiction nationale de l'émetteur. Cependant, en règle générale, la subordination ou certaines autres clauses clés restent soumises au droit national, mais cela est déterminé au cas par cas.
- **Risque de marché :** Les obligations « contingent convertible » sont soumises aux risques de liquidité et de volatilité.
- **Risque d'achat à la valeur nominale pour certains événements spéciaux :** Les banques peuvent acheter les obligations « contingent convertible » qu'elles possèdent (moyennant une approbation réglementaire) à l'occasion de certains événements spéciaux : Événements fiscaux (en cas de changement du traitement fiscal), ou événements réglementaires (si les obligations contingent convertible ne sont plus admissibles en tant que capital en raison d'un changement dans le droit bancaire) entre autres (généralement, ces achats peuvent être faits à la valeur nominale).
- **Risque d'inversion de la structure du capital :** Contrairement à la hiérarchie de capital classique, les investisseurs en obligations « contingent convertible » peuvent encourir un risque de perte du capital, risque auquel les détenteurs d'actions ne sont pas exposés.
- **Risque inconnu :** La structure des obligations « contingent convertible » est novatrice et n'a pas encore été éprouvée.
- **Risque lié à la conversion :** L'évaluation de la manière dont l'obligation « contingent convertible » peut se comporter après conversion peut être problématique ; dans l'éventualité d'une conversion en une action, le Gestionnaire du fonds peut être tenu de vendre cette action vu que ce type d'investissement n'est pas autorisé dans la politique d'investissement, ce qui peut poser des problèmes de liquidité
- **Risque de réduction de valeur :** Il existe un risque que la valeur des obligations « contingent convertible » diminue en raison de leur éventuelle surévaluation par rapport à leur valeur de marché ;
- **Risque de concentration sectorielle :** Étant donné que les obligations « contingent convertible » sont émises par un nombre limité de banques, ces investissements peuvent comprendre un risque de concentration sectorielle.
- **Risque de rendement/valorisation :** Les investisseurs ont été attirés par l'instrument en raison du rendement souvent attrayant des obligations « contingent convertible », qui peut être considéré comme une prime de complexité.

**Risques liés aux distressed securities :**

La détention de distressed securities comporte des risques importants du fait que ces titres peuvent perdre toute valeur par suite d'une faillite (auquel cas le montant récupéré sera nul). Si elles sont potentiellement rémunératrices, ces stratégies d'investissement nécessitent d'importants moyens et une solide expérience afin d'analyser chaque instrument et d'évaluer sa position dans la structure du capital de l'émetteur, ainsi que la probabilité d'un retour sur investissement. Les distressed securities se négocient généralement avec des décotes importantes par rapport à leur valeur intrinsèque ou nominale et sont donc considérés comme spéculatifs. Dans certaines circonstances, le compartiment concerné peut liquider ces positions dans l'intérêt des investisseurs.

**Risque lié aux marchés émergents**

*Ce risque est présent pour chaque compartiment dont l'univers d'investissement englobe des placements sur les marchés émergents.*

Les compartiments investissant sur les marchés émergents sont susceptibles d'afficher une volatilité supérieure à la moyenne en raison d'un haut degré de concentration, d'incertitudes accrues résultant de la moindre quantité d'informations disponibles, de la moindre liquidité ou d'une plus grande sensibilité aux changements affectant les conditions de marché (conditions sociales, politiques et économiques). En outre, certains marchés émergents offrent une sécurité moindre que la plupart des marchés développés internationaux et certains d'entre eux ne sont pas considérés à l'heure actuelle comme des marchés réglementés. Pour cette raison, les prestations relatives aux opérations dans le portefeuille, à la liquidation et à la conservation effectuées pour compte des fonds investis sur les marchés émergents pourraient être plus risquées.

La Société et les investisseurs acceptent de supporter ces risques.

**Risque lié aux Obligations à haut rendement**

L'investissement dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure comporte le risque que ledit émetteur soit dans l'impossibilité ou refuse d'honorer ses obligations, exposant ainsi le compartiment concerné à une perte correspondant au montant investi dans le titre considéré.

**Risques liés aux investissements immobiliers**

Les compartiments peuvent investir (indirectement uniquement) dans le secteur de l'immobilier via des valeurs mobilières (obligations, actions) et/ou des fonds immobiliers. Ces investissements sont exposés à divers risques inhérents à ce secteur :

- **Risque de marché** : le secteur immobilier est sensible aux cycles de marché haussiers et baissiers ; les bons marchés se caractérisent par un fort taux d'occupation et une croissance régulière des loyers alors que les baisses aboutissent souvent à des taux d'occupation plus faibles et à des loyers stables voire en baisse ; il y a un risque de déséquilibre entre l'offre et la demande d'espaces (un pic de nouveaux projets de développement ou une chute de la demande en raison d'une économie en ralentissement).
- **Risque de taux d'intérêt** : en matière d'immobilier, les investisseurs craignent les baisses de valeur des biens et le recul des rendements totaux liés à des hausses des taux d'intérêt.
- **Risque de liquidité** : la vente de propriétés s'étant appréciées dépend de la demande sur le marché.
- **Risque de dépassement des coûts** : il existe un risque que des coûts imprévus surviennent en raison de l'état de la propriété elle-même.
- **Risque de construction** : il existe toujours des risques que le projet de construction entraîne des dépassements de budget ou connaisse des retards par rapport à l'achèvement prévu des travaux.
- **Risque géographique** : les propriétés sont fortement influencées par leur situation géographique (pays, régions, villes ou quartiers en particulier).

**Risques liés aux investissements dans certains pays**

Les investissements dans certains pays (par exemple la Chine, la Grèce, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, l'Arabie Saoudite et la Thaïlande) impliquent des risques liés aux restrictions imposées aux contreparties et investisseurs étrangers, à la volatilité de marché plus élevée, ainsi qu'un risque d'absence de liquidité de certaines lignes de portefeuille. Par conséquent, certaines actions pourraient ne pas être disponibles pour le compartiment en raison du fait que le nombre d'actionnaires étrangers autorisés ou le total des investissements permis pour des actionnaires étrangers ont été atteints. De plus, le rapatriement à l'étranger, par des investisseurs étrangers, de leur part de bénéfices nets, de capitaux et de dividendes peut être restreint ou requérir l'accord du gouvernement concerné. La Société n'investira que si les restrictions lui paraissent acceptables. Aucune garantie ne peut cependant être donnée qu'aucune restriction supplémentaire ne sera imposée à l'avenir.

**Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou restreints**

*Ce risque est présent pour chaque compartiment dont l'univers d'investissement englobe des placements dans des petites capitalisations ou des secteurs spécialisés ou restreints.*

Les compartiments investissant dans les petites capitalisations boursières ou des secteurs spécialisés ou restreints sont susceptibles d'afficher une volatilité supérieure à la moyenne en raison d'un haut degré de concentration, d'incertitudes accrues résultant de la moindre quantité d'informations disponibles, de la moindre liquidité ou d'une plus grande sensibilité aux changements affectant les conditions de marché.

Les sociétés de plus petite taille peuvent s'avérer incapables de générer de nouveaux fonds pour assurer leur croissance et leur développement, peuvent manquer de vision en matière de gestion ou peuvent développer des produits pour de nouveaux marchés incertains.

La Société et les investisseurs acceptent de supporter ces risques.

**Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés :**

Les titres de créance structurés et produits titrisés comportent les risques suivants :

- **Risque de taux d'intérêt (risque de durée)** : les prix baissent à mesure que les taux d'intérêt augmentent en raison des taux fixes des coupons
- **Risque de remboursement anticipé** : le risque que le détenteur de la créance hypothécaire (l'emprunteur) rembourse la créance hypothécaire avant son échéance, ce qui réduit le montant des intérêts que l'investisseur aurait pu recevoir. Le remboursement, en ce sens, est un paiement supérieur au remboursement prévu du principal. Cette situation peut se produire si les taux d'intérêt du marché tombent en dessous du taux d'intérêt de la créance hypothécaire, étant donné que le propriétaire du logement est susceptible de refinancer la créance hypothécaire. Les remboursements anticipés non prévus peuvent impacter la valeur de certains MBS.
- **Risque de structure des termes** : les flux de trésorerie mensuels du principal créent une structure échelonnée ; la valeur des titres peut être impactée par un redressement ou un aplatissement de la courbe des rendements.
- **Risque de crédit** : le marché des titres émis par des agences est peu ou pas concerné par le risque de crédit ; le marché des titres non émis par des agences connaît différents niveaux de risque de crédit.
- **Risque de défaut et de dégradation de la notation** : il peut trouver sa source dans l'incapacité de l'emprunteur à rembourser à temps le capital et les intérêts ; un défaut peut découler de l'incapacité d'un emprunteur à satisfaire aux autres obligations ainsi qu'au maintien des garanties comme spécifié dans le prospectus.

Pour l'investisseur, un indicateur de potentiel de défaut d'un titre peut être sa notation de crédit. En raison des rehaussements de crédit requis pour les ABS par les agences de notation, les classes de rang supérieur de la plupart des émissions sont notées triple A, la plus haute notation disponible. Les classes B, C et inférieures d'émissions d'ABS sont assorties d'une notation inférieure, sont non notées et, bien entendu, sont conçues pour absorber toutes les pertes avant la tranche de rang supérieur. Les acheteurs potentiels de ces classes d'une émission doivent décider si le risque accru de défaut est compensé par les rendements plus élevés de ces classes.- **Risque de liquidité** : le marché des MBS émis par des émetteurs privés (et non par des agences) est plus petit et moins liquide que le marché des MBS émis par des agences ; la Société investira uniquement dans des ABS qui sont liquides aux yeux du Gestionnaire d'actifs.

**Risque juridique** : les titres adossés à des actifs non liés à des créances hypothécaires peuvent ne pas bénéficier d'un quelconque droit de propriété sur les actifs sous-jacents et, dans certains cas, il peut arriver qu'aucun recouvrement issu de garanties saisies ne vienne à l'appui des versements prévus par ces titres.

**Avertissements détaillés concernant le risque lié aux titres de créance structurés :**

**Risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires et à d'autres actifs (ABS)**

Les caractéristiques de rendement des **titres adossés à des créances hypothécaires** et à d'autres **actifs** diffèrent de celles des titres de créance classiques.

Une différence importante consiste en le fait que le montant du principal de l'obligation peut en règle générale être remboursé de manière anticipée, car les actifs sous-jacents peuvent en règle générale être remboursés de manière anticipée à tout moment. En conséquence, si un **titre adossé à un actif** est acheté au-dessus du pair, un taux de remboursement anticipé plus rapide que prévu réduira le rendement à l'échéance, tandis qu'un taux de remboursement anticipé plus lent que prévu aura l'effet opposé et augmentera le rendement à l'échéance.

Inversement, si un **titre adossé à un actif** est acheté avec une décote, des remboursements anticipés plus rapides que prévu augmenteront le rendement à l'échéance, tandis que des remboursements anticipés plus lents que prévu le réduiront.

En règle générale, les remboursements anticipés sur des prêts hypothécaires à taux fixe augmenteront pendant une période de baisse des taux d'intérêt et diminueront pendant une période de hausse des taux d'intérêt. **Les titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs** peuvent aussi perdre de la valeur en conséquence d'une hausse des taux d'intérêt et, en raison des remboursements anticipés, peuvent bénéficier dans une moindre mesure que les autres titres à revenu fixe de baisses des taux d'intérêt. Le réinvestissement des remboursements anticipés peut être effectué à des taux d'intérêt moins élevés que celui de l'investissement original, ayant ainsi un impact négatif sur le rendement d'un compartiment. Le fait que des remboursements anticipés soient réellement effectués peut avoir pour conséquence que le rendement des titres adossés à des actifs diffère de celui prévu lors de l'achat des titres par la Société.

#### Risques liés aux CMO, CBO, CDO et CLO

Les Classes ou tranches peuvent être spécifiquement structurées de manière à fournir n'importe quelle caractéristique d'une vaste gamme de caractéristiques d'investissement, telles que le rendement, l'échéance effective et la sensibilité au taux d'intérêt. Cependant, à mesure que les conditions de marché évoluent et particulièrement pendant des périodes de variation rapide ou inattendue des taux d'intérêt du marché, le caractère attrayant de certaines Classes de CDO et la capacité de la structure à présenter les caractéristiques d'investissement prévues peuvent être significativement réduits. Ces évolutions peuvent entraîner une volatilité de la valeur de marché, et dans certaines circonstances, une liquidité réduite des Classes de CDO.

Certaines Classes de CMO sont structurées de manière à les rendre extrêmement sensibles aux variations de taux de remboursement anticipé. Les Classes d'IO (Interest Only) et de PO (Principal Only) en constituent des exemples. Les Classes d'IO sont habilitées à percevoir tout ou partie des intérêts, mais aucun des remboursements du principal des actifs hypothécaires sous-jacents (ou seulement un montant nominal). Si les actifs hypothécaires sous-jacents à l'IO connaissent des remboursements anticipés du principal plus importants que prévu,

le montant total des paiements d'intérêt imputable à la Classe d'IO et, par conséquent, le rendement des investisseurs, sera en règle générale réduit. Dans certains cas, un investisseur en IO peut ne pas récupérer la totalité de son investissement, même si les titres sont garantis par le gouvernement ou considérés être de la plus haute qualité (notés AAA ou son équivalent). À l'inverse, les Classes de PO sont habilitées à percevoir tout ou partie des remboursements du principal mais aucun intérêt des actifs hypothécaires sous-jacents. Les Classes de PO sont achetées avec une décote substantielle par rapport au pair, et le rendement des investisseurs sera réduit si les remboursements anticipés du principal sont plus lents que prévu. Certains IO et PO, ainsi que d'autres Classes de CMO, sont structurés de façon à bénéficier de protections spéciales contre les effets des remboursements anticipés. Ces protections structurelles ne sont, cependant, normalement efficaces que dans certaines limites de taux de remboursements anticipés et ne protégeront donc pas les investisseurs dans toutes les circonstances.

Les Classes de CMO à taux variable inversé peuvent également être extrêmement volatiles. Ces Classes versent des intérêts à un taux qui baisse lorsqu'un indice spécifique de taux de marché augmente.

#### Risque lié aux warrants

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les warrants sont des instruments complexes, volatils et à haut risque : la probabilité de perte totale du capital investi est grande ; en outre, une des principales caractéristiques des warrants est l'« effet de levier » qui se manifeste par le fait qu'une variation de la valeur du sous-jacent peut avoir un effet disproportionné sur la valeur du warrant. Enfin, il n'existe aucune garantie qu'en cas de marché illiquide, le warrant puisse être revendu sur un marché secondaire.

## **II. RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS EN CHINE CONTINENTALE**

Certains compartiments peuvent investir sur les marchés boursiers de Chine continentale, c.-à-d. dans des actions A chinoises, des titres de créance négociés sur le marché obligataire interbancaire chinois et dans d'autres titres nationaux éligibles, conformément à leur politique d'investissement. Les investissements en RPC (République populaire de Chine) comportent des risques élevés. Outre les risques d'investissement traditionnels, ils sont soumis à certains autres risques et incertitudes spécifiques.

#### Risque lié aux interventions du gouvernement et aux restrictions imposées par les autorités :

L'économie chinoise, qui est passée d'une économie planifiée à un modèle plus tourné vers le marché, diffère des économies de la plupart des pays développés par de nombreux aspects, y compris le degré d'intervention de l'État, son niveau de développement, son taux de croissance, les mesures de contrôle des changes auxquelles elle est soumise et l'affectation des ressources. Ce degré d'intervention et ces restrictions appliqués par le gouvernement de la RPC peuvent avoir une incidence sur la négociation de titres nationaux chinois et un effet négatif sur les compartiments concernés.

Au cours des dernières années, le gouvernement de la RPC a lancé des réformes économiques favorisant le recours aux forces du marché pour développer l'économie chinoise et conférant une large autonomie aux dirigeants d'entreprises. Cependant, il n'est nullement garanti que le gouvernement de la RPC poursuivra ces réformes ou, si tel est le cas, que ces politiques continueront à porter leurs fruits. Tout ajustement ou toute modification de ces politiques économiques peut avoir un impact négatif sur les marchés financiers de la RPC ainsi que sur les sociétés étrangères qui exercent des activités commerciales ou investissent en RPC.

Par ailleurs, le gouvernement de la RPC peut intervenir dans l'économie, notamment en imposant des restrictions aux investissements dans des sociétés ou secteurs considérés comme sensibles au regard des intérêts nationaux. En outre, le gouvernement de la RPC peut aussi intervenir sur les marchés financiers, entre autres par l'imposition de limites de négociation ou par la suspension des ventes à découvert pour certaines actions. Ces interventions peuvent avoir un impact négatif sur le sentiment de marché, ce qui peut alors nuire à la performance des compartiments. De ce fait, l'objectif d'investissement des compartiments peut ne pas être atteint.

Il peut ne pas exister le même degré de cohérence et de prévisibilité entre le système juridique de la RPC et les systèmes juridiques plus développés de certains autres pays. De ce fait, si des compartiments sont impliqués dans des litiges en RPC, il est possible qu'ils aient des difficultés à exercer les recours dont ils disposent ou à faire valoir leurs droits. Par conséquent, il se peut que les investissements des



compartiments en RPC et leur performance pâtissent de ces incertitudes, ou de changements législatifs ou dans l'interprétation des lois en vigueur.

**Risques politique, économique et social de la RPC :**

La RPC a connu une forte croissance économique au cours des vingt dernières années, mais celle-ci a été inégale tant sur le plan géographique qu'entre les différents secteurs de l'économie. Cette croissance s'est en outre accompagnée de périodes d'inflation marquée. Le gouvernement de la RPC peut prendre ponctuellement des mesures afin de juguler l'inflation et de freiner la croissance, qui peuvent également avoir un impact négatif sur la croissance du capital et la performance des compartiments. Par ailleurs, les changements politiques, l'instabilité sociale et les aléas diplomatiques en RPC peuvent inciter le gouvernement à fixer de nouvelles restrictions, qui peuvent consister en l'expropriation d'actifs, des impôts confiscatoires ou la nationalisation de tout ou partie des investissements détenus par les entités sous-jacentes dans lesquelles les compartiments peuvent investir.

**Contrôle gouvernemental de la conversion des devises transfrontalière et de l'évolution future des taux de change :**

Le RMB est actuellement négocié sur deux marchés distincts, l'un en Chine continentale et l'autre en dehors de la Chine continentale (principalement à Hong Kong). Les deux marchés fonctionnent indépendamment l'un de l'autre et les flux entre eux sont très restreints. Bien que le CNH et le CNY présentent des similitudes, ils n'ont pas nécessairement le même taux de change et peuvent ne pas évoluer de la même manière. Cela tient au fait que les deux monnaies ont cours dans des juridictions différentes, ce qui se traduit par des environnements différents en termes d'offre et de demande, d'où l'existence de deux devises distinctes, mais liées. Tandis que le RMB négocié en dehors de la Chine continentale, le CNH, est soumis à des exigences réglementaires différentes et est plus librement négociable, le RMB négocié en Chine continentale, le CNY, n'est pas librement convertible et est soumis à des mesures de contrôle des changes ainsi qu'à des restrictions en matière de rapatriement imposées par le gouvernement central de Chine continentale qui pourraient être amendées de temps à autre, ce qui influencerait la capacité des compartiments à rapatrier des espèces. Il est aussi porté à l'attention des investisseurs que ces restrictions peuvent limiter la profondeur du marché du RMB disponible en dehors de la Chine continentale. Si ces politiques ou restrictions venaient à être modifiées à l'avenir, les compartiments ou leurs Actionnaires pourraient s'en trouver affectés. D'une manière générale, la conversion du CNY dans une autre devise aux fins de transactions dans le cadre du compte de capital est soumise à l'approbation de la SAFE (« State Administration of Foreign Exchange »). Le taux de change est défini sur la base d'un taux de change flottant géré permettant au CNY de fluctuer dans une fourchette réglementée en fonction de l'offre et de la demande sur le marché et au regard d'un panier de devises. Tout écart entre le CNH et le CNY peut s'avérer préjudiciable aux investisseurs qui cherchent à s'exposer au CNY en investissant dans un compartiment.

**Normes comptables et d'information :**

Les entreprises de RPC susceptibles d'émettre des titres en RMB dans lesquels les compartiments peuvent investir sont tenues de se conformer aux normes et pratiques comptables de la RPC, qui se calquent dans une certaine mesure sur les normes internationales en la matière. Toutefois, les normes et pratiques comptables, d'audit et d'information financière applicables aux entreprises de la RPC peuvent être moins rigoureuses et il peut exister des différences importantes entre les états financiers préparés conformément aux normes et pratiques comptables de la RPC et ceux préparés selon les normes comptables internationales. Comme les normes d'information et réglementaires en Chine sont moins strictes que dans les pays plus développés, les informations accessibles au public concernant les émetteurs chinois peuvent être nettement moins nombreuses. Par conséquent, les compartiments et les autres investisseurs peuvent n'avoir accès qu'à des informations limitées. Il existe notamment des différences dans les méthodes d'évaluation des biens et actifs et les exigences en matière d'information des investisseurs.

**Risque lié aux changements affectant le régime fiscal en RPC :**

Les investissements dans les compartiments peuvent comporter des risques du fait des mesures fiscales ambiguës prises par la RPC. Conformément aux lois fiscales de la RPC (« Règles fiscales de la RPC »), les RQFII et certains investisseurs institutionnels étrangers admissibles ne disposant pas d'un établissement en Chine sont temporairement exemptés de la retenue d'impôt à la source sur les plus-values découlant de la négociation d'actifs liés à l'investissement en actions (y compris les actions A). Aucune Règle fiscale de la RPC ne régit l'imposition des plus-values sur la cession d'autres investissements tels que des titres de créance, des contrats à terme et des investissements de fonds cotés, et la pratique actuelle d'exonération peut ne pas être appliquée de manière cohérente à l'ensemble de ces investissements et est basée sur les observations orales et pratiques de l'administration fiscale. Les Règles fiscales de la RPC ne peuvent pas être interprétées et appliquées d'une manière aussi cohérente et transparente que celles des pays plus développés et peuvent varier d'une ville à l'autre. De plus, dans quelques cas, certains impôts qui pourraient être considérés comme exigibles ne sont pas activement appliqués en vue de leur perception, et aucun mécanisme de paiement n'est prévu. Par ailleurs, les pratiques et Règles fiscales de la RPC existantes sont susceptibles d'être modifiées ou amendées dans le futur. Par exemple, le gouvernement de la RPC peut abolir les avantages fiscaux temporaires actuellement offerts aux investisseurs étrangers, et ces avantages peuvent être modifiés de manière rétroactive et pourraient s'accompagner de sanctions et/ou d'un intérêt de retard. Le cas échéant, ces nouvelles Règles fiscales de la RPC pourront s'avérer avantageuses ou préjudiciables pour les investisseurs.

Des provisions pour impôts peuvent être comptabilisées pour les compartiments. Les investisseurs doivent savoir que la valeur nette d'inventaire des compartiments lors de tout Jour d'évaluation peut ne pas refléter avec exactitude les passifs d'impôt chinois. En fonction des passifs d'impôt chinois exigibles, les effets sur la performance et la valeur nette d'inventaire des compartiments peuvent être positifs ou négatifs. Si des sanctions ou un intérêt de retard peu(ven)t être applicable(s) en raison de facteurs tels que des amendements à effet rétrospectif et des modifications des pratiques ou des réglementations ambiguës, cela peut avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire au moment du règlement avec les autorités fiscales de la RPC. Si le montant des provisions pour impôts comptabilisées est inférieur aux passifs d'impôt exigibles, le montant du manque à gagner sera prélevé sur les actifs du compartiment et aura une incidence négative sur la valeur nette d'inventaire du compartiment. À l'inverse, si le montant des provisions pour impôts comptabilisées est supérieur aux passifs d'impôt exigibles, la reprise de l'excédent de provision pour impôts aura une incidence positive sur la valeur nette d'inventaire du compartiment. Cela profitera uniquement aux investisseurs existants. Les investisseurs ayant racheté leurs Actions avant que le montant des passifs d'impôts ne soit fixé ne pourront pas bénéficier, même en partie, de cette reprise d'excédent de provision.

**Risques spécifiques liés aux investissements en actions de Chine continentale :**

À l'instar d'autres marchés émergents, le marché chinois peut être confronté à des volumes d'échanges relativement faibles et connaître des périodes de manque de liquidité ou de volatilité importante des cours. L'existence d'un marché liquide pour les actions A chinoises peut dépendre de l'offre et de la demande de ces actions. Des volumes d'échanges limités, voire nuls, sur les marchés des actions A (Bourses de Shanghai et de Shenzhen) peuvent avoir un impact négatif sur le prix auquel les compartiments peuvent acheter ou vendre des titres, ainsi que sur leur valeur nette d'inventaire. Le marché des actions A chinoises peut être plus volatil et instable (en raison de l'intervention du gouvernement ou lors de la reprise des négociations pour un titre particulier à un niveau de prix très différent après leur suspension, par

exemple). La volatilité et les difficultés de règlement sur les marchés d'actions A chinoises peuvent en outre entraîner d'importantes fluctuations des cours des titres négociés sur ces marchés et, de ce fait, grever la valeur des compartiments. La souscription et le rachat des Actions des compartiments peuvent également en être affectés.

**Risque lié aux limites de négociation :**

Des fourchettes de négociation sont imposées par les Bourses de RPC en ce qui concerne les actions A chinoises, en vertu desquelles la négociation d'actions A chinoises peut être suspendue si le cours du titre concerné a monté ou baissé au-delà de la fourchette fixée. Compte tenu du fait que les marchés des titres de la RPC peuvent être fréquemment affectés par des suspensions de négociation et des faibles volumes de négociation, les investisseurs doivent savoir que les marchés des actions A sont davantage susceptibles de pâtir d'un manque de liquidité et d'une volatilité des prix accrue, principalement en raison des restrictions et du contrôle plus stricts appliqués par le gouvernement sur les marchés des actions A. Une suspension (ou une série de suspensions) compliquera la gestion des titres concernés ou rendra impossible pour le Gestionnaire d'investissement de liquider des positions et/ou de vendre ses positions à un prix favorable au pire moment.

**Risques liés aux investissements RQFII**

**Réglementation RQFII :**

La Réglementation RQFII est relativement récente. On dispose par conséquent de relativement peu d'éléments d'appréciation en ce qui concerne sa mise en œuvre et son interprétation et il n'existe aucune certitude quant à la manière dont elle sera appliquée dans la mesure où les autorités et les instances de réglementation de la RPC se sont vu accorder d'importants pouvoirs discrétionnaires en la matière et où aucun précédent ne permet d'apprécier comment ces pouvoirs sont exercés ou pourront l'être à l'avenir.

**Quota RQFII :**

Le Gestionnaire d'actifs des compartiments RQFII concernés a obtenu une licence RQFII et s'est vu accorder un quota RQFII (le « Quota RQFII »), qui lui permettent d'investir directement dans des titres domestiques chinois pour le compte des compartiments RQFII. Si le Gestionnaire d'actifs a utilisé, pour le compte des compartiments RQFII, la totalité de son Quota RQFII, il peut, sous réserve de la réglementation applicable, solliciter une augmentation de ce quota. Toutefois, rien ne garantit qu'il pourra obtenir un Quota RQFII supplémentaire afin de satisfaire toutes les demandes de souscription au titre d'un compartiment RQFII et, si tel n'est pas le cas, il pourra s'avérer nécessaire de fermer le compartiment RQFII concerné aux nouvelles souscriptions ou de refuser et/ou (dans l'attente de l'octroi d'un Quota RQFII supplémentaire) de reporter tout ou partie des demandes de nouvelles souscriptions, conformément aux dispositions du présent Prospectus. D'autre part, le Quota RQFII peut être réduit, voire annulé, par les autorités chinoises compétentes si le RQFII ne l'utilise pas effectivement dans un délai d'un (1) an à compter de son octroi. En outre, les RQFII (ou le Dépositaire en RPC – voir « Risques liés au Dépositaire en RPC » ci-dessous) s'exposent à des sanctions réglementaires en cas de manquement à une disposition de la Réglementation RQFII, qui peuvent aboutir à la révocation du Quota RQFII ou avoir un impact sur la part du Quota RQFII allouée aux investissements réalisés par les compartiments RQFII. Si le Gestionnaire d'actifs perd son statut de RQFII ou si son quota d'investissement est révoqué ou réduit, un compartiment RQFII pourra ne plus être en mesure d'investir directement en Chine ou se voir contraint de liquider les investissements qu'il détient sur les marchés de titres domestiques chinois dans le cadre du Quota RQFII, ce qui peut nuire à sa performance ou l'exposer à une perte importante.

**Risques liés aux restrictions d'investissement et au rapatriement :**

Un compartiment RQFII peut pâtir des règles et des restrictions imposées par la Réglementation RQFII (y compris les restrictions d'investissement, les limites en matière de propriété étrangère et de participations étrangères), qui peuvent avoir un impact négatif sur sa performance et/ou sa liquidité. Le rapatriement de fonds depuis la RPC par les RQFII est régi et contrôlé par la SAFE conformément à la Réglementation RQFII. À l'heure actuelle, les rapatriements effectués en RMB par les RQFII au titre d'un compartiment RQFII de type ouvert, tels que les compartiments RQFII, sont possibles chaque jour et ne sont soumis à aucune restriction ni à aucun accord préalable. Toutefois, rien ne garantit que les règles et la réglementation de la RPC en la matière ne changeront pas, ni que des restrictions applicables au rapatriement ne seront pas imposées à l'avenir. L'imposition de restrictions au rapatriement du capital investi et des bénéfices nets pourrait restreindre la capacité des compartiments RQFII à faire face aux demandes de rachat des Actionnaires. Dans des circonstances extrêmes, les compartiments RQFII pourraient subir des pertes importantes du fait de capacités d'investissement restreintes, ou ne pas être en mesure de mettre en œuvre ou de poursuivre pleinement leurs objectifs ou leurs stratégies d'investissement en raison de restrictions d'investissement imposées par la Réglementation RQFII, d'un manque de liquidité des marchés boursiers de la RPC et de retards ou de perturbations dans l'exécution ou le règlement des transactions.

**Risques liés au Dépositaire en RPC :**

Le Gestionnaire d'actifs (en sa qualité de titulaire de licence RQFII) et le Dépositaire ont nommé un sous-dépositaire local agréé par les autorités chinoises (le « Dépositaire en RPC ») aux fins de la garde des actifs des compartiments RQFII en RPC, conformément à la législation et à la réglementation applicables. Les titres chinois onshore sont enregistrés au nom de « nom complet du Gestionnaire d'actifs – nom du compartiment RQFII », conformément aux règles et à la réglementation applicables, et conservés par le Dépositaire en RPC sous forme électronique via un compte-titres détenu auprès de la China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« ChinaClear »), les liquidités étant conservées sur un compte de caisse auprès du Dépositaire en RPC.

Le Dépositaire prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer que le Dépositaire en RPC dispose de procédures appropriées pour conserver adéquatement les titres des compartiments RQFII, ce qui implique notamment la tenue de registres faisant clairement apparaître que les titres des compartiments RQFII sont enregistrés au nom de ces derniers et séparés des autres actifs du Dépositaire en RPC. Il est toutefois porté à l'attention des investisseurs que les liquidités déposées sur le compte de caisse des compartiments RQFII auprès du Dépositaire en RPC ne seront pas conservées séparément, mais constitueront une dette du Dépositaire en RPC envers les compartiments RQFII. Ces liquidités seront conservées conjointement avec celles des autres clients du Dépositaire en RPC. En cas de faillite ou de liquidation du Dépositaire en RPC, les compartiments RQFII n'auront aucun droit de propriété sur les liquidités déposées sur le compte de caisse et seront traités comme un créancier chirographaire, sur un pied d'égalité avec tous les autres créanciers non prioritaires du Dépositaire en RPC. Il est possible que les compartiments RQFII soient confrontés à des difficultés et/ou à des retards en lien avec le recouvrement de cette dette, ou qu'ils ne puissent en recouvrer qu'une partie, voire ne pas la recouvrer du tout, auquel cas ils subiront des pertes. En outre, les compartiments RQFII peuvent subir des pertes du fait d'actes ou d'omissions du Dépositaire en RPC dans le cadre de l'exécution ou du règlement d'une transaction ou du transfert de fonds ou de titres.

**Risque lié au courtage en RPC :**

L'exécution et le règlement des transactions ou le transfert de fonds ou de titres peuvent être effectués par des courtiers (« Courtiers en RPC ») nommés par le Gestionnaire d'actifs. Des taux de commissions et des prix raisonnablement compétitifs seront généralement des critères

déterminants pour l'exécution des transactions concernées sur les marchés de la RPC. Il est possible que, si le Gestionnaire d'actifs juge approprié de ne nommer qu'un seul Courtier en RPC, les compartiments RQFII ne paient pas nécessairement la commission ou la marge d'intermédiation la plus faible pouvant être obtenue, mais les transactions seront exécutées selon les meilleures pratiques et dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Nonobstant ce qui précède, le Gestionnaire d'actifs cherchera à obtenir le meilleur résultat net pour les compartiments RQFII, compte tenu de facteurs tels que les conditions de marché en vigueur, le prix (y compris la commission de courtage ou la marge d'intermédiation applicable), la taille de l'ordre, les difficultés d'exécution et les ressources opérationnelles du Courtier en RPC considéré, ainsi que la capacité de ce dernier à positionner efficacement les blocs de titres concernés.

#### Risques liés à l'agent de règlement RPC :

L'agent de règlement RPC est chargé de fournir aux compartiments RQFII des services de négociation et de représentation à des fins de placements sur le CIBM, conformément à la législation et à la réglementation. Les compartiments RQFII sont tributaires de la manière dont l'agent de règlement RPC s'acquitte de ses obligations. Si ce dernier manque à tout élément de ses obligations, les opérations des compartiments RQFII sur le CIBM peuvent en souffrir.

#### **Risque lié à l'accès direct au CIBM**

##### Risque réglementaire :

La présence sur le CIBM d'investisseurs institutionnels étrangers (par exemple les compartiments) est assujettie aux règles et réglementations édictées par les autorités de Chine continentale, soit la Banque populaire de Chine (« PBOC ») et la SAFE (State Administration of Foreign Exchange). Les règles et réglementations gouvernant le placement sur le CIBM peuvent évoluer, éventuellement avec effet rétroactif. Au cas où les autorités de Chine continentale suspendraient le fonctionnement du CIBM, le compartiment ne disposerait que de possibilités de placement limitées sur ce dernier, de sorte qu'après avoir eu recours à toutes les solutions de substitution, il pourrait subir des pertes importantes.

La réglementation visant le placement sur le CIBM via le programme d'accès direct à celui-ci est relativement récente. On dispose par conséquent de relativement peu d'éléments d'appréciation en ce qui concerne sa mise en œuvre et son interprétation et il n'existe aucune certitude quant à la manière dont elle sera appliquée dans la mesure où les autorités et les instances de réglementation de la RPC se sont vu accorder d'importants pouvoirs discrétionnaires en la matière et où aucun précédent ne permet d'apprécier comment ces pouvoirs sont exercés ou pourront l'être à l'avenir.

##### Risques liés aux restrictions d'investissement et au rapatriement :

L'investisseur sera par ailleurs bien avisé de noter que tout placement sur le CIBM via le programme d'accès direct à celui-ci doit respecter diverses règles et restrictions, ce qui peut nuire à son rendement et/ou à sa liquidité. La PBOC et la SAFE réglementent et surveillent les versements et rapatriements de fonds en Chine continentale et à l'étranger en vertu de la réglementation en place. En Chine continentale, à des fins de placement sur le CIBM, les compartiments peuvent verser l'apport des investisseurs en RMB ou en devise étrangère. Concernant le rapatriement par un compartiment de fonds hors de Chine continentale, le rapport RMB/devise étrangère (« Rapport de devises ») doit en principe correspondre au Rapport de devises de départ (versement de l'apport des investisseurs en Chine continentale), l'écart admissible maximum étant de 10 %. Le rapatriement d'un compartiment ne doit pas faire l'objet d'une autorisation préalable. Toutefois, rien ne garantit que les règles et la réglementation de la RPC en la matière ne changeront pas, ni que des restrictions applicables au rapatriement ne seront pas imposées à l'avenir. L'imposition de restrictions au rapatriement pourrait restreindre la capacité des compartiments à faire face aux demandes de rachat des Actionnaires. Dans des circonstances extrêmes, les compartiments pourraient subir des pertes importantes du fait de capacités d'investissement restreintes, ou ne pas être en mesure de mettre en œuvre ou de poursuivre pleinement leurs objectifs ou leur stratégie d'investissement.

##### Risques liés à l'agent de règlement RPC :

L'agent de règlement RPC est habilité par les autorités chinoises à se charger de tous les aspects de l'accès direct des compartiments au CIBM, y compris les services de négociation et de règlement, les immatriculations auprès des autorités chinoises, l'ouverture de comptes spécifiques au CIBM en devises locale et étrangère, ainsi que le versement et le rapatriement de fonds liés au CIBM, conformément à la législation et à la réglementation. Le Fonds et ses compartiments sont tributaires de la manière dont l'agent de règlement RPC s'acquitte de ses obligations. Si ce dernier manque à tout élément de ses obligations, les opérations des compartiments sur le CIBM, y compris le versement et le rapatriement de fonds, peuvent en souffrir.

#### **Risques liés au Stock Connect**

##### Titres éligibles

Le Stock Connect comprend un Northbound Trading Link et un Southbound Trading Link. Le Northbound Trading Link permettra aux investisseurs de Hong Kong et étrangers de négocier certains titres cotés sur le Shanghai Stock Exchange (« SSE ») et le Shenzhen Stock Exchange (« SZSE »). Ceux-ci comprennent :

1. tous les titres composant de temps à autre les indices SSE 180 et SSE 380
2. tous les titres composant de temps à autre les indices SZSE Component et SZSE Small / Mid Cap Innovation et dont la capitalisation boursière s'élève au minimum à 6 milliards RMB
3. toutes les actions A chinoises cotées sur le SZSE et sur le SSE ne composant pas les indices concernés et dont des actions H correspondantes sont cotées sur Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« SEHK »), à l'exception des titres suivants :
  - (a) les actions cotées sur SSE/SZSE qui ne se négocient pas en RMB ;
  - (b) les actions cotées sur SSE/SZSE de type « Risk Alert Shares » ; et
  - (c) les actions cotées sur SZSE qui font l'objet d'un accord de radiation de la cote.

La liste des titres éligibles pourra être sujette à modification. Si une action ne fait plus partie des titres éligibles pour une négociation via le Stock Connect, l'action ne peut être que vendue et non achetée. Cela peut avoir une incidence sur le portefeuille d'investissement ou sur les stratégies des investisseurs. Les investisseurs doivent par conséquent accorder une attention toute particulière à la liste des titres éligibles telle que fournie et renouvelée de temps à autre par SSE, SZSE et SEHK.

##### Différences de jours de négociation :

Stock Connect ne fonctionne que les jours où les marchés de Chine continentale et de Hong Kong sont ouverts, sous réserve que les banques sur les deux marchés soient ouvertes les jours de règlement correspondants. Il est donc possible que, lors d'un jour de négociation normal sur le marché de Chine continentale, les compartiments ne puissent pas négocier d'actions A chinoises. Le cas échéant, les compartiments peuvent être exposés à un risque de fluctuation des cours des actions A pendant la période où le Stock Connect ne fonctionne pas. Le non-

fonctionnement de Stock Connect peut en outre restreindre leur capacité à accéder au marché de Chine continentale et à mettre en œuvre efficacement leurs stratégies d'investissement, mais aussi avoir un impact négatif sur leur liquidité.

#### Règlement et garde :

Hong Kong Securities Clearing Company Limited (« HKSCC ») assure la compensation et le règlement des transactions effectuées par les intervenants et les investisseurs sur le marché de Hong Kong et fournit dans le cadre de celles-ci des services de dépositaire, de nommée et d'autres services connexes.

Les actions A chinoises négociées via Stock Connect sont émises sous forme dématérialisée, de sorte que les compartiments ne détiendront pas d'actions A chinoises physiques. Les actions A chinoises acquises par les compartiments seront conservées sur les comptes-titres de leurs courtiers ou dépositaires dans le cadre du CCASS (Central Clearing and Settlement System, le système de compensation et de règlement central mis en place par HKSCC aux fins de la compensation des titres cotés ou négociés sur le SEHK).

#### Frais de négociation :

Outre les frais liés à la négociation d'actions A chinoises, les compartiments peuvent être soumis à de nouveaux frais restant à déterminer par les autorités compétentes.

#### Limitations par quotas :

Stock Connect est soumis à des limitations par quotas. Ainsi, une fois que le quota journalier a été atteint lors de la période d'offre initiale, les ordres relatifs à de nouveaux achats seront rejetés (étant entendu que les investisseurs pourront vendre leurs titres transfrontaliers indépendamment du solde du quota). Par conséquent, les limitations par quotas peuvent restreindre la capacité des compartiments à investir en temps opportun dans des actions A chinoises via Stock Connect, ainsi que leur capacité à mettre en œuvre efficacement leurs stratégies d'investissement.

#### Risque opérationnel :

Stock Connect offre aux investisseurs de Hong Kong et étrangers un nouveau moyen d'accéder directement au marché boursier chinois. Les intervenants sur le marché peuvent en bénéficier à condition de remplir certaines exigences en matière de ressources informatiques, de gestion des risques et autres, telles que spécifiées par la Bourse et/ou la chambre de compensation concernées. En raison de leur mise en œuvre récente et des incertitudes concernant leur efficacité, leur précision et leur sécurité, rien ne garantit que les systèmes du SEHK et des intervenants sur le marché fonctionneront correctement ou continueront d'être adaptés aux changements et développements sur les deux marchés. En cas de dysfonctionnement des systèmes concernés, la négociation sur les deux marchés via Stock Connect pourrait être perturbée, ce qui aurait pour effet de restreindre la capacité des compartiments à accéder au marché des actions A chinoises (et, partant, à mettre en œuvre leur stratégie d'investissement). Par conséquent, les investisseurs du marché des actions A chinoises doivent être conscients du risque économique qu'implique un investissement dans ces actions, qui peut entraîner une perte partielle ou totale du capital investi.

#### Risque de compensation et de règlement :

HKSCC et ChinaClear établissent les liens de compensation et chacune d'elles est un participant de l'autre afin de faciliter la compensation et le règlement des transactions transfrontalières. En cas de défaillance de ChinaClear, les obligations de HKSCC dans le cadre des transactions effectuées en vertu des contrats conclus avec les participants au système de compensation se limiteront à aider ces derniers à faire valoir leurs droits à l'encontre de ChinaClear. Dans un tel cas, les compartiments pourraient subir un retard dans le processus de recouvrement ou ne pas être en mesure de récupérer l'intégralité de leurs pertes auprès de ChinaClear.

#### Risque réglementaire :

Stock Connect est un outil nouveau, qui est soumis à la réglementation édictée par les autorités compétentes et aux règles de mise en œuvre définies en tant que de besoin par les Bourses de la RPC et de Hong Kong. La portée réelle de cette réglementation reste à déterminer et il n'y a aucune certitude quant à la façon dont elle sera appliquée.

#### Détention d'actions A chinoises :

Les actions A chinoises acquises par les compartiments via Stock Connect sont enregistrées au nom de HKSCC sur le compte omnibus qu'elle détient auprès de ChinaClear. Les actions A chinoises sont conservées par ChinaClear, en sa qualité de dépositaire, et enregistrées dans le registre des actionnaires des sociétés cotées concernées. Elles seront enregistrées par HKSCC sur le compte-titres du participant au système de compensation concerné dans le cadre du CCASS.

Aux termes du droit hongkongais, HKSCC sera considérée comme le propriétaire légal (« nominee owner ») des actions A chinoises et comme détenant les droits à titre bénéficiaire sur ces actions pour le compte du participant au système de compensation concerné.

Les notions de « propriété légale » et de « propriété à titre bénéficiaire » ne sont pas clairement définies dans le droit de la RPC, qui ne fait pas de distinction entre les deux. L'intention réglementaire semble être que le concept de « propriétaire légal » est reconnu en vertu des lois de RPC et que les investisseurs étrangers devraient avoir la propriété effective des actions A chinoises. Toutefois, étant donné la nature récente du Stock Connect, il subsiste des incertitudes relatives à de tels arrangements. Par conséquent, il est possible que les compartiments aient des difficultés à faire valoir leurs droits et leurs intérêts à l'égard des actions A, ou qu'ils ne puissent le faire qu'avec un certain retard.

#### Indemnisation des investisseurs

Étant donné que les compartiments effectueront des négociations via le Northbound Trading Link par le biais de courtiers en titres de Hong Kong et non de RPC, ils ne sont pas protégés par le China Securities Investor Protection Fund (中國投資者保護基金) en RPC.

De plus amples informations concernant le Stock Connect sont disponibles en ligne sur le site Internet :

<http://www.hkex.com.hk/eng/csm/chinaConnect.asp?LangCode=en>

### **III. RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS DANS LES CATEGORIES D' ACTIONS EN CNH**

#### Risque lié au marché chinois

L'investissement sur le marché offshore en RMB (CNH) comporte les mêmes risques que ceux généralement liés à l'investissement sur les marchés émergents. Depuis 1978, le gouvernement chinois a mis en œuvre des réformes économiques qui font une large place à la décentralisation et à l'utilisation des forces du marché dans le développement de l'économie chinoise, qui s'est affranchie du système planifié auparavant en vigueur. Toutefois, nombre de ces mesures sont expérimentales et sans précédent. Elles pourraient dès lors faire l'objet d'ajustements et de modifications.

Toute modification de l'environnement politique, social ou économique en Chine peut nuire aux investissements sur le marché chinois. La réglementation et la législation applicables aux marchés et aux sociétés par actions en Chine continentale peuvent être différentes de celles en vigueur dans les pays développés. D'autre part, il peut exister des divergences entre les normes et pratiques comptables chinoises et celles adoptées à l'échelle internationale. Le processus de conversion contrôlé par le gouvernement chinois et les fluctuations du taux de change du RMB peuvent en outre avoir des conséquences négatives sur les activités et les résultats financiers des sociétés sises en Chine continentale.

#### Risque de change lié au RMB

Depuis 2005, le taux de change du RMB n'est plus indexé sur le dollar américain. Le renminbi a évolué vers un système de flottement contrôlé du taux de change basé sur l'offre et la demande du marché, par référence à un panier de devises étrangères. Le cours quotidien du RMB par rapport aux autres principales devises sur le marché des changes interbancaire peut fluctuer dans une fourchette étroite autour de la parité centrale publiée par la Banque populaire de Chine. La convertibilité du RMB offshore (CNH) en RMB onshore (CNY) est un processus dirigé soumis à des mesures de contrôle des changes et à des restrictions en matière de rapatriement imposées par le gouvernement chinois en concertation avec l'autorité monétaire de Hong Kong (Hong Kong Monetary Authority, HKMA). La valeur du CNH peut différer, parfois sensiblement, de celle du CNY en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris, sans s'y limiter, les mesures de contrôle des changes et les restrictions en matière de rapatriement édictées en tant que de besoin par le gouvernement chinois, ainsi que d'autres facteurs de marché externes.

Depuis 2005, la politique de contrôle des changes du gouvernement chinois s'est traduite globalement par une appréciation du RMB (CNH et CNY). Ce mouvement de hausse peut ou non se poursuivre et il n'est nullement garanti que le RMB ne fera pas l'objet d'une dévaluation à un moment donné. Le cas échéant, une dévaluation du RMB pourrait entraîner une diminution de la valeur des placements des investisseurs au sein du Portefeuille.

Les catégories d'actions Hedged prennent part au marché en CNH, ce qui permet aux investisseurs d'effectuer librement des transactions en CNH hors de Chine continentale avec des banques agréées sur le marché de Hong Kong (banques agréées par la HKMA). Les compartiments concernés ne seront en aucun cas tenus de convertir les CNH en CNY.

---

**ANNEXE 4 – PROCEDURES DE LIQUIDATION, FUSION, TRANSFERT ET SCISSION**

---

**Liquidation, fusion, transfert et scission de compartiments**

Le Conseil d'administration est seul compétent pour décider de la prise d'effet et des modalités, dans les limites et conditions fixées par la Loi :

- 1) soit de la liquidation pure et simple d'un compartiment ;
- 2) soit de la clôture d'un compartiment (compartiment absorbé) par transfert à un autre compartiment de la Société ;
- 3) soit de la clôture d'un compartiment (compartiment absorbé) par transfert à un autre OPC de droit luxembourgeois ou constitué dans un autre État membre de l'Union européenne ;
- 4) soit du transfert à un compartiment (compartiment absorbant) a) d'un autre compartiment de la Société et/ou b) d'un compartiment d'un autre organisme de placement collectif, qu'il soit de droit luxembourgeois ou établi dans un autre État membre de l'Union européenne, et/ou c) d'un autre organisme de placement collectif, qu'il soit de droit luxembourgeois ou établi dans un autre État membre de l'Union européenne ;
- 5) soit de la scission d'un compartiment.

Les techniques de scission seront identiques à celles mises en œuvre dans le cadre d'une fusion, telles que prévues par la Loi.

Par exception à ce qui précède, lorsqu'à la suite d'une telle fusion la Société cesse d'exister, la prise d'effet de cette fusion doit être décidée par une Assemblée générale des actionnaires de la Société qui délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Dans le but d'éviter toute violation du contrat d'investissement suite à la fusion, et dans l'intérêt des actionnaires, le gestionnaire d'investissement peut procéder au rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé avant la fusion. Un tel rééquilibrage doit être conforme à la politique d'investissement du Portefeuille absorbant.

En cas de liquidation pure et simple d'un compartiment, les actifs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans le compartiment concerné. Les actifs non distribués au moment de la clôture de la liquidation et au plus tard dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation luxembourgeoise jusqu'à la fin du délai légal de prescription.

Dans le cadre du présent chapitre, les dispositions prises au niveau d'un compartiment peuvent de la même manière être prises au niveau d'une catégorie ou classe.

**Liquidation d'un compartiment Nourricier**

Un compartiment Nourricier sera liquidé :

- a) lorsque le Maître est liquidé, à moins que la CSSF donne son accord au Nourricier pour :
  - qu'il investisse au moins 85 % des actifs dans des parts ou des actions d'un autre Maître ; ou
  - qu'il amende sa politique d'investissement pour se convertir en compartiment non Nourricier.
- b) lorsque le Maître fusionne avec un autre OPCVM ou compartiment, ou s'il est divisé en deux ou plusieurs OPCVM ou compartiments, à moins que la CSSF donne son accord au Nourricier pour :
  - qu'il continue d'être un Nourricier du même Maître, ou du Maître résultant de la fusion ou division du Maître ;
  - qu'il investisse au moins 85 % de ses actifs dans des parts ou actions d'un autre Maître ; ou
  - qu'il amende sa politique d'investissement pour se convertir en compartiment non Nourricier.

**Dissolution et Liquidation de la Société**

Le Conseil d'administration peut, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, proposer à une Assemblée générale la dissolution et la liquidation de la Société. Cette Assemblée générale statuera comme en matière d'amendements des Statuts.

Si le capital social descend en dessous des deux tiers du capital minimum requis par la Loi, le Conseil d'administration pourra soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée générale des actionnaires. Celle-ci délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, sans qu'il soit tenu compte des abstentions.

Si le capital social descend en dessous d'un quart du capital minimum requis par la Loi, le Conseil d'administration soumettra la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée générale. Celle-ci délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions sont prises par un quart des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés, sans qu'il soit tenu compte des abstentions.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils seront nommés par l'Assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, sans préjudice de l'application de la Loi.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment, catégorie et/ou classe sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment, catégorie et/ou classe en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce compartiment, cette catégorie ou cette classe.

En cas de liquidation pure et simple de la Société, les actifs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues. Les actifs non distribués au moment de la clôture de la liquidation et au plus tard dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation luxembourgeoise jusqu'à la fin du délai légal de prescription.

Le calcul de la valeur nette d'inventaire, les souscriptions, conversions et rachats d'actions de ces compartiments, catégories ou classes seront également suspendus pendant la période de liquidation.

L'Assemblée générale doit être organisée de telle manière qu'elle se tienne dans un délai de quarante jours suivant la constatation selon laquelle l'actif net de la Société a baissé sous le minimum légal de deux tiers ou d'un quart, selon le cas.

# LIVRE II

## PARVEST Aqua

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

À tout moment, ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou d'autres titres similaires émis par des sociétés qui exercent une grande partie de leur activité dans le secteur de l'eau et dans les secteurs liés ou apparentés, dont les activités et processus sont durables, respectant le principe de responsabilité sociale et environnementale, assurant une gouvernance d'entreprise de qualité et évitant les controverses et violations comme énoncé dans le Pacte mondial des Nations Unies.

La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via le Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1165135440	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU1165135523	Annuel	EUR	USD
Classic RH CZK	CAP	LU1458425730	Non	CZK	
Classic RH USD	CAP	LU1596574779	Non	USD	
Classic RH USD MD	DIS	LU1543694498	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1165135796	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU1165135879	Non	EUR	USD
Privilege GBP	CAP	LU1458425813	Non	GBP	
I	CAP	LU1165135952	Non	EUR	USD
Life	CAP	LU1504118826	Non	EUR	
X	CAP	LU1165136091	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Life	1,615 %	Non	Aucune	0,32 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)





## PARVEST Aqua

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 3 juillet 2015 par transfert des catégories « Privilège » et « I » du compartiment « Equity World Aqua » de la SICAV luxembourgeoise BNP Paribas L1.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Absolute Return V350

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment à revenu fixe à rendement absolu vise une volatilité d'environ 350 points de base, mesurée par l'écart-type annualisé des rendements, à la hausse et à la baisse, par rapport à son rendement moyen. Ceci n'est ni une garantie de l'atteinte de cet objectif, ni une déclaration prospective qui limite les risques attendus.

Le compartiment a pour objectif de générer des rendements absolus positifs en gérant activement le portefeuille à l'aide d'un large éventail de stratégies au sein de l'univers mondial des revenus fixes. Le compartiment entend avoir recours au plus large éventail possible de stratégies dans les sous-classes d'actifs listées ci-dessous en vue d'assurer diversification et flexibilité. La pondération des différentes stratégies du portefeuille peut varier dans le temps en fonction de l'évolution des conditions de marché et pour refléter les attentes de l'équipe d'investissement.

### Stratégies utilisées

Les stratégies d'investissement comprennent :

- 1) diverses positions directionnelles (longues et/ou courtes) au sein de l'univers mondial des marchés développés et émergents, sur les obligations, taux d'intérêt, inflation, crédits, titres structurés, devises, indices de marché..., ainsi que des positions sur la volatilité d'actifs ciblés ;
- 2) diverses stratégies d'arbitrage et de valeur relative portant sur les mêmes catégories d'actifs que les stratégies directionnelles ;
- 3) diverses stratégies basées sur des approches qualitatives et/ou quantitatives, macro de haut en bas et/ou de sélection de bas en haut et aux horizons de temps variés, de l'allocation tactique à très court terme aux vues à long terme.

### Description des actifs

#### 1. Principales catégories d'actifs

Un maximum de 100 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :

- (i) Emprunts d'État,
- (ii) Billets et bons supranationaux (c.-à-d. des titres émis par des organismes internationaux sans considération des frontières nationales des États membres),
- (iii) Titres de créance structurés suivants, qui seront pour la plupart notés Investment Grade au moment de l'acquisition et seront tous négociés sur des Marchés réglementés à l'échelle mondiale. Si, pendant la période de détention, ces titres sont rétrogradés dans la catégorie spéculative et/ou si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires (dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 5 % des actifs) :
  - Titres d'agences adossés à des créances hypothécaires, c.-à-d. ceux émis par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae) et la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), ou les institutions appelées à leur succéder
  - Titres adossés à des créances hypothécaires hors agences
  - CMO (Collateralized Mortgage Obligations), y compris les composantes intérêts (interest only, « IO ») et principal (principal only, « PO ») d'obligations hypothécaires démembrées, les composantes intérêts d'obligations de ce type à évolution anticyclique (inverse interest only, « IIO »), ainsi que d'autres tranches à taux fixe, à taux variable et subordonnées
  - CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities) et ABS (Asset-Backed Securities), y compris adossés à des crédits à la consommation (p. ex. prêts automobiles, cartes de crédit, prêts étudiants) et à des créances commerciales (p. ex. programmes de financement sur stocks ; baux de matériel, conteneurs maritimes, stations de base)
  - Obligations couvertes
  - Dérivés de CDS dont le sous-jacent est un ABS ou un CMBS et paniers de CDS de ce type (« ABX » et « CMBX », respectivement), dans leur intégralité ou en tranches (titres de créance structurés synthétiques)
  - Dérivés de titres adossés à des créances hypothécaires de type TBA (To Be Announced)
- (iv) Obligations d'entreprises, y compris à haut rendement,
- (v) Instruments de change,
- (vi) Instruments du marché monétaire ;

#### 2. Actifs accessoires

Un maximum de 35 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :

- (i) Obligations convertibles
- (ii) Expositions à des actions résultant de positions en obligations / titres subordonnés (junior) précédemment détenues ou de positions destinées à couvrir ou à isoler efficacement le risque lié à des obligations ou à des marchés, telles que des produits découlant de la restructuration d'obligations – qu'elle intervienne dans le cadre d'un échange volontaire ou par suite d'une défaillance, une restructuration peut donner lieu à l'émission d'actions au bénéfice des détenteurs d'obligations. Il peut être dans l'intérêt des actionnaires du compartiment que le gestionnaire accepte les conditions de l'échange s'il est volontaire ou de percevoir le produit de la restructuration si elle est involontaire ;
- (iii) Tranches actions d'ABS, CLO, CDO. – jusqu'à 10 % – bien que le compartiment s'attache à investir principalement dans les tranches senior et mezzanine de telles émissions, il a également la possibilité d'investir dans les tranches junior.

Le compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en actions ou parts émises par des OPCVM ou autres OPC.

## PARVEST Bond Absolute Return V350

### Instruments dérivés

Des instruments financiers dérivés sur les actifs listés ci-dessus peuvent être utilisés, généralement à des fins de couverture, que ce soit pour couvrir un instrument ou une transaction en particulier, un secteur, le portefeuille dans son ensemble ou une combinaison quelconque de ces éléments. Des dérivés peuvent également être utilisés pour prendre des positions à part entière, lorsque cela s'avère avantageux ou efficient d'un point de vue économique, en termes de réduction des frais de transaction ou de liquidité attendue, ou à des fins d'exposition à ou de protection contre d'autres risques ou ensembles de risques.

Les principaux instruments dérivés peuvent être utilisés comme suit :

- Contrats à terme sur taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt (IRS) : utilisés pour exprimer une opinion sur l'orientation du marché et pour couvrir la durée (sensibilité aux taux d'intérêt), le sous-jacent étant constitué d'emprunts d'État mondiaux d'échéances diverses ;
- Swaps d'inflation : utilisés pour exprimer une opinion sur l'évaluation du risque d'inflation, en termes absolus et relatifs, ainsi que sur la couverture de ce risque ;
- Contrats de change à terme et NDF (Non-Deliverable Forwards) : utilisés pour couvrir le risque de change et pour prendre des positions reflétant les prévisions quant à l'évolution du marché des changes ;
- CDS (Credit Default Swaps) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle des emprunteurs, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- CDX (Credit Default Swap Tradable Indices) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle de paniers d'indices regroupant des emprunteurs similaires, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Titres adossés à des créances hypothécaires de type TBA (To Be Announced) : nouveaux MBS d'agences négociés avant que les prêts hypothécaires sous-jacents ne soient affectés à un bloc et pouvant être assimilés de ce fait à des dérivés, bien qu'ils fonctionnent pendant une plus longue période comme des bons du Trésor américain vendus avant leur émission (When Issued) ; utilisés pour exprimer une opinion quant à l'évolution des marchés hypothécaires et pour couvrir les risques y afférents ;
- CMBX (Commercial Mortgage-Backed Security Tradable Indices) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle de paniers ou d'indices de CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities), ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Swaptions, options sur swaps de taux d'intérêt : utilisées pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité des swaps de taux d'intérêt, pour s'exposer d'une manière plus générale à la volatilité du marché et pour couvrir les risques y afférents ;
- Warrants, y compris warrants indexés sur le PIB
- Contrats à terme sur indices d'actions : utilisés pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité du marché, la propension ou l'aversion pour le risque, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Les options ou paniers d'options (comme, sans y être limité, l'indice VIX Volatility) sur l'un des éléments ci-dessus sont utilisés pour exprimer un avis qui comprend, sans y être limité, les prévisions d'évolution de la volatilité des obligations titres ou autres dérivés dans le compartiment, ou plus généralement comme couverture pour la volatilité du marché, ainsi que la couverture de ces risques.

### Détails relatifs à l'effet de levier :

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 8, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accords de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthodologie des notionnels) peut être atteint pendant la durée de la stratégie d'investissement du compartiment.
- b) Effet de levier plus élevé : dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être atteint. Ce sera généralement fonction de l'accroissement de la valeur de négociation, lequel peut toutefois compenser les risques. Dans le cadre d'activités normales, l'effet de levier diminuera une fois que les positions auront été clôturées ou qu'elles seront arrivées à échéance : selon une méthode fondée sur les expositions brutes pour les contrats renouvelés à des dates prédéfinies, toutes nouvelles positions – même si elles sont constituées en vue de compenser des positions existantes – peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut de contrats en cours. Prenons par exemple une position longue sur 100 contrats à terme d'une valeur notionnelle de 10 millions d'EUR. 50 de ces contrats sont vendus, de sorte que la valeur notionnelle est ramenée à 5 millions d'EUR. Le levier brut a donc baissé. Il en va différemment si l'on utilise des contrats de change à terme, car les contrats de ce type ne sont pas liquidés, mais compensés. Ainsi, une position longue en USD/JPY de 100 millions compensée par une position courte de même valeur et de même échéance peut générer une exposition brute de 200 millions d'USD, même si l'exposition nette est égale à zéro. Ce sera le cas jusqu'à la date d'échéance, à laquelle les deux contrats expireront. Même si des opérations de change identiques donnent lieu à une déduction, il sera jugé possible que des opérations non identiques mais se compensant d'un point de vue économique puissent entraîner une augmentation du levier nominal brut, même si le levier économique a été réduit ou supprimé, pendant la durée de vie de ces positions.
- c) Un effet de levier peut résulter de l'utilisation de contrats à terme (standardisés et de gré à gré), d'options, de swaps, de swaptions et d'autres contrats dérivés portant sur des titres à revenu fixe, des devises, des indices d'actions et de paniers de ces éléments. Généralement, ces contrats seront utilisés pour isoler ou couvrir les risques liés aux marchés des titres à revenu fixe, y compris le risque de taux d'intérêt, les fluctuations de la / des courbe(s) de taux, les écarts entre les pays, le risque de crédit, le risque de change et la volatilité des marchés.
- d) Il peut n'y avoir qu'une faible corrélation entre le risque de taux d'intérêt et les notionnels des dérivés, de sorte que des contrats à terme sur taux d'intérêt à très courte échéance peuvent présenter une faible sensibilité aux taux d'intérêt (« durée »), mais nécessiter un notionnel important pour obtenir l'exposition voulue. De la même manière, les contrats à terme sur des obligations à long terme présenteront généralement une sensibilité aux taux d'intérêt (« durée ») plus élevée, mais nécessiteront un notionnel moindre.
- e) Avertissement sur le risque de levier : le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais il peut également augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.
- f) Gestion des risques : conformément aux exigences de l'autorité de réglementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.

## PARVEST Bond Absolute Return V350

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés
- Risque lié aux warrants

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une performance absolue neutre par rapport au marché ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marché moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823447643	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823447999	Annuel	EUR	
Classic RH CZK	CAP	LU1270630285	Non	CZK	
Classic RH SEK	CAP	LU1270630368	Non	SEK	
Classic RH USD	CAP	LU1022406000	Non	USD	
Classic RH USD	DIS	LU1104117152	Annuel	USD	
N	CAP	LU0823448294	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823448377	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823448450	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823448021	Non	EUR	
I	DIS	LU1596574852	Annuel	EUR	
I GBP	CAP	LU1596574936	Non	GBP	
I RH CHF	CAP	LU1104117236	Non	CHF	
I RH GBP	CAP	LU1596575073	Non	GBP	
I RH SEK	CAP	LU1270630442	Non	SEK	
X	CAP	LU0823448534	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,35 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,30 %	Oui <sup>(2)</sup>	Aucune	0,15 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

(2) 15 % avec l'EONIA (« I »), le Libor CHF 1M (« I RH CHF »), et le Stibor 1M SEK (« I RH SEK ») en tant que hurdle rate

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Bond Absolute Return V350

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé sous la dénomination « V350 » le 13 juillet 2009 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par absorption de ses compartiments « Absolute Return Bond Global Opportunities », « Absolute Return Euro » et « Absolute Return V300 ».

Absorption du compartiment « ABN AMRO ARAF V450 » de la SICAV ABN AMRO Alternative Investments le 23 août 2010.

Absorption du compartiment « Absolute Return World Bond (USD) » de la Société le 11 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

La catégorie « Classic H USD » a été transformée en « Classic USD » le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

La catégorie « Classic H GBP » a été fusionnée avec la catégorie « Classic-DIS » du compartiment le 15 novembre 2013.

La catégorie « Classic USD » a été fusionnée avec la catégorie « Classic RH USD » du compartiment le 18 juillet 2014.

Transformé en « Bond Absolute Return V350 » le 30 avril 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Absolute Return V700

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment à revenu fixe à rendement absolu vise une volatilité d'environ 700 points de base, mesurée par l'écart-type annualisé des rendements, à la hausse et à la baisse, par rapport à son rendement moyen. Ceci n'est ni une garantie de l'atteinte de cet objectif, ni une déclaration prospective qui limite les risques attendus.

Le compartiment a pour objectif de générer des rendements absolus positifs en gérant activement le portefeuille à l'aide d'un large éventail de stratégies au sein de l'univers mondial des revenus fixes. Le compartiment entend avoir recours au plus large éventail possible de stratégies dans les sous-classes d'actifs listées ci-dessous en vue d'assurer diversification et flexibilité. La pondération des différentes stratégies du portefeuille peut varier dans le temps en fonction de l'évolution des conditions de marché et pour refléter les attentes de l'équipe d'investissement.

### Stratégies utilisées

Les stratégies d'investissement comprennent :

- 1) diverses positions directionnelles (longues et/ou courtes) au sein de l'univers mondial des marchés développés et émergents, sur les obligations, taux d'intérêt, inflation, crédits, titres structurés, devises, indices de marché... ainsi que des positions sur la volatilité d'actifs ciblés ;
- 2) diverses stratégies d'arbitrage et de valeur relative portant sur les mêmes catégories d'actifs que les stratégies directionnelles ;
- 3) diverses stratégies basées sur des approches qualitatives et/ou quantitatives, macro de haut en bas et/ou de sélection de bas en haut et aux horizons de temps variés, de l'allocation tactique à très court terme aux vues à long terme.

### Description des actifs

#### 1. Principales catégories d'actifs

Un maximum de 100 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :

- (i) Emprunts d'État,
- (ii) Billets et bons supranationaux (c.-à-d. des titres émis par des organismes internationaux sans considération des frontières nationales des États membres),
- (iii) Titres de créance structurés suivants, qui seront pour la plupart notés Investment Grade au moment de l'acquisition et seront tous négociés sur des Marchés réglementés à l'échelle mondiale. Si, pendant la période de détention, ces titres sont rétrogradés dans la catégorie spéculative et/ou si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires (dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 5 % des actifs) :
  - Titres d'agences adossés à des créances hypothécaires, c.-à-d. ceux émis par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae) et la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), ou les institutions appelées à leur succéder
  - Titres adossés à des créances hypothécaires hors agences
  - CMO (Collateralized Mortgage Obligations), y compris les composantes intérêts (interest only, « IO ») et principal (principal only, « PO ») d'obligations hypothécaires démembrées, les composantes intérêts d'obligations de ce type à évolution anticyclique (inverse interest only, « IIO »), ainsi que d'autres tranches à taux fixe, à taux variable et subordonnées
  - CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities) et ABS (Asset-Backed Securities), y compris adossés à des crédits à la consommation (p. ex. prêts automobiles, cartes de crédit, prêts étudiants) et à des créances commerciales (p. ex. programmes de financement sur stocks ; baux de matériel, conteneurs maritimes, stations de base)
  - Obligations couvertes
  - Dérivés de CDS dont le sous-jacent est un ABS ou un CMBS et paniers de CDS de ce type (« ABX » et « CMBX », respectivement), dans leur intégralité ou en tranches (titres de créance structurés synthétiques)
  - Dérivés de titres adossés à des créances hypothécaires de type TBA (To Be Announced)
- (iv) Obligations d'entreprises, y compris à haut rendement,
- (v) Instruments de change,
- (vi) Instruments du marché monétaire ;

#### 2. Actifs accessoires

Un maximum de 35 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :

- (i) Obligations convertibles
- (ii) Expositions à des actions résultant de positions en obligations / titres subordonnés (junior) précédemment détenues ou de positions destinées à couvrir ou à isoler efficacement le risque lié à des obligations ou à des marchés, telles que des produits découlant de la restructuration d'obligations – qu'elle intervienne dans le cadre d'un échange volontaire ou par suite d'une défaillance, une restructuration peut donner lieu à l'émission d'actions au bénéfice des détenteurs d'obligations. Il peut être dans l'intérêt des actionnaires du compartiment que le gestionnaire accepte les conditions de l'échange s'il est volontaire ou de percevoir le produit de la restructuration si elle est involontaire ;
- (iii) Tranches actions d'ABS, CLO, CDO. – jusqu'à 10 % – bien que le compartiment s'attache à investir principalement dans les tranches senior et mezzanine de telles émissions, il a également la possibilité d'investir dans les tranches junior.

Le compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en actions ou parts émises par des OPCVM ou autres OPC.



## PARVEST Bond Absolute Return V700

### Instruments dérivés

Des instruments financiers dérivés sur les actifs listés ci-dessus peuvent être utilisés, généralement à des fins de couverture, que ce soit pour couvrir un instrument ou une transaction en particulier, un secteur, le portefeuille dans son ensemble ou une combinaison quelconque de ces éléments. Des dérivés peuvent également être utilisés pour prendre des positions à part entière, lorsque cela s'avère avantageux ou efficient d'un point de vue économique, en termes de réduction des frais de transaction ou de liquidité attendue, ou à des fins d'exposition à ou de protection contre d'autres risques ou ensembles de risques.

Les principaux instruments dérivés peuvent être utilisés comme suit :

- Contrats à terme sur taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt (IRS) : utilisés pour exprimer une opinion sur l'orientation du marché et pour couvrir la durée (sensibilité aux taux d'intérêt), le sous-jacent étant constitué d'emprunts d'État mondiaux d'échéances diverses ;
- Swaps d'inflation : utilisés pour exprimer une opinion sur l'évaluation du risque d'inflation, en termes absolus et relatifs, ainsi que sur la couverture de ce risque ;
- Contrats de change à terme et NDF (Non-Deliverable Forwards) : utilisés pour couvrir le risque de change et pour prendre des positions reflétant les prévisions quant à l'évolution du marché des changes ;
- CDS (Credit Default Swaps) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle des emprunteurs, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- CDX (Credit Default Swap Tradable Indices) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle de paniers d'indices regroupant des emprunteurs similaires, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Titres adossés à des créances hypothécaires de type TBA (To Be Announced) : nouveaux MBS d'agences négociés avant que les prêts hypothécaires sous-jacents ne soient affectés à un bloc et pouvant être assimilés de ce fait à des dérivés, bien qu'ils fonctionnent pendant une plus longue période comme des bons du Trésor américain vendus avant leur émission (When Issued) ; utilisés pour exprimer une opinion quant à l'évolution des marchés hypothécaires et pour couvrir les risques y afférents ;
- CMBX (Commercial Mortgage-Backed Security Tradable Indices) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle de paniers ou d'indices de CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities), ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Swaptions, options sur swaps de taux d'intérêt : utilisées pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité des swaps de taux d'intérêt, pour s'exposer d'une manière plus générale à la volatilité du marché et pour couvrir les risques y afférents ;
- Warrants, y compris warrants indexés sur le PIB
- Contrats à termes sur indices d'actions : utilisés pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité du marché, la propension ou l'aversion pour le risque, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Les options ou paniers d'options (comme, sans y être limité, l'indice VIX Volatility) sur l'un des éléments ci-dessus sont utilisés pour exprimer un avis qui comprend, sans y être limité, les prévisions de modification de la volatilité des obligations titres ou autres dérivés dans le compartiment, ou plus généralement comme couverture pour la volatilité du marché, ainsi que la couverture de ces risques.

### Détails relatifs à l'effet de levier :

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 8, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accords de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthode des notionnels) peut être atteint pendant la durée de la stratégie d'investissement du compartiment.
- b) Effet de levier plus élevé : dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être atteint. Ce sera généralement fonction de l'accroissement de la valeur de négociation, lequel peut toutefois compenser les risques. Dans le cadre d'activités normales, l'effet de levier diminuera une fois que les positions auront été clôturées ou qu'elles seront arrivées à échéance : selon une méthode fondée sur les expositions brutes pour les contrats renouvelés à des dates prédéfinies, toutes nouvelles positions – même si elles sont constituées en vue de compenser des positions existantes – peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut de contrats en cours. Prenons par exemple une position longue sur 100 contrats à terme d'une valeur notionnelle de 10 millions d'EUR. 50 de ces contrats sont vendus, de sorte que la valeur notionnelle est ramenée à 5 millions d'EUR. Le levier brut a donc baissé. Il en va différemment si l'on utilise des contrats de change à terme, car les contrats de ce type ne sont pas liquidés, mais compensés. Ainsi, une position longue en USD/JPY de 100 millions compensée par une position courte de même valeur et de même échéance peut générer une exposition brute de 200 millions d'USD, même si l'exposition nette est égale à zéro. Ce sera le cas jusqu'à la date d'échéance, à laquelle les deux contrats expireront. Même si des opérations de change identiques donnent lieu à une déduction, il sera jugé possible que des opérations non identiques mais se compensant d'un point de vue économique puissent entraîner une augmentation du levier nominal brut, même si le levier économique a été réduit ou supprimé, pendant la durée de vie de ces positions.
- c) Un effet de levier peut résulter de l'utilisation de contrats à terme (standardisés et de gré à gré), d'options, de swaps, de swaptions et d'autres contrats dérivés portant sur des titres à revenu fixe, des devises, des indices d'actions et de paniers de ces éléments. Généralement, ces contrats seront utilisés pour isoler ou couvrir les risques liés aux marchés des titres à revenu fixe, y compris le risque de taux d'intérêt, les fluctuations de la / des courbe(s) de taux, les écarts entre les pays, le risque de crédit, le risque de change et la volatilité des marchés.
- d) Il peut n'y avoir qu'une faible corrélation entre le risque de taux d'intérêt et les notionnels des dérivés, de sorte que des contrats à terme sur taux d'intérêt à très courte échéance peuvent présenter une faible sensibilité aux taux d'intérêt (« durée »), mais nécessiter un notionnel important pour obtenir l'exposition voulue. De la même manière, les contrats à terme sur des obligations à long terme présenteront généralement une sensibilité aux taux d'intérêt (« durée ») plus élevée, mais nécessiteront un notionnel moindre.
- e) Avertissement sur le risque de levier : le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais il peut également augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.
- f) Gestion des risques : conformément aux exigences de l'autorité de réglementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.

## PARVEST Bond Absolute Return V700

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés
- Risque lié aux warrants

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une performance absolue neutre par rapport au marché ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marché moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104114647	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0925123803	Annuel	EUR	USD
Classic RH CZK	CAP	LU1270630525	Non	CZK	
Classic RH SEK	CAP	LU1270630798	Non	SEK	
Classic RH USD	CAP	LU0038743380	Non	USD	
Classic RH USD	DIS	LU1104114720	Annuel	USD	
N	CAP	LU0107086562	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1104114993	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823437412	Annuel	EUR	
Privilege RH USD	CAP	LU0111463419	Non	USD	
I	CAP	LU1104115024	Non	EUR	
I RH GBP	CAP	LU1104115370	Non	GBP	
I RH SEK	CAP	LU1270630871	Non	SEK	
I RH USD	CAP	LU0102019857	Non	USD	
X	CAP	LU0107105453	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,10 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,10 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,55 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,50 %	Oui <sup>(3)</sup>	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

(2) 15 % avec l'Eonia (« I »), le Libor GBP 1M (« I RH GBP »), le Libor USD 1M (« RH USD ») et le Stibor 1M SEK (« I RH SEK ») en tant que hurdle rate

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)



## PARVEST Bond Absolute Return V700

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 7 juillet 1992 sous la dénomination « International Bond » par transfert du compartiment « Parinter Bond Fund ».

Renommé « World Bond » le 22 octobre 2004.

Renommé « Global Bond » le 27 avril 2007.

Absorption le 12 juin 2008 du compartiment « BNL Global Bonds » du fonds irlandais « BNL Global Funds »

Absorption le 25 février 2009 du compartiment « Asian Bond » de la Société

Renommé « Bond World » le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Transformé en « Flexible Bond World » le 15 décembre 2011

L'ancienne classe « Classic-Distribution » a été renommée « Classic MD » le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

Le 30 avril 2015 :

- a) Le compartiment a été transformé en « Bond Absolute Return V700 ».
- b) L'EUR a remplacé l'USD en tant que Devise comptable du compartiment.
- c) Les classes d'actions ont été renommées comme suit :
  - « Classic-CAP » en « Classic RH USD-CAP »
  - « Privilege-CAP » en « Privilege RH USD-CAP »
  - « I-CAP » en « I RH USD »

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Asia ex-Japan

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables, libellés en diverses devises, d'émetteurs qui ont leur siège ou exercent la plus grande part de leur activité économique en Asie (hors Japon), ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risques liés aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823379622	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823379895	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0823379549	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823378905	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823379036	Annuel	EUR	
Classic RH AUD MD	DIS	LU0823379119	Mensuel	AUD	
Classic RH CHF	CAP	LU0823378814	Non	CHF	
N RH EUR	DIS	LU0950364736	Annuel	EUR	
Classic RH EUR	CAP	LU0823379382	Non	EUR	
Classic RH HKD MD	DIS	LU0950364819	Mensuel	HKD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU0823379465	Mensuel	SGD	
N	CAP	LU0823380042	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823380125	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823380398	Annuel	USD	
Privilege RH GBP	CAP	LU0950365113	Non	GBP	
I	CAP	LU0823379978	Non	USD	
I	DIS	LU0950364900	Annuel	USD	
I RH EUR	CAP	LU0841409963	Non	EUR	
X	CAP	LU0823380471	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Bond Asia ex-Japan

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,25 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,25 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 8 décembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par apport du compartiment « Asia Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Best Selection World Emerging

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en un nombre limité d'obligations et titres de créance ou autres titres assimilables, émis par des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce), ou par des sociétés caractérisées par une structure financière solide et/ou un potentiel de croissance bénéficiaire, qui ont leur siège ou exercent la plus grande part de leur activité économique dans ces pays, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment en titres de créance échangés sur le marché obligataire interbancaire chinois peuvent représenter à hauteur de 25 % de ses actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements réalisés en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risque lié à l'accès direct au CIBM

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823389852	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823389936	Annuel	USD	GBP
Classic MD	DIS	LU0823389779	Mensuel	USD	
Classic RH EUR	CAP	LU0823389423	Non	EUR	
Classic RH EUR	DIS	LU0823389696	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823390355	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823390439	Non	USD	
Privilege RH EUR	CAP	LU0925120536	Non	EUR	
Privilege RH EUR	DIS	LU0925120619	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823390199	Non	USD	EUR
I RH EUR	CAP	LU0823390272	Non	EUR	
X	CAP	LU0823390603	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond Best Selection World Emerging

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 8 décembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par transfert du compartiment « Global Emerging Markets Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

La catégorie « Classic QD » a été fusionnée avec la catégorie « Classic MD » du compartiment le 21 mai 2013.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les classes « Classic H EUR-CAP/DIS », « Privilege H EUR-DIS » et « IH EUR » ont été renommées « Classic RH EUR-CAP/DIS », « Privilege RH EUR-DIS » et « I RH EUR » le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Absorption du compartiment « Bond World Emerging Corporate » de la Société le 9 octobre 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Euro

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables libellés en EUR, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 % des actifs, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0075938133	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0075937911	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0107072935	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111479092	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823390868	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0102017729	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956003361	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0107105024	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond Euro

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 16 mai 1997 sous la dénomination « Obli-Euro ».

Absorption le 13 novembre 1998 des compartiments « Obli-Belux », « Obli-DM », « Obli-Franc », « Obli-Gulden » et « Obli-Lira » de la Société Renommé « Euro-Bond » le 4 avril 2000

Absorption le 18 juin 2007 du compartiment « UEB Euro Bond Portfolio » du fonds « UNITED INVESTMENT FUND »

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Euro » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Euro Corporate

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables, libellés en EUR et émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Europe, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment peut détenir des actions ou titres assimilables suite à des opérations sur titres, telles que des restructurations de dettes.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0131210360	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0131210790	Annuel	EUR	
Classic H CZK	CAP	LU1022391483	Non	CZK	
N	CAP	LU0131211418	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0131212812	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823380554	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0131211178	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956006117	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0131211921	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)



## PARVEST Bond Euro Corporate

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 17 juillet 2001 sous la dénomination « European Corporate Bond ».

Renommé « Euro Corporate Bond » le 27 mai 2005

Absorption le 30 juin 2005 du compartiment « European Bonds » de « CAIXA FUNDS »

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Euro Corporate » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Bond Euro Government

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et titres assimilables à des obligations libellés en EUR et émis par ou bénéficiant d'une garantie d'un État membre de l'Union européenne, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0111548326	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0111547609	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0111549134	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111549217	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823380638	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0111549050	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956003445	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0113544596	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,70 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,70 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,35 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,25 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond Euro Government

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 22 septembre 2000 sous la dénomination « Euro Advantage Bond » par absorption du compartiment « Euro Advantage Bond » du fonds « BNP BONDS »

Renommé « Euro Government Bond » le 31 janvier 2003

Absorption le 12 juin 2008 du compartiment « BNL Euro Bonds » du fonds irlandais « BNL Global Funds »

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Europe Government » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Euro High Yield

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables libellés en devises européennes notés sous Baa3 par Moody's ou BBB- par S&P et émis par des sociétés, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Si ces critères de notation ne sont pas satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'euro n'excédera pas 5 %.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823380802	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823380984	Annuel	EUR	
Classic MD	DIS	LU1022391723	Mensuel	EUR	
Classic H USD	CAP	LU0823380711	Non	USD	
Classic H USD MD	DIS	LU1321981950	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1596581634	Non	EUR	
N	DIS	LU0823381289	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0823381362	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823381446	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823381016	Non	EUR	
I	DIS	LU0950365899	Annuel	EUR	
IH NOK	CAP	LU0823381107	Non	NOK	
X	CAP	LU0823381529	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,55 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond Euro High Yield

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 17 novembre 2003 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Bond Corporate High Yield Euro ».

Renommé « Bond Euro High Yield » le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Europe High Yield » de la Société le 11 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les actions de la classe « IH NOK-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Euro Inflation-Linked

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou en titres assimilables à des obligations libellés en EUR, indexés sur le niveau de l'inflation de la zone euro, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0190304583	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0190304740	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0190305630	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0190306364	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823381792	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0190305473	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956002801	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0190307842	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond Euro Inflation-Linked

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 20 avril 2004 sous la dénomination « Euro Inflation-linked Bond ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Euro Inflation-Linked » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Euro Long Term

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres libellés en EUR assimilables dont la durée résiduelle moyenne est supérieure à 10 ans, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823381875	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823381958	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823382170	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823382253	Non	EUR	
I	CAP	LU0823382097	Non	EUR	
I	DIS	LU0956004922	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0823382410	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,70 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,70 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,35 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,25 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)



## PARVEST Bond Euro Long Term

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 21 avril 1997 dans le cadre de la SICAV G-Bond Fund sous la dénomination « Long Duration Bond ».

Apport à la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par création du compartiment « Bond Long Duration Euro » le 4 mai 1998.

Renommé « Bond Long Euro » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Bond Euro Long Term » de la Société le 11 juillet 2011.

Transfert à la Société le 25 mars 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Bond Euro Medium Term

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et titres assimilables à des obligations libellés en EUR et dont l'échéance moyenne n'excède pas 6 ans (l'échéance résiduelle de chaque placement n'excède pas 10 ans), ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs. Pour les obligations à taux variable, la prochaine adaptation du taux tient lieu d'échéance.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 %, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0086914362	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0086914446	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0107086646	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111463849	Non	EUR	
I	CAP	LU0102020350	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956003528	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0107105537	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond Euro Medium Term

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 6 mai 1998 sous la dénomination « Medium Term Euro ».

Renommé « Medium Term Euro Bond » le 4 avril 2000

Renommé « Euro Medium Term Bond » le 22 octobre 2004

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Bond Euro Short Term

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou titres assimilables à des obligations libellés en EUR et dont l'échéance moyenne n'excède pas 3 ans (l'échéance résiduelle de chaque placement n'excède pas 5 ans), ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs. Pour les obligations à taux variable, la prochaine adaptation du taux tient lieu d'échéance.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 %, des instruments financiers dérivés, des instruments du marché monétaire ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0212175227	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0212175060	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0212176621	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0212177199	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823382683	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0212176118	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956003015	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0212177439	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,50 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond Euro Short Term

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 24 mars 2005 sous la dénomination « Euro Short Term Bond ».

Absorption le 12 juin 2008 du compartiment « BNL Euro Absolute Return Bonds » du fonds irlandais « BNL Global Funds »

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Euro Medium Term » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Absorption du compartiment « Enhanced Cash 18 Months » de la Société le 23 janvier 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Euro Short Term Corporate

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables, libellés en EUR et émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Europe, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et de négociation (investissement).

La durée effective et le risque de change du portefeuille sont gérés à l'aide d'instruments financiers dérivés comme, sans y être limité, des dérivés de crédit et/ou des contrats à terme sur taux d'intérêt et/ou des contrats à terme, des TRS/CDS peuvent également être utilisés à titre accessoire.

Il n'est prévu d'investir ni dans des ABS et/ou des MBS ni dans des instruments de capitaux propres.

Le compartiment fonctionnera avec une maturité moyenne maximale de 3,5 ans.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC. Le compartiment peut détenir des actions ou titres assimilables suite à des opérations sur titres, telles que des restructurations de dettes.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022392028	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1022392291	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1022392457	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1022392531	Non	EUR	
I	CAP	LU1022392887	Non	EUR	
I	DIS	LU1596581550	Annuel	EUR	
X	CAP	LU1022393000	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,50 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond Euro Short Term Corporate

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 15 juillet 2013 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 18 juillet 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond Europe Emerging

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations, titres de créance ou autres titres assimilables émis par des pays européens émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce) ou par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la plus grande part de leur activité économique dans ces pays, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

À des fins de réduction du risque, la Société et le gestionnaire adopteront une stratégie de diversification pour ce compartiment :

- \* En termes de région géographique, les investissements seront limités à 30 % des actifs par pays, avec un maximum général de :
  - 100 % en titres libellés en devises fortes,
  - 70 % en titres libellés en devises locales,
  - 10 % en billets et warrants sur titres de créance.
- \* Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le compartiment peut réduire son exposition en vendant des contrats à terme sur des obligations du Trésor américain, notamment dans le but de couvrir des obligations à taux fixe de « pays émergents » libellées en USD.

Néanmoins, ces transactions conclues à des fins de couverture ne résulteront pas en une réduction ou une augmentation des limites d'investissement calculées pour le compartiment.

Le risque d'une transaction de ce type est l'inverse de la différence de prix entre les titres de créance du Trésor américain et les titres de créance des « pays émergents » libellés en USD (augmentation du « spread entre les pays »).

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux warrants

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823382766	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823382840	Annuel	EUR	PLN
N	CAP	LU0823383061	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823383145	Non	EUR	
I	CAP	LU0823382923	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)



## PARVEST Bond Europe Emerging

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 1<sup>er</sup> juin 1998 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Bond Europe Emerging ».

Absorption du compartiment « Bonds Eastern Europe » de la SICAV Panelfund le 4 novembre 2002.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond JPY

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables libellés en JPY et cotés ou négociés sur un marché réglementé, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Les investissements en obligations convertibles et/ou actions et titres assimilables ne sont pas autorisés.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

JPY

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012182712	Non	JPY	EUR
Classic	DIS	LU0012182639	Annuel	JPY	EUR
N	CAP	LU0107069717	Non	JPY	
Privilege	CAP	LU0111478524	Non	JPY	EUR
I	CAP	LU0102014627	Non	JPY	
X	CAP	LU0107104308	Non	JPY	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond JPY

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Tokyo est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « Obli-Yen » par transfert du compartiment « Obli-Yen »

Renommé « Yen Bond » le 4 avril 2000

Renommé « Japan Yen Bond » le 26 novembre 2004

Absorption du compartiment « BNL Yen Bond » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond RMB

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins 90 % de ses actifs en obligations du gouvernement chinois et en obligations d'entreprises chinoises de qualité investment grade notées au moins AA- par des agences de notation onshore, émises ou donnant lieu à un règlement en RMB (CNH et CNY), y compris, sans s'y limiter, des titres négociés de gré à gré sur le marché obligataire interbancaire chinois et/ou sur le marché des obligations cotées de la Bourse de Shanghai ou de Shenzhen, ainsi qu'en dépôts au jour le jour et, à hauteur de maximum 20 % de ses actifs, en titres de créance structurés investment grade.

La part restante, à savoir 10 % maximum des actifs, peut être investie dans des obligations convertibles et actions résultant des éventuelles conversions d'obligations convertibles, d'espèces en dépôt à court terme ou d'instruments du marché monétaire libellés en RMB, ainsi que dans d'autres OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux restrictions d'investissement dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale :

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII
- Risque lié à l'accès direct au CIBM

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104106973	Non	USD	EUR
Classic	DIS	LU1104107195	Annuel	USD	EUR
Classic MD	DIS	LU1104107351	Mensuel	USD	
Classic RH EUR	CAP	LU1104107435	Non	EUR	
N	CAP	LU1104107518	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1104107609	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1104107781	Annuel	USD	
Privilege RH EUR	CAP	LU1104107864	Non	EUR	
I	CAP	LU1104107948	Non	USD	EUR
I	DIS	LU1104108086	Annuel	USD	EUR
X	CAP	LU1104108169	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Bond RMB

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,00 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,00 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Shanghai ou de Shenzhen est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 12 novembre 2010 dans le cadre de la SICAV-SIF FLEXIFUND.

Transfert à la Société le 28 novembre 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond USA High Yield

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et/ou titres assimilables assortis d'une notation inférieure à « Baa3 » (selon Moody's) ou « BBB- » (selon S&P), libellés en USD et/ou émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité économique aux États-Unis d'Amérique, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD n'excédera pas 5 %.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

USD

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0111549480	Non	USD	
Classic	DIS	LU0925120700	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0111549308	Mensuel	USD	
Classic H AUD MD	DIS	LU0950366780	Mensuel	AUD	
Classic H HKD MD	DIS	LU0950366863	Mensuel	HKD	
Classic H EUR	CAP	LU0194437363	Non	EUR	
Classic H SGD MD	DIS	LU0950366947	Mensuel	SGD	
N	CAP	LU0111550652	Non	USD	
NH EUR	DIS	LU1458425904	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111550736	Non	USD	
I	CAP	LU0111550496	Non	USD	
I	DIS	LU0956004419	Annuel	USD	
X	CAP	LU0113545213	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,55 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond USA High Yield

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 2 avril 2001 sous la dénomination « US High Yield Bond ».

Absorption du compartiment « BNL Global Bond Opportunity » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond USD High Yield » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

L'ancienne classe « Classic-Distribution » a été renommée « Classic MD » le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

Absorption du Compartiment nourricier « Bond USA High Yield » de la SICAV BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> juillet 2016

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Bond USD

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations libellées en USD comme (sans y être limité) : des titres de créance ou obligations du Trésor américain, des emprunts souverains, des billets et bons supranationaux (c.-à-d. des titres émis par des organismes internationaux sans considération des frontières nationales des États membres), des titres adossés à des créances hypothécaires (émis aussi bien par des agences que par d'autres entités), des obligations d'entreprises, y compris à haut rendement, des titres adossés à des actifs et d'autres titres de créance structurés, ainsi que des instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

Ce compartiment est géré activement au regard de son indice de référence (Bloomberg Barclays US Aggregate Total Return Value Unhedged USD). L'allocation aux sous-classes d'actifs, comme les titres de créance structurés, dépend en partie du niveau de risque prévu.

L'exposition à des titres de créance structurés, y compris des MBS, des ABS, des CMBS et des instruments dérivés sur ces titres, peut être supérieure à 20 % des actifs.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD n'excédera pas 5 %.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0879078136	Non	USD	
Classic	DIS	LU0283465069	Annuel	USD	EUR
Classic MD	DIS	LU0823391163	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823391080	Non	EUR	
N	CAP	LU0879078482	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0879078565	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823391247	Annuel	USD	
I	CAP	LU0879078300	Non	USD	
X	CAP	LU0879078649	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)



## PARVEST Bond USD

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 14 novembre 1995 dans le cadre de la SICAV G-Bond Fund sous la dénomination « G-USD Bond ».

Apport à la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par création du compartiment « Bond USD » le 4 mai 1998.

Renommé « Bond USD » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Bond North America » de la SICAV Fortis L Universal Fund le 2 novembre 2001.

Absorption du compartiment « USD » de la SICAV Generalux le 18 août 2003.

Absorption des compartiments « Bond Corporate USD » et « Bond Medium Term USD » de la Société le 5 mai 2008.

Absorption du compartiment « US Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 8 décembre 2008.

La classe « Classic QD » a été renommée « Classic MD » le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La classe « Classic PmRv » a été fusionnée avec la classe « Classic-DIS » du compartiment le 21 mai 2013.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du Compartiment nourricier « Bond USD » de la SICAV BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> juillet 2016

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond USD Short Duration

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres de créance libellés en USD tels que des titres de créance ou obligations du Trésor américain, des emprunts souverains, des billets et bons supranationaux (c.-à-d. des titres émis par des organismes internationaux sans considération des frontières nationales des États membres), des Titres adossés à des créances hypothécaires (émis aussi bien par des agences que par d'autres entités), des obligations d'entreprises, y compris à haut rendement, des Titres adossés à des actifs et d'autres titres de créance structurés, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi que des instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

En ce qui concerne les investissements dans des titres de créance structurés, les rapports suivants sont appliqués :

- 0-30 % MBS d'agences américaines
- 0-10 % CMBS de qualité Investment Grade
- 0-10 % ABS de qualité Investment Grade émis par des entreprises et libellés en USD
- Aucun investissement en ABS Home Equity Loans, HELOC, CDO ou CLO n'est autorisé
- L'exposition aux titres de créance structurés n'excédera pas 30 % des actifs, avec une limite combinée de 10 % pour les ABS et CMBS.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

La durée moyenne du portefeuille ne dépasse pas quatre ans.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

USD

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012182399	Non	USD	EUR
Classic	DIS	LU0925121005	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0012182126	Mensuel	USD	
Classic H EUR	CAP	LU0194436803	Non	EUR	
N	CAP	LU0107069048	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0111478441	Non	USD	EUR
Privilege	DIS	LU0823383657	Annuel	USD	
I	CAP	LU0102013652	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0956004336	Annuel	USD	
IH EUR	CAP	LU1458426035	Non	EUR	
X	CAP	LU0107104134	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Bond USD Short Duration

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,35 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « Obli-Dollar » par transfert du fonds « Obli-Dollar »

Renommé « US Dollar Bond » le 4 avril 2000

Absorption du compartiment « Canadian Dollar Bond » de la Société le 22 août 2003

Absorption du compartiment « US Dollar » de « CAIXA FUNDS » le 30 juin 2005

Absorption du compartiment « BNL US Dollar Bond » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Renommé « Bond USD » le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Renommé « Bond USD Government » le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

L'ancienne catégorie « Classic-Distribution » a été renommée « Classic MD » le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

Transformé en « Bond USD Short Duration » le 30 avril 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond World

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en titres de créance Investment Grade comme (sans y être limité) : des bons ou obligations d'État, des obligations souveraines, des billets et bons supranationaux (définis comme des émissions de titres par des organisations internationales, desquelles les membres transcendent les frontières nationales), Titres adossés à des hypothèques (d'agence ou non), des obligations de sociétés, y compris des obligations de sociétés à haut rendement, des Titres adossés à des actifs, d'autres créances structurées et des instruments financiers dérivés sur ce type d'actif.

Ce compartiment est géré activement au regard de son indice de référence Barclays Global Aggregate Gross Return. L'allocation aux sous-classes d'actifs, comme les titres de créance structurés, dépend en partie du niveau de risque prévu.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires.

Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Si ces critères de notation ne sont pas satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux distressed securities
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823391676	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823391833	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823391320	Non	USD	
N	CAP	LU0823392211	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823392302	Non	EUR	
I	CAP	LU0823392054	Non	EUR	
I	DIS	LU0956005739	Annuel	EUR	
I RH GBP	CAP	LU0823392484	Non	GBP	
X	CAP	LU0823392567	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Bond World

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 14 mars 1990 dans le cadre de la SICAV Gammfund sous la dénomination « International Bonds ».

Transfert à la SICAV Fortis Fund (renommée Fortis L Universal Fund le 30 septembre 1999) sous la dénomination « Bond Global » le 30 juin 1998.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 30 septembre 1999.

Transfert à la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) le 2 novembre 2001.

Absorption des compartiments suivants le 4 novembre 2002 :

- compartiment « Bonds World » de la SICAV Maestro Lux ;
- compartiment « International Bonds » de la SICAV Panelfund.

Absorption du compartiment « JPY » de la SICAV Generalux le 18 août 2003.

Absorption du compartiment « Global Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO le 8 décembre 2008.

La classe « Classic PmRv » a été fusionnée avec la classe « Classic-DIS » du compartiment le 21 mai 2013.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond World Emerging

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et/ou titres assimilables, émis par des pays émergents (pays non membres de l'OCDE au 1<sup>er</sup> janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce) et par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une part importante de leur activité dans ces pays, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD n'excédera pas 5 %.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

USD

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0089276934	Non	USD	
Classic	DIS	LU0662594398	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0089277312	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0282274348	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0282274421	Annuel	EUR	
Classic H AUD MD	DIS	LU1022393182	Mensuel	AUD	
Classic H EUR	CAP	LU1596575156	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU1596575230	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0107086729	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0111464060	Non	USD	
Privilege H EUR	CAP	LU1596575313	Non	EUR	
I	CAP	LU0102020947	Non	USD	EUR
IH EUR	CAP	LU0654138840	Non	EUR	
X	CAP	LU0107105701	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Bond World Emerging

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 16 septembre 1998 sous la dénomination « Emerging Markets Bond ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

L'ancienne classe « Classic-DIS » a été renommée « Classic MD » le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Absorption du compartiment « Bond World Emerging » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond World Emerging Local

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations, titres de créance ou autres titres assimilables émis par des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce) ou par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans ces pays, et essaiera de profiter des fluctuations de devise dans ces pays, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment en titres de créance échangés sur le marché obligataire interbancaire chinois peuvent représenter à hauteur de 25 % de ses actifs.

À des fins de réduction du risque, la Société et le gestionnaire adopteront une stratégie de diversification pour ce compartiment :

- \* En termes de région géographique, les investissements seront limités à 25 % des actifs par pays, avec un maximum général de :
  - 100 % en titres libellés en devises locales,
  - 70 % en titres libellés en devises fortes,
- \* Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le compartiment peut vendre des contrats à terme sur des titres de créance de marchés développés, en particulier des obligations du Trésor américain, notamment dans le but de couvrir son exposition aux titres de créance à taux fixe de « pays émergents » libellés en USD.

Néanmoins, ces transactions conclues à des fins de couverture ne résulteront pas en une réduction ou une augmentation des limites d'investissement calculées pour le compartiment.

Le risque d'une transaction de ce type est l'inverse de la différence de prix entre les titres de créance du Trésor américain et les titres de créance des « pays émergents » libellés en USD (augmentation du « spread entre les pays »).

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risque lié à l'accès direct au CIBM

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

USD

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823386163	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823386320	Annuel	USD	GBP
Classic MD	DIS	LU0823386080	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823385272	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823385355	Annuel	EUR	
Classic RH CHF	CAP	LU0823384978	Non	CHF	
Classic RH EUR	CAP	LU0823385512	Non	EUR	
Classic RH EUR	DIS	LU0823385603	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823387054	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823387138	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823387211	Annuel	USD	
I	CAP	LU0823386593	Non	USD	EUR
I	DIS	LU1596575404	Annuel	USD	
I RH EUR	CAP	LU0823386916	Non	EUR	
X	CAP	LU0823387484	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.



## PARVEST Bond World Emerging Local

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 10 mai 2006 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010).

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les catégories « Classic H EUR », « Classic H SGD MD » et « IH EUR » ont été renommées « Classic RH EUR », « Classic RH SGD MD » et « I RH EUR » le 1<sup>er</sup> mai 2014.

La classe « Classic GBP » a été fusionnée avec la classe « Classic-DIS » du compartiment le 8 mai 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond World High Yield

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables notés sous Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P) et libellés en diverses devises à travers le monde, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Si ces critères de notation ne sont pas satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR ne peut excéder 5 %.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823388615	Non	EUR	NOK
Classic	DIS	LU0823388888	Annuel	EUR	PLN
Classic USD	CAP	LU0823388375	Non	USD	
Classic USD MD	DIS	LU0823388292	Mensuel	USD	
Classic H AUD MD	DIS	LU0950369024	Mensuel	AUD	
Classic H CZK	CAP	LU1022394073	Non	CZK	
Classic H USD	CAP	LU0823387724	Non	USD	
Classic H USD	DIS	LU0823387997	Annuel	USD	
Classic H USD MD	DIS	LU0950369370	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1596581717	Non	EUR	
N	DIS	LU0823389001	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0823389183	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823389266	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823388961	Non	EUR	USD
IH USD	CAP	LU0823388029	Non	USD	
X	CAP	LU0347707514	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Bond World High Yield

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,55 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 8 décembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Bond High Yield World » par transfert du compartiment « High Yield Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Absorption du compartiment « Bond Corporate High Yield World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 13 juillet 2009.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond World High Yield » de la Société le 11 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

La classe « Classic MD » a été renommée « Classic USD MD » le 1<sup>er</sup> mai 2014.

La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond World High Yield Short Duration

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables notés sous Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P) et libellés en diverses devises à travers le monde, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

L'échéance résiduelle moyenne du portefeuille n'excède pas trois ans et l'échéance résiduelle de chaque investissement n'excède pas cinq ans (date de remboursement anticipé).

Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % dans des obligations notées entre CCC+ et CCC- par S&P ou entre Caa1 et Caa3 par Moody's qui peuvent accroître le risque de défaut du compartiment.

Le compartiment ne peut pas investir dans des titres assortis d'une notation inférieure à CCC- (S&P) ou Caa3 (Moody's).

Si la notation de titres devient inférieure à CCC- (S&P) ou à Caa3 (Moody's) pendant qu'ils sont détenus et/ou si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Si ces critères de notation ne sont pas satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais. Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD ne peut excéder 5 %.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux distressed securities
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022394156	Non	USD	
Classic	DIS	LU1022394313	Annuel	USD	
Classic H EUR	CAP	LU1022394404	Non	EUR	
N	CAP	LU1022394743	Non	USD	
NH EUR	DIS	LU1458426118	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU1022394826	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1022395120	Annuel	USD	
I	CAP	LU1022395476	Non	USD	
I	DIS	LU1596575586	Annuel	USD	
IH EUR	CAP	LU1022395633	Non	EUR	
X	CAP	LU1022395716	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Bond World High Yield Short Duration

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,80 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,80 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 25 avril 2014 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 24 avril 2015

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond World Income

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Afin de réaliser son objectif d'investissement, le compartiment utilisera trois types de stratégies d'investissement qui présentent, selon les prévisions, une corrélation basse de leurs rendements individuels à long terme.

Le compartiment investit, directement ou indirectement (via des instruments financiers dérivés), au moins 80 % de ses actifs en obligations et/ou titres assimilables ou en instruments du marché monétaire, libellés en EUR, USD ou GBP et émis par des gouvernements, agences ou sociétés privées de tous pays, et jusqu'à 30 % de ses actifs en obligations à haut rendement.

En outre, le compartiment mettra en œuvre une série de stratégies « flexible beta » visant la gestion active de son exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit en utilisant des dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Enfin, le compartiment investira dans une sélection de stratégies « pure alpha », en cherchant à améliorer le rendement du portefeuille en pratiquant une allocation dynamique entre des taux d'intérêt et des devises dans le monde entier, à l'aide d'approches directionnelles ou de valeur relative.

Le compartiment peut utiliser des dérivés de crédit, de devise, d'inflation et de taux d'intérêt à des fins de couverture et/ou d'investissement comme (sans y être limité) des contrats à terme sur obligations, sur taux d'intérêt à court terme, sur devise, des swaps, des CDS, des TRS avec options et des swaps de variance/volatilité.

Le compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM ou OPC et/ou, directement ou indirectement (via des instruments financiers dérivés) dans des actions ou titres assimilables aux actions.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

### **Détails relatifs à l'effet de levier :**

- L'effet de levier attendu, estimé à 4, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accord de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthode des notionnels) peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.
- Le levier escompté de 4 peut être décomposé en positionnement tactique actif (gestion active pour tirer profit des anomalies au niveau des prix ou des secteurs forts du marché), les contrats à terme conclus à des fins de couverture pour sa composante essentielle puis les positions de change.
- Effet de levier plus élevé :** dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être obtenu. Dans pareil cas, la principale contribution provient des options sur taux d'intérêt à court terme (lorsque par exemple des bénéfices découlent de positions en options). Le levier proviendra en particulier du long put spread (perte limitée aux primes nettes versées) et du short call spread où la perte est limitée aux différences entre les prix d'exercice (strikes).
- Gestion des risques :** conformément aux exigences de l'autorité de réglementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.
- Avertissement sur le risque de levier :** le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais il peut également augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux distressed securities
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

## PARVEST Bond World Income

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104108243	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1104108326	Annuel	EUR	
Classic RH USD	CAP	LU1104108599	Non	USD	
Classic RH USD	DIS	LU1104108672	Annuel	USD	
N	CAP	LU1104108755	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1104108839	Non	EUR	
I	CAP	LU1104109308	Non	EUR	
X	DIS	LU1104109480	Annuel	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,80 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,80 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

(1) Le compartiment a été lancé le 25 avril 2014 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 24 avril 2015.

Absorption du compartiment « Global Bond Opportunities » de la SICAV FUNDQUEST INTERNATIONAL LE 8 MAI 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Bond World Inflation-Linked

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations indexées sur l'inflation et/ou titres assimilables, émis ou garantis par un État membre de l'OCDE, libellés en toutes devises, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés, des instruments du marché monétaire ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR n'excédera pas 5 %.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0249332619	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0249332452	Annuel	EUR	
Classic H USD	CAP	LU1104109563	Non	USD	
N	CAP	LU0249333690	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0249367086	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823387641	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0249356808	Non	EUR	
I	DIS	LU0956002983	Annuel	EUR	
I GBP	CAP	LU1596575669	Non	GBP	
IH GBP	CAP	LU1596575743	Non	GBP	
X	CAP	LU0249337410	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)



## PARVEST Bond World Inflation-Linked

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 26 juillet 2006 sous la dénomination « World Inflation-linked Bond »

Renommé « Global Inflation-linked Bond » le 27 avril 2007

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Climate Impact

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont les activités permettent l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation de ses effets. Des investissements sont réalisés dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation « pure-play » qui tirent plus de 50 % de leurs revenus sous-jacents de la vente de produits ou services environnementaux sur les marchés de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de l'eau, des déchets et aliments durables et de l'agriculture. Toutes les sociétés faisant l'objet desdits investissements doivent remplir les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise et respecter les principes définis dans le Pacte mondial des Nations unies.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0406802339	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0406802685	Annuel	EUR	
Classic RH USD	CAP	LU1342916050	Non	USD	
N	CAP	LU0406803063	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0406803147	Non	EUR	
I	CAP	LU0406802768	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956005903	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0406802925	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	2,20 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	2,20 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	1,10 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	1,10 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Climate Impact

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 30 mai 2006 sous la dénomination « Environmental Opportunities » de la sicav PARWORLD

Transfert dans la Société le 12 novembre 2009

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 2 novembre 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Commodities

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme. L'objectif de ce fonds est de surperformer son indice de référence, le Bloomberg Commodity ex-Agriculture and Livestock Capped Total Return.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment peut être exposé à tout indice représentant des matières premières, combinant tous les secteurs et satisfaisant à la Directive européenne 2007/16/CEE.

L'exposition aux indices est obtenue par le biais d'une méthode de réplication synthétique. Pour ce faire, le compartiment investit dans des instruments dérivés sur les indices en question, sur un marché réglementé ou de gré à gré. En particulier, le compartiment peut conclure des accords de swap (swap de taux d'intérêt variable ou fixe contre la performance de l'indice).

Les swaps de performance sur indices offrent une position long-only sur les matières premières sous-jacentes et peuvent combiner, entre autres, des positions long/short sur indices, sous-indices ou paniers d'indices de matières premières en guise d'overlay par rapport à l'exposition long-only, afin de générer la surperformance attendue.

Les sources de performance proviennent de facteurs tels que, entre autres, des décisions de pondération d'actifs en agissant sur les combinaisons précitées d'indices sur la base d'une analyse fondamentale et quantitative ainsi que du positionnement en termes d'échéances via des indices pour lesquels les échéances des contrats à terme normalisés sous-jacents peuvent être reportées par rapport aux contrats standard les plus rapprochés.

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables, instruments du marché monétaire, valeurs mobilières liées aux prix des matières premières de toute sorte, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment ne détient pas directement de matières premières.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD n'excédera pas 5 %.

### **Détails relatifs à l'effet de levier :**

- L'effet de levier attendu, estimé à 1, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accord de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthode des notionnels) peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.
- Le recours aux instruments financiers dérivés sur matières premières de tout type vise à égaler une fois la VNI sur une base régulière. Le recours à la combinaison précitée d'indices / de sous-indices peut apparaître comme un effet de levier synthétique lorsque l'on tient compte de la somme notionnelle sous-jacente, dans le cas d'une méthode de calcul qui additionne les valeurs nominales absolues des swaps. En pratique, les investisseurs dans le compartiment doivent comprendre que les positions long/short sur indices visent à offrir une position overlay neutre par rapport au marché en sus de la principale exposition long-only et non pas à étendre le levier directionnel. Cette exposition est augmentée ou diminuée conformément au niveau de risque prévu dans le meilleur intérêt des actionnaires.
- Effet de levier plus élevé :** un effet de levier supérieur à 1 peut être obtenu via des stratégies d'arbitrage (non directionnelles) dont le risque supplémentaire reste faible pour le compartiment ; dans certaines circonstances, lorsque le compartiment met en œuvre un swap de performance sur indice en prenant une position longue égale à cinq fois un indice et une position courte égale à cinq fois un autre indice, un levier plus élevé peut être obtenu ; une exposition au risque supplémentaire peut également découler d'Exchange Trade Commodities (ETC) négociés en vue d'obtenir une exposition à des indices et stratégies et peut ensuite découler d'ETC ayant le même impact sur le levier que les swaps de performance.
- Gestion des risques :** conformément aux exigences de l'autorité de réglementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.
- Avertissement sur le risque de levier :** le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais dans le même temps, il peut augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en matières premières ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

## PARVEST Commodities

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823449938	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823450191	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823449185	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823449268	Annuel	EUR	
Classic SGD	CAP	LU0823449854	Non	SGD	
Classic H CHF	CAP	LU0823449003	Non	CHF	
Classic H CZK	CAP	LU0823449342	Non	CZK	
Classic H EUR	CAP	LU0823449425	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU0823449698	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823450514	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823450605	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823450787	Annuel	USD	
Privilege H EUR	CAP	LU0903144755	Non	EUR	
I	CAP	LU0823450357	Non	USD	EUR
IH EUR	CAP	LU0823450431	Non	EUR	
X	CAP	LU0212181894	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à la charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour, sauf si l'un des marchés de référence pour les matières premières aux États-Unis et au Royaume-Uni (marchés du groupe CME, Intercontinental Exchange, London Metal Exchange) est fermé.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
12h00 CET pour les ordres STP et non STP, le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

## PARVEST Commodities

**Historique :**

Le compartiment a été lancé le 27 juillet 2005 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Commodity World ».

Renommé « World Commodities » le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption des compartiments « World Agriculture » et « World Agriculture (USD) » de la Société le 3 juin 2013.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 30 mars 2015.

Absorption par transfert du fonds commun de placement français « BNP PARIBAS MATIERES PREMIERES » le 26 août 2016.

**Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Convertible Bond Asia

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations convertibles et/ou en titres assimilables dont le sous-jacent est émis par des sociétés ayant leur siège et/ou établissement principal ou exerçant une part importante de leur activité en Asie, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

L'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 30 % de ses actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent des titres hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations ;
- ✓ Cherchent une appréciation du capital à long terme mais avec des risques de marché potentiellement inférieurs aux purs compartiments en actions.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0095613583	Non	USD	
Classic	DIS	LU0662594125	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0095613823	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0281885953	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1104109647	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0107087610	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0111466271	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823394001	Annuel	USD	
I	CAP	LU0102025151	Non	USD	EUR
X	CAP	LU0107107079	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,60 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Convertible Bond Asia

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 30 avril 1999 sous la dénomination « Asian Convertible Bond » par transfert du compartiment « Asian Convertible Bond » de la sicav PARWORLD

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Convertible Bond Asia » de la SICAV BNP Paribas L1 le 19 mars 2012.

La classe « Classic-Distribution » a été renommée « Classic MD » le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

La classe « Classic New Distri » a été renommée « Classic-DIS » le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





## PARVEST Convertible Bond Europe

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations convertibles ou titre assimilables à des obligations convertibles libellés en EUR et/ou dont les actifs sous-jacents sont émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Europe, et/ou en instruments dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risques liés aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent des titres hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations ;
- ✓ Cherchent une appréciation du capital à long terme mais avec des risques de marché potentiellement inférieurs aux purs compartiments en actions.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0086913042	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0102023610	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1596581808	Non	EUR	
N	DIS	LU0107087537	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111466198	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823394266	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0086913125	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956004179	Annuel	EUR	
IH EUR	DIS	LU1396865435	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0107106857	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,60 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Convertible Bond Europe

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 6 mai 1998 sous la dénomination « European Convertible Bond ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Convertible Bond Euro Zone » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

La classe « IH EUR-CAP » a été renommée « IH EUR-DIS » le 2 novembre 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Convertible Bond Europe Small Cap

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations convertibles ou en titres assimilables à des obligations convertibles dont la taille d'émission initiale n'excède pas 300 millions d'EUR, et qui sont émis par des sociétés ayant leur siège et/ou exerçant une part importante de leur activité en Europe, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risques liés aux instruments dérivés
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent des titres hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations ;
- ✓ Cherchent une appréciation du capital à long terme mais avec des risques de marché potentiellement inférieurs aux purs compartiments en actions.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265291665	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0265291822	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1596581980	Non	EUR	
N	DIS	LU0265292556	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0265308576	Non	EUR	
I	CAP	LU0265319003	Non	EUR	
I	DIS	LU0956005069	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0265279371	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,60 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Convertible Bond Europe Small Cap

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 12 décembre 2006 sous la dénomination « European Small Cap Convertible Bond ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Convertible Bond World

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations convertibles ou assimilables dont les actions sous-jacentes sont émises par des sociétés, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

Le gestionnaire cherchera à atteindre un équilibre entre le caractère de dette des obligations convertibles et leur dépendance à leurs actions sous-jacentes. À cet égard, le compartiment profitera des rendements des obligations et sera également sensible à la performance des actions sous-jacentes.

Le gestionnaire se concentrera sur des stratégies basées sur des obligations convertibles, en investissant dans des obligations convertibles ou en se procurant une exposition à ces titres en investissant dans des titres à revenu fixe et des instruments financiers dérivés (comme des options, des swaps et/ou des CFD).

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD ne peut excéder 25 %.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à la fois à des fins de couverture et d'investissement.

L'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 30 % de ses actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent des titres hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations ;
- ✓ Cherchent une appréciation du capital à long terme mais avec des risques de marché potentiellement inférieurs aux purs compartiments en actions.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823394779	Non	USD	
Classic	DIS	LU1022396367	Annuel	USD	
N RH EUR	DIS	LU1022396011	Annuel	EUR	
Classic RH CHF	CAP	LU0950369883	Non	CHF	
Classic RH CZK	CAP	LU0823394423	Non	CZK	
Classic RH EUR	CAP	LU0823394852	Non	EUR	
Classic RH EUR	DIS	LU0823394936	Annuel	EUR	
Classic RH PLN	DIS	LU0823394696	Annuel	PLN	
N	CAP	LU1104109720	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1104109993	Non	USD	
Privilege RH EUR	CAP	LU0823395669	Non	EUR	
Privilege RH EUR	DIS	LU0823395743	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823395404	Non	USD	
I RH CHF	CAP	LU1022396870	Non	CHF	
I RH EUR	CAP	LU0823395230	Non	EUR	
I RH EUR	DIS	LU0950370030	Annuel	EUR	
I RH NOK	CAP	LU0823395313	Non	NOK	
X	CAP	LU0823395826	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Convertible Bond World

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,60 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 8 septembre 2004 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Bond Convertible World ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les catégories « Classic H CZK », « Classic H PLN », « IH NOK » et « IH USD » ont été renommées « Classic RH CZK », « Classic RH PLN », « I RH NOK » et « I RH USD » le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Les actions de la classe « Classic H CZK-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

L'USD a remplacé l'EUR en tant que Devise comptable du compartiment le 30 mars 2015, date à laquelle les changements de dénomination suivants sont intervenus :

- la catégorie « Classic » a été renommée « Classic RH EUR » ;
- la classe « Classic USD-CAP » a été renommée « Classic-CAP » ;
- la classe « Classic RH USD-DIS » a été renommée « Classic-DIS » ;
- la catégorie « Privilege » a été renommée « Privilege RH EUR » ;
- la catégorie « I » a été renommée « I RH EUR » ;
- la catégorie « I RH USD » a été renommée « I ».

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Covered Bond Euro

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins 90 % de ses actifs en obligations garanties ou titres assimilables libellés en EUR émis par des institutions financières ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs. Des instruments dérivés sur taux d'intérêt ou sur crédit peuvent être utilisés à la fois à des fins de couverture et de négociation (investissement). Les titres de créance peuvent être libellés soit en euro, soit en autres devises, auquel cas le risque de change sera couvert. La qualité de crédit des émissions devrait être au moins BBB- pour S&P, BBB- pour Fitch et Baa3 pour Moody's.

Si ces critères de notation ne sont plus satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais.

Le compartiment peut également investir un maximum de 10 % de ses actifs en autres titres de créance, instruments du marché monétaire, OPCVM, OPC, instruments financiers dérivés ou liquidités. Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'euro n'excédera pas 5 %. Outre les 10 % mentionnés ci-dessus, ces instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour gérer la durée dans les limites du fonds.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risques liés aux produits titrisés/titres de créance structurés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022403676	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1022403833	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1022403916	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1022404138	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1022404211	Non	EUR	
I	CAP	LU1022404484	Non	EUR	
X	CAP	LU1022404567	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,70 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,70 %	Non	0,50 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,35 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,25 %	Non	Aucune	0,12 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,12 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Covered Bond Euro

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 1<sup>er</sup> mars 2012 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I sous la dénomination « Euro Covered Bond ».

Transfert à la Société le 18 juillet 2014 sous la dénomination « Euro Covered Bond »

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 25 avril 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





## PARVEST Cross Asset Absolute Return

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Ce compartiment diversifié de rendement absolu vise une volatilité d'environ 700 points de base mesurée à l'aide de l'écart type annualisé des rendements. Ceci n'est ni une garantie de l'atteinte de cet objectif, ni une déclaration prospective qui limite les risques attendus.

### **Politique d'investissement**

Dans le but d'atteindre cet objectif, le compartiment est activement géré à l'aide d'un portefeuille de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire, d'actions ou de parts émises par des OPCVM ou autres OPC, d'espèces et d'instruments financiers dérivés des marchés du monde entier par le biais d'une sélection variée de stratégies d'allocation d'actifs dynamiques.

Le recours aux instruments dérivés fait partie intégrante de la politique et de la stratégie d'investissement du compartiment.

### **Description des stratégies**

Le compartiment pourra appliquer une sélection de stratégies dynamiques d'allocation d'actifs visant une performance absolue sous contrainte de volatilité. La sélection des stratégies sera essentiellement basée sur des prévisions macroéconomiques et des facteurs relatifs aux valorisations et fondamentaux de risque des actifs concernés. Le compartiment pourra sélectionner des stratégies répondant à ces critères et ayant affiché une faible corrélation par le passé, afin de compenser toute perte générée par l'utilisation de certaines stratégies.

Ces stratégies d'investissement comprennent (pour toutes les classes d'actifs dans lesquelles il est investi) :

- 1) différentes positions directionnelles au sein des marchés internationaux de pays développés et émergents, sur les actions, obligations, taux d'intérêt à court terme, crédits, matières premières\* et devises\*\*, ainsi que des positions sur la volatilité d'actions, indices de marché, obligations et devises ;
- 2) différentes stratégies d'arbitrage utilisées pour générer de la performance dans un contexte de risque mesuré. Ces stratégies d'arbitrage portent sur les mêmes catégories d'actifs que les stratégies directionnelles ;
- 3) des options d'achat classiques (plain vanilla buy options), préférées aux produits exotiques ou options de vente (sell options).

La plupart des stratégies directionnelles ou d'arbitrage présentent des horizons d'investissement allant de plusieurs semaines à deux années au maximum. Outre celles-ci, le compartiment pourra appliquer des stratégies directionnelles et d'arbitrage sur un horizon d'investissement particulièrement court, à savoir de quelques heures ou quelques jours uniquement. La pondération de chacune de ces stratégies sera déterminée sur la base d'une approche de type « budget de risques ».

\* Investissements en instruments financiers dérivés sur des indices financiers relatifs à des matières premières, ainsi qu'en valeurs mobilières sensibles aux fluctuations des prix des matières premières.

\*\* Les contrats de gré à gré ont la préférence, sachant que les marchés de gré à gré offrent plus de liquidités que les marchés cotés. Les devises principales telles que, à titre non limitatif, l'EUR, l'USD et le JPY, sont essentiellement recherchées car elles sont davantage liquides.

Le compartiment ne détient pas directement de matières premières.

### **Description des actifs**

#### 1. Principales catégories d'actifs :

- (i) Actions ;
- (ii) Emprunts d'État ;
- (iii) Obligations d'entreprises, y compris à haut rendement ;
- (iv) Instruments de change ;
- (v) Instruments du marché monétaire ;

#### 2. Actifs accessoires :

- (i) Un maximum de 35 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :
  - Obligations convertibles
  - Swaps visant à exposer le portefeuille aux indices de matières premières conformément à la Directive européenne 2007/16/CEE.
- (ii) Liquidités : jusqu'à 49 % des actifs du compartiment.

Le compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en actions ou parts émises par des OPCVM ou autres OPC.

### **Instruments dérivés**

Des instruments financiers dérivés sur les actifs listés ci-dessus peuvent être utilisés, généralement à des fins d'investissement et/ou de couverture, que ce soit pour couvrir un instrument ou une transaction en particulier, un secteur, le portefeuille dans son ensemble ou une combinaison quelconque de ces éléments. Des dérivés peuvent également être utilisés pour prendre des positions à part entière, lorsque cela s'avère avantageux ou efficient d'un point de vue économique, en termes de réduction des frais de transaction ou de liquidité attendue, ou à des fins d'exposition à ou de protection contre d'autres risques ou ensembles de risques.

Les principaux instruments dérivés peuvent être utilisés comme suit :

- Contrats à terme et options sur indices d'actions : utilisés pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité du marché, la propension ou l'aversion pour le risque, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Options ou paniers d'options sur les éléments précités (y compris, entre autres, sur indices de volatilité) : utilisés pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité des obligations, des titres ou autres dérivés détenus par le compartiment, pour s'exposer d'une manière plus générale à la volatilité du marché et pour couvrir les risques y afférents ;
- Contrats à terme sur taux d'intérêt, options sur taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt (IRS) : utilisés pour exprimer une opinion sur l'orientation du marché et pour couvrir la durée (sensibilité aux taux d'intérêt), le sous-jacent étant constitué d'emprunts d'État mondiaux d'échéances diverses ;
- Swaps d'inflation : utilisés pour exprimer une opinion sur l'évaluation du risque d'inflation, en termes absolus et relatifs, ainsi que sur la couverture de ce risque ;
- Contrats de change à terme, NDF (Non-Deliverable Forwards) et Options de change : utilisés pour couvrir le risque de change et pour prendre des positions reflétant les prévisions quant à l'évolution du marché des changes ;
- CDS (Credit Default Swaps) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle des emprunteurs, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- CDX (Credit Default Swap Tradable Indices) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle de paniers d'indices regroupant des emprunteurs similaires, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Les swaps sur indices de matières premières sont utilisés pour exprimer un avis qui comprend, sans y être limité, les prévisions de fluctuations des prix des matières premières ;
- Swaptions, options sur swaps de taux d'intérêt : utilisées pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité des swaps de taux d'intérêt, pour s'exposer d'une manière plus générale à la volatilité du marché et pour couvrir les risques y afférents.

## PARVEST Cross Asset Absolute Return

### Détails relatifs à l'effet de levier

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 6, est défini comme la somme des valeurs absolues des dérivés notionnels (sans accord de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (méthodologie notionnelle) peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.
- b) Les achats d'options sur taux d'intérêt à court terme ont une contribution plus importante au levier global que les achats d'options sur taux d'intérêt à long terme. Les options d'achat contribuent largement à l'effet de levier, alors que leurs primes représentent un pourcentage très faible du VNI du compartiment et que leur risque est limité à la prime. Le levier escompté de 6 peut être décomposé en positions sur taux d'intérêt à court terme pour sa composante essentielle puis ensuite en obligations, actions et positions de change.
- c) Effet de levier plus élevé : dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être obtenu. Dans pareil cas, la principale contribution provient des options sur taux d'intérêt à court terme (lorsque par exemple les bénéfices découlent de positions en options). Le levier proviendra en particulier de long put spread (perte limitée aux primes nettes versées) et de short call spread où la perte est limitée aux différences entre les prix d'exercice (strikes).
- d) Gestion des risques : un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.
- e) Avertissement sur le risque de levier : le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais dans le même temps, il peut augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une performance absolue neutre par rapport au marché ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marché moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1270631846	Non	EUR	CHF / GBP
Classic	DIS	LU1270631929	Annuel	EUR	
Classic RH USD	CAP	LU1270632067	Non	USD	
N	CAP	LU1270632141	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1270632224	Non	EUR	
I	CAP	LU1270632570	Non	EUR	
I RH USD	CAP	LU1270632737	Non	USD	
X	CAP	LU1270632901	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,25 %	Oui <sup>(2)</sup>	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,25 %	Oui <sup>(2)</sup>	0,75 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Oui <sup>(2)</sup>	Aucune	0,35 %	0,05 %
I	0,60 %	Oui <sup>(2)</sup>	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,30 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

(2) *15 % en prenant le taux EONIA (le taux Libor USD Overnight pour les classes « RH USD ») comme hurdle rate*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Cross Asset Absolute Return

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant l'heure de Luxembourg.

Aucune conversion n'est autorisée, que ce soit à des fins de souscription ou de rachat.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
12h00 CET le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 18 décembre 2015.

Absorption le 1<sup>er</sup> avril 2016 :

- la catégorie « Classic-CAP » du compartiment « Multi-Strategy Low Vol » de la Société ;
- les compartiments « Multi-Strategy Medium Vol » et « Multi-Strategy Medium Vol (USD) » de la Société ; et
- le compartiment « Multi-Strategy High Vol » de la SICAV PARWORLD

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Diversified Dynamic

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit ses actifs dans tout type de valeurs mobilières et/ou en liquidités dans les limites prévues par la Loi, ainsi qu'en instruments financiers dérivés.

En outre, le compartiment s'expose, au travers de fonds, y compris de trackers, à un ensemble de classes d'actifs :

- les actions, de tout style, de tout secteur et de toute zone géographique,
- les obligations d'État, y compris la dette des pays émergents,
- les obligations d'émetteurs privés,
- les matières premières,
- l'immobilier coté,
- le marché monétaire.

Le compartiment s'expose également de façon indirecte à la volatilité des marchés.

Pour atteindre son objectif de performance, le compartiment met en œuvre une allocation extrêmement flexible et diversifiée entre ces classes d'actifs. Cette allocation est gérée de manière systématique, visant une cible constante de volatilité annuelle ex-ante, proche de 7,5 %.

En complément, le compartiment prend des positions d'allocation tactiques, afin d'accroître la performance totale.

Les investissements du compartiment sont réalisés au travers de fonds ou par des investissements directs.

Le compartiment ne détient de manière directe ni matières premières, ni immeubles.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risques liés aux stratégies de placements alternatifs
- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux investissements immobiliers

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marché moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0089291651	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0089290844	Annuel	EUR	
Classic RH HKD MD	DIS	LU0950370113	Mensuel	HKD	
Classic RH USD	CAP	LU1104110066	Non	USD	
Classic RH USD MD	DIS	LU1104110140	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0107088931	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111469705	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823396048	Annuel	EUR	
N	DIS	LU1104110223	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0102035119	Non	EUR	
X	CAP	LU0107108630	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Diversified Dynamic

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,10 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,10 %	Non	0,75 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,55 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
I	0,55 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,30 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

Commission indirecte : 1,00 % maximum

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le jour précédant le Jour d'évaluation (J-1)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 2 mai 1997 sous la dénomination « Global 3 (FRF) ».

Transformé en « Global 3 (Euro) » le 2 janvier 1998

Renommé « Balanced (Euro) » le 19 août 1998

Absorption du compartiment « 1<sup>st</sup> Growth (Euro) » de la Société le 3 mai 2002

Absorption du compartiment « Global Balanced » de la sicav MULTIWORLD le 6 décembre 2002

Absorption du compartiment « EUR » de la sicav BNP INVEST le 24 janvier 2003

Absorption du compartiment « Horizon 20 (Euro) de la Société

Compartiment (Euro) » de la Société le 19 décembre 2003

Absorption du compartiment « Balanced (CHF) » de la Société le 12 août 2004

Absorption du compartiment « Global 50 » le 30 juin 2005

Absorption du compartiment « 2<sup>nd</sup> Growth (Euro) » de la Société

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 26 novembre 2009.

Absorption du compartiment « Dynamic World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Absorption par transfert du fonds commun de placement français « BNP PARIBAS MULTI-ASSET ISOVOL 6% » le 9 septembre 2016

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Enhanced Cash 6 Months

### **Objectif d'investissement**

Réaliser, sur un horizon d'investissement minimum de six mois, une performance supérieure à celle du taux de rendement du marché monétaire de l'EUR.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations et/ou titres assimilables à des obligations et/ou des instruments du marché monétaire libellés en EUR et/ou dans des instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (sauf dans des actions ou titres assimilables aux actions), des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 %, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

L'exposition aux devises autres que l'EUR sera inférieure à 15 %.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0325598166	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0325598323	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0325599487	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0325599644	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823396717	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0325598752	Non	EUR	
I	DIS	LU0325598919	Annuel	EUR	
I Plus	CAP	LU1596575826	Non	EUR	
Life	CAP	LU1342915912	Non	EUR	
X	CAP	LU0325599214	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,35 %	0,20 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %
I Plus	0,15 %	Non	Aucune	0,12 %	0,01 %
Life	0,385 %	Non	Aucune	0,12 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Enhanced Cash 6 Months

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, rachat et conversion seront traités à une valeur nette d'inventaire inconnue selon les règles exposées ci-après, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure indiquée étant celle du Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 29 octobre 2007 sous la dénomination « Dynamic 6 Months (EUR) »

Renommé « Enhanced Eonia 6 Months » le 6 mai 2009

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « V150 » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Absorption du compartiment « Enhanced Cash 1 Year » de la Société le 11 juillet 2011.

Absorption du compartiment « Opportunities Euro Plus » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 19 août 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity Asia ex-Japan Small Cap

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit en permanence au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière totale est inférieure à la capitalisation totale la plus élevée (telle que constatée au début de chaque exercice) de l'indice MSCI AC Asia ex-Japan Small-Cap, et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Asie (hors Japon).

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans des P-Notes, obligations convertibles, obligations « contingent convertible » limitées à 10 % des actifs, titres de créance, instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (principalement des warrants, contrats à terme et options), tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Au moins 75 % des actifs sont investis en permanence dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège en Asie.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via le Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux obligations « contingent convertible »
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints
- Risque lié aux warrants

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1342916134	Non	USD	
Classic	DIS	LU1342916217	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU1458426209	Non	EUR	
Classic RH AUD	CAP	LU1458426381	Non	AUD	
Classic RH EUR	CAP	LU1458426464	Non	EUR	
Classic RH SGD	CAP	LU1458426548	Non	SGD	
N	CAP	LU1458426621	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1458426894	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1458426977	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1458427199	Non	EUR	
I	CAP	LU1458427272	Non	USD	
I EUR	CAP	LU1458427355	Non	EUR	
X	CAP	LU1458427439	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.



## PARVEST Equity Asia ex-Japan Small Cap

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilège	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 25 novembre 2016 sous la dénomination « Equity Asia ex-Japan » par transfert du compartiment « Equity Asia ex-Japan » de la SICAV belge BNP PARIBAS B FUND I.

Transformé en « Equity Asia ex-Japan Small Cap » le 1<sup>er</sup> janvier 2017

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Asia Pacific ex-Japan

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans la région Asie-Pacifique (hors Japon).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic EUR	CAP	LU0823409718	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823409809	Annuel	EUR	
Classic	CAP	LU0823409635	Non	USD	
N	CAP	LU0823410054	Non	USD	
Privilege EUR	CAP	LU0823410138	Non	EUR	
Privilege EUR	DIS	LU0823410211	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823409981	Non	USD	EUR
X	CAP	LU0823410302	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Asia Pacific ex-Japan

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 29 septembre 2005 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Pacific ».

Renommé « Equity Pacific ex-Japan » le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Transfert à la Société le 25 mars 2013.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 25 avril 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Australia

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Australie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

AUD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0111482476	Non	AUD	
Classic	DIS	LU0111481668	Annuel	AUD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0251810007	Non	EUR	
N	CAP	LU0111482989	Non	AUD	EUR
Privilege	CAP	LU0111483102	Non	AUD	
I	CAP	LU0111482716	Non	AUD	EUR
X	CAP	LU0113535842	Non	AUD	EUR / USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Equity Australia

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Sydney est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 29 septembre 2000 sous la dénomination « Australia » par absorption du compartiment « Australia » de la sicav BNP EQUITY

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Best Selection Asia ex-Japan

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par un nombre limité de sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Asie (hors Japon) et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823397103	Non	USD	SEK
Classic	DIS	LU0823397285	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823397368	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823397525	Annuel	EUR	
Classic RH AUD	CAP	LU1342916308	Non	AUD	
Classic RH SGD	CAP	LU1342916480	Non	SGD	
N RH EUR	DIS	LU0823397954	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0823398176	Non	USD	EUR
Privilege EUR	DIS	LU0823398259	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1342916647	Non	USD	
I EUR	CAP	LU0823397798	Non	EUR	
X	CAP	LU0823398333	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Equity Best Selection Asia ex-Japan

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 15 mars 1999 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Best Selection Asia ».

Absorption du compartiment « Asia Pacific Region Fund » de la SICAV Banque Belge Asset Management Fund le 20 juin 2001.

Absorption de la SICAV Fortis Azie Fonds Best Selection le 4 novembre 2002.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Absorption du compartiment « Equity Asia ex-Japan » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Absorption du compartiment « Equity Asia ex-Japan » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Asia Emerging » de la SICAV BNP Paribas L1 le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity Best Selection Euro

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions libellés ou négociés en EUR, émis par un nombre limité de sociétés qui ont leur siège dans un État membre de l'Union européenne et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR n'excédera pas 5 %.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823401574	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823401731	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823401491	Non	USD	
Classic H CZK	CAP	LU0823401228	Non	CZK	
Classic H HUF	CAP	LU1022397092	Non	HUF	
Classic H SGD	CAP	LU0950370543	Non	SGD	
Classic H USD	CAP	LU0950370626	Non	USD	
N	CAP	LU0823401905	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823402036	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823402119	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823401814	Non	EUR	
I	DIS	LU0950370899	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0823402200	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Equity Best Selection Euro

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 31 août 1998 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010).

Absorption du compartiment « Equity Factor 1.3 Euro » de la SICAV Fortis L Fund le 12 février 2007.

Absorption du compartiment « Equity Euro » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity France » de la Société le 3 juin 2013.

Les actions de la classe « Classic H CZK-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Best Selection Europe

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par un nombre limité de sociétés qui ont leur siège dans les pays de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823399810	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823400097	Annuel	EUR	GBP
Classic CHF	CAP	LU0823399497	Non	CHF	
Classic CHF	DIS	LU0823399570	Annuel	CHF	
Classic USD	CAP	LU0823399737	Non	USD	
Classic RH HUF	CAP	LU0823399653	Non	HUF	
N	CAP	LU0823400501	Non	EUR	CHF
Privilege	CAP	LU0823400766	Non	EUR	CHF
Privilege	DIS	LU0823400840	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823400337	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0950371194	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0823401061	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Equity Best Selection Europe

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg au Luxembourg (ci après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire de ce Jour d'évaluation, sauf si 50% ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 14 mai 2004 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010).

Absorption du compartiment « Opportunities Income Europe » de la SICAV Fortis L Fund le 5 mai 2008.

Absorption du compartiment « Opportunities Europe » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Absorption du compartiment « Equity Europe Alpha » de la Société le 18 juillet 2011.

Absorption du compartiment « Real Estate Securities Europe » de la Société le 3 décembre 2012.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption des compartiments « Equity Europe Converging », « Equity Europe LS 30 » et « Equity Switzerland » de la Société le 3 juin 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Finance » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

La classe « Classic HUF » a été renommée « Classic RH HUF » le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity Best Selection Europe ex-UK

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par un nombre limité de sociétés qui ont leur siège en Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni, et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823398416	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823398507	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823398929	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823399067	Non	EUR	
Privilege GBP	CAP	LU0950371350	Non	GBP	
I	CAP	LU0823398762	Non	EUR	USD
I GBP	CAP	LU0950371277	Non	GBP	
X	CAP	LU0823399224	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Equity Best Selection Europe ex-UK

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 26 avril 2006 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010). Transfert à la Société le 25 mars 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Best Selection World

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions de sociétés sélectionnés en fonction d'un processus axé sur les fondamentaux.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
  - Risque lié aux instruments dérivés
  - Risque opérationnel et risque de conservation
  - Risque relatif aux marchés émergents
  - Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale
- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
  - Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0956005226	Non	USD	
Classic	DIS	LU0956005499	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU1270636993	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1270637298	Annuel	EUR	
Classic RH NOK	CAP	LU1342916720	Non	NOK	
N	CAP	LU0956005572	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0950374610	Non	USD	EUR
I	CAP	LU0956005655	Non	USD	EUR
I GBP	CAP	LU1270637454	Non	GBP	
I RH GBP	CAP	LU1270637611	Non	GBP	
Life EUR	CAP	LU1342917025	Non	EUR	
X	CAP	LU0950374883	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Equity Best Selection World

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Life	1,385 %	Non	Aucune	0,32 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 30 mars 2015.

Absorption du compartiment « Opportunities World » de la Société le 29 janvier 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity Brazil

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité au Brésil.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265266980	Non	USD	SEK
Classic	DIS	LU0265267285	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0281906387	Non	EUR	
N	CAP	LU0265267954	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0265313147	Non	USD	
I	CAP	LU0265342161	Non	USD	
X	CAP	LU0265288448	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

## PARVEST Equity Brazil

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus des actifs du compartiment sont cotés sur la Bourse de valeurs de Sao Paulo et que cette Bourse de valeurs est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 11 décembre 2006 sous la dénomination « Brazil ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity Brazil » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity China

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Chine, à Hong Kong ou à Taïwan.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés à la fois à des fins de couverture et de négociation (investissement).

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale peut atteindre jusqu'à 70 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via le programme RQFII et/ou Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823426308	Non	USD	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0823426480	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823425839	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823425912	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823426720	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823426993	Non	USD	EUR
Privilege	DIS	LU0823427025	Annuel	USD	
I	CAP	LU0823426647	Non	USD	JPY
X	CAP	LU0823427298	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Equity China

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 9 juin 1997 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX EQUITY (renommée INTERSELEX le 4 mai 1998, FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Greater China ».

Renommé « Equity Greater China » le 4 mai 1998.

Absorption du compartiment « China Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> août 2010.

Absorption du compartiment « Equity China » de la Société le 18 juillet 2011.

Absorption du compartiment « Equity China « B » » de la SICAV Primera Fund le 9 juillet 2012.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity China A-Shares

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en République Populaire de Chine ou en fractions d'actions entièrement ou partiellement libérées, sous forme nominative ou au porteur, émises par ces sociétés.

L'exposition aux titres de Chine continentale sera obtenue au moyen d'investissements effectués via le RQFII et/ou le Stock Connect et/ou les P-Notes.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans des titres de créance, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (par exemple des contrats à terme ou des options) à des fins de couverture et de négociation (investissement) ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux warrants
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII
- Risques liés au Stock Connect

Risques liés aux investissements dans les catégories d'actions en CNH

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1596576048	Non	USD	HKD
Classic	DIS	LU1596576121	Annuel	USD	HKD / JPY
Classic MD	DIS	LU1596576394	Mensuel	USD	EUR / HKD / JPY
Classic CNH	CAP	LU1596576477	Non	CNH	
Classic EUR	CAP	LU1596576550	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1596576634	Annuel	EUR	
Classic RH AUD	CAP	LU1596576717	Non	AUD	
Classic RH EUR	CAP	LU1596576808	Non	EUR	
Classic RH HKD	CAP	LU1596576980	Non	HKD	
Classic RH SGD	CAP	LU1596577012	Non	SGD	
N	CAP	LU1596577103	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1596577285	Non	USD	EUR
I	CAP	LU1596577442	Non	USD	JPY
I EUR	CAP	LU1596577525	Non	EUR	
I Plus JPY	CAP	LU1596577798	Non	JPY	
X	CAP	LU1596577871	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Equity China A-Shares

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40%	0,05%
N	1,75 %	Non	0,75%	0,40%	0,05 %
Privilege	0,90%	Non	Aucune	0,40%	0,05%
I	0,85%	Non	Aucune	0,20%	0,01%
I Plus	0,70%	Non	Aucune	0,20%	0,01%
X	Aucune	Non	Aucune	0,35%	0,01%

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg, à Shanghai et à Shenzhen (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

**Compartiment non encore lancé à la date du présent Prospectus**

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Europe Emerging

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents européens (définis comme étant les pays européens hors de l'OCDE avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823403356	Non	EUR	SEK
Classic	DIS	LU0823403786	Annuel	EUR	
Classic HUF	CAP	LU0823402978	Non	HUF	
Classic USD	CAP	LU0823403190	Non	USD	
N	CAP	LU0823403943	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823404081	Non	EUR	
I	CAP	LU0823403869	Non	EUR	
X	CAP	LU0212178247	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Europe Emerging

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 1<sup>er</sup> juin 1998 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010).

Absorption du compartiment « Eastern Europe Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Absorption du compartiment « Equity Europe Emerging » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les actions des classes « Classic-CAP », « Classic USD-CAP/DIS », « N » et « I » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « Classic-DIS » ont été fractionnées par 3 le 24 novembre 2016.

Absorption du compartiment « Equity Europe Emerging » de la SICAV belge BNP PARIBAS B FUND I le 25 novembre 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity Europe Growth

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui, selon l'équipe de gestion, présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne et/ou une croissance bénéficiaire relativement stable et qui ont leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Lorsqu'il décide des allocations et du choix des valeurs, le gestionnaire cherchera à diversifier l'exposition aux différents secteurs et émetteurs de manière à réduire le risque.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823404248	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823404594	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU1104425308	Non	USD	
Classic RH SGD	CAP	LU1022397415	Non	SGD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU0960981388	Mensuel	SGD	
Classic RH USD	CAP	LU1022397688	Non	USD	
Classic RH USD MD	DIS	LU0960981461	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0823404750	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823404834	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823404917	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823404677	Non	EUR	
I	DIS	LU0956003874	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0823405054	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Europe Growth

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 28 août 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par apport du compartiment « ABN AMRO Trans Europe Fund » de la SICAV de droit néerlandais ABN AMRO Equity Umbrella Fund N.V.

Absorption du compartiment « Equity Europe Growth » de la Société le 18 juillet 2011.

La catégorie « Classic USD » a été fusionnée avec la classe « Classic-CAP » du compartiment le 27 mai 2013.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Les classes « Classic H SGD MD » et « Classic H USD MD » ont été renommées « Classic RH SGD MD » et « Classic RH USD MD » le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Europe Mid Cap

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 130 % de la capitalisation la plus élevée et supérieure à 70 % de la capitalisation la plus faible (telles que constatées au début de chaque exercice) de l'indice STOXX Europe Mid 200, et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Europe.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Au moins 75 % des actifs sont investis en permanence dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0066794719	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0066794479	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0283510112	Non	USD	
N	CAP	LU0107059080	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111451596	Non	EUR	
I	CAP	LU0102001053	Non	EUR	
I	DIS	LU0956003957	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0107096793	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Europe Mid Cap

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 14 juin 1996 sous la dénomination « Europe Mid Cap ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Europe Small Cap

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à la capitalisation la plus élevée (telle que constatée au début de chaque exercice) des indices HSBC Smaller European Companies, EURO STOXX Small et MSCI Europe SmallCap et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Europe.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Au moins 75 % des actifs sont investis en permanence dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0212178916	Non	EUR	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0212178676	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0282885655	Non	USD	
Classic RH SGD	CAP	LU1022397761	Non	SGD	
Classic RH USD	CAP	LU1104111114	Non	USD	
N	CAP	LU0212180490	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0212180813	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823406029	Annuel	EUR	
Privilege GBP	CAP	LU1270639583	Non	GBP	
I	CAP	LU0212179997	Non	EUR	
I	DIS	LU0956004096	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0212181035	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Europe Small Cap

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 25 septembre 2007 sous la dénomination « Europe Small Cap ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity Europe Small Cap » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Absorption du compartiment « Equity Euro Small Cap » de la Société le 26 novembre 2012.

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity Europe Value

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés que l'équipe de gestion estime être sous-évaluées par rapport au marché à la date d'achat, ayant leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0177332227	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0177332490	Annuel	EUR	
Classic RH USD	CAP	LU1342917298	Non	USD	
N	CAP	LU0177332573	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0177332730	Non	EUR	
I	CAP	LU0177332904	Non	EUR	USD
X	CAP	LU0177333548	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Europe Value

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 2 octobre 2003 sous la dénomination « Europe Value ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity Germany

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Allemagne.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Au moins 75 % des actifs sont investis en permanence dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège dans un État membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823427611	Non	EUR	SEK
Classic	DIS	LU0823427884	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823427454	Non	USD	
N	CAP	LU0823428007	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823428189	Non	EUR	
I	CAP	LU0823427967	Non	EUR	
X	CAP	LU0325630233	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Germany

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par apport du compartiment « Germany Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Absorption du compartiment « Equity Germany » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity High Dividend Pacific

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui, selon l'équipe de gestion, affichent un taux de distribution de dividende plus élevé que la moyenne du marché de la région Pacifique et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans la région Pacifique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques généraux, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823406706	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823406888	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0823406615	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823406961	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823407001	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1596577954	Non	USD	
N RH EUR	DIS	LU0823407266	Annuel	EUR	
Privilege EUR	CAP	LU0823407340	Non	EUR	
Privilege EUR	DIS	LU0823407423	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823407183	Non	USD	EUR
X	CAP	LU0823407696	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Equity High Dividend Pacific

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par apport du compartiment « Asia Pacific High Dividend Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les classes « Classic MD » et « Privilege MD » ont été renommées « Classic USD MD » et « Privilege USD MD » le 1<sup>er</sup> mai 2014.

La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity High Dividend USA

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui, selon l'équipe de gestion, produisent des rendements de dividende plus élevé que la moyenne du marché des États-Unis d'Amérique et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

USD

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823408157	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823408231	Annuel	USD	
N	DIS	LU1022398223	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823407779	Non	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0823407936	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU0823408074	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823408660	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823408744	Non	USD	
Privilege H EUR	DIS	LU0925121856	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823408405	Non	USD	EUR
X	CAP	LU0823409049	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

**Frais et commissions :** 0,15 % maximum (hormis catégorie X).

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity High Dividend USA

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par apport du compartiment « US Equity Select Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity USA Value » de la Société le 3 juin 2013.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity High Dividend World

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

En permanence, ce compartiment cherche à investir dans des titres qui, au total, produisent des rendements de dividende supérieur à la moyenne du marché. Au moins 75 % de ses actifs sont investis dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à la fois à des fins de couverture et de négociation (investissement).

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

USD

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022398496	Non	USD	
Classic	DIS	LU1104111387	Annuel	USD	
N	CAP	LU1022398652	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1022398819	Non	USD	
I	CAP	LU1022399031	Non	USD	EUR
X	CAP	LU1022399205	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity High Dividend World

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 19 mai 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





## PARVEST Equity India

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Inde.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823428932	Non	USD	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0823429153	Annuel	USD	GBP
Classic EUR	CAP	LU0823428346	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823428429	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823429401	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823429583	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823429666	Annuel	USD	
I	CAP	LU0823429237	Non	USD	EUR
I	DIS	LU1022807926	Annuel	USD	
X	CAP	LU0823429740	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity India

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par apport du compartiment « India Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Absorption du compartiment « Equity India » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity Indonesia

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Indonésie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823430243	Non	USD	NOK
Classic	DIS	LU0823430326	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823429823	Non	EUR	
N	CAP	LU0823430672	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823430755	Non	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1022399387	Non	EUR	
I	CAP	LU0823430599	Non	USD	EUR
X	CAP	LU0823430912	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Indonesia

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 28 mars 2007 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010).

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Japan

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité au Japon.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

JPY

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012181748	Non	JPY	
Classic	DIS	LU0012181664	Annuel	JPY	EUR
Classic EUR	CAP	LU0251809090	Non	EUR	
Classic USD	CAP	LU0283519337	Non	USD	
Classic H EUR	CAP	LU0194438338	Non	EUR	
Classic H USD	CAP	LU0960981545	Non	USD	
Classic H USD	DIS	LU1104111460	Annuel	USD	
N	CAP	LU0107049875	Non	JPY	EUR
NH EUR	DIS	LU1458427512	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111445861	Non	JPY	EUR
Privilege	DIS	LU0823431050	Annuel	JPY	EUR
Privilege H EUR	CAP	LU0925122151	Non	EUR	
I	CAP	LU0101987716	Non	JPY	EUR / USD
I USD	CAP	LU1342917371	Non	USD	
IH USD	CAP	LU0950372325	Non	USD	
X	CAP	LU0107092024	Non	JPY	EUR / USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Japan

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Tokyo est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « Japan » par fractionnement du « East Growth Fund »

Renommé « Japan Quant » le 2 octobre 2000

Renommé « Japan » le 22 août 2003

Absorption du compartiment « Japan Equities » de la Société le 22 août 2003

Absorption du compartiment « Floor 90Japan » de la Société le 16 décembre 2004

Absorption du compartiment « Japan Shares » de CAIXA FUNDS le 30 juin 2005

Absorption du compartiment « Japan Mid Cap » de la Société le 25 octobre 2007

Absorption du compartiment « BNL Japan » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Absorption du compartiment « Japan » de la sicav FUNDQUEST INTERNATIONAL le 20 novembre 2008

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption des compartiments « Equity Best Selection Japan » et « Equity Japan » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Absorption du compartiment « Equity Japan » de la SICAV belge BNP PARIBAS B FUND I le 25 novembre 2016

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Japan Small Cap

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 milliards JPY et qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité au Japon.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

JPY

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0069970746	Non	JPY	USD
Classic	DIS	LU0069970662	Annuel	JPY	EUR
Classic EUR	CAP	LU0251807987	Non	EUR	
NH EUR	DIS	LU0950372598	Annuel	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0194438841	Non	EUR	
Classic H USD	CAP	LU0950372671	Non	USD	
Classic H USD	DIS	LU1104111544	Annuel	USD	
N	CAP	LU0107058785	Non	JPY	EUR
Privilege	CAP	LU0111451240	Non	JPY	
Privilege GBP	CAP	LU0823409395	Non	GBP	
Privilege H EUR	CAP	LU0925122235	Non	EUR	
Privilege H USD	CAP	LU1596578929	Non	USD	
I	CAP	LU0102000758	Non	JPY	EUR
IH USD	CAP	LU1104111627	Non	USD	
X	CAP	LU0107096363	Non	JPY	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

**Frais et commissions :** 0,15 % maximum (hors catégorie d'actions X).

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Japan Small Cap

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Tokyo est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 30 septembre 1996 sous la dénomination « Japan Small Cap ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





## PARVEST Equity Latin America

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Amérique latine (tous pays du continent américain excepté les États-Unis d'Amérique et le Canada).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0075933415	Non	USD	
Classic	DIS	LU0075933175	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0283417250	Non	EUR	
N	CAP	LU0107061904	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0111453535	Non	USD	EUR
I	CAP	LU0102008223	Non	USD	
X	CAP	LU0107098658	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Latin America

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus des actifs du compartiment sont cotés sur la Bourse de valeurs de Sao Paulo et que cette Bourse de valeurs est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 29 septembre 2000 sous la dénomination « Latin America » par absorption du compartiment « Latin America » du fonds BNP EQUITY

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity Latin America » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity New Frontiers

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité dans l'un des pays inclus dans l'indice MSCI Select Emerging Markets and Frontier Markets Special Weighted.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés, tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104111890	Non	USD	
Classic	DIS	LU1104111973	Annuel	USD	
N	CAP	LU1104112195	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1104112278	Non	USD	
I	CAP	LU1104112351	Non	USD	
X	CAP	LU1104112435	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,90 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,95 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,95 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity New Frontiers

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 28 juillet 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Nordic Small Cap

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à la capitalisation la plus élevée (telle que constatée au début de chaque exercice) de l'indice Carnegie Small CSX Return Nordic et qui ont leur siège dans les pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0950372838	Non	EUR	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0950372911	Annuel	EUR	
Classic H NOK	DIS	LU1458427603	Annuel	NOK	
N	CAP	LU0950373133	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0950373216	Non	EUR	
I	CAP	LU0950373059	Non	EUR	NOK
X	CAP	LU0950373489	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Frais et commissions

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Nordic Small Cap

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 13 mai 2009 sous la dénomination « Nordic Small Cap » dans le cadre de la SICAV ALFRED BERG, renommée BNP PARIBAS A FUND le 25 septembre 2013.

Transfert à la Société sous la dénomination actuelle le 31 janvier 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Russia

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Russie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823431720	Non	EUR	NOK
Classic	DIS	LU0823432025	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823431563	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823431647	Annuel	USD	
Classic USD MD	DIS	LU0950373646	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0823432454	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823432611	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823432884	Annuel	EUR	
Privilege GBP	DIS	LU0823431308	Annuel	GBP	
I	CAP	LU0823432371	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0950373729	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0823432967	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Russia

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si les Bourses de Londres et/ou de Moscou sont fermées.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 17 février 2007 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010).

Absorption du compartiment « Russia Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





## PARVEST Equity Russia Opportunities

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Russie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265268689	Non	USD	
Classic	DIS	LU0265268762	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0282880003	Non	EUR	
N	CAP	LU0265268929	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0265313816	Non	USD	EUR
I	CAP	LU0265343219	Non	USD	
X	CAP	LU0265282169	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Russia Opportunities

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si les Bourses de Londres et/ou de Moscou sont fermées.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 21 février 2008 sous la dénomination « Russia ».

Renommé « Equity Russia » le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Renommé « Equity Russia Opportunity » le 15 décembre 2011.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity South Korea

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Corée du Sud.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0225845535	Non	USD	
Classic	DIS	LU0225845295	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0282880698	Non	EUR	
N	CAP	LU0225846186	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0225846426	Non	USD	
I	CAP	LU0225845709	Non	USD	
X	CAP	LU0225884518	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity South Korea

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Séoul est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 31 mars 2008 sous la dénomination « South Korea ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity Turkey

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Turquie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265293521	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823433429	Annuel	EUR	PLN
Classic USD	CAP	LU0823433189	Non	USD	
N	CAP	LU0823433858	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823433932	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823434070	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823433775	Non	EUR	
X	CAP	LU0265279967	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity Turkey

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 8 mars 2005 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010).

Absorption du compartiment « Equity Turkey » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity USA

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012181318	Non	USD	
Classic	DIS	LU0012181235	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0251804968	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0283503844	Annuel	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0194435318	Non	EUR	
N	CAP	LU0107048042	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0111444898	Non	USD	EUR
I	CAP	LU0101986403	Non	USD	EUR
X	CAP	LU0107091729	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity USA

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus de l'actif du compartiment sont cotés sur la Bourse de New York et que la Bourse est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « USA » par transfert du fonds « Quantus Fund »

Renommé « USA Quant » le 2 octobre 2000

Absorption du compartiment « North America » de la Société le 23 août 2002

Renommé « USA » le 22 août 2003

Absorption du compartiment « American Shares » du CAIXA FUNDS le 30 juin 2005

Absorption du compartiment « BNL North America » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity USA Growth

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans des secteurs présentant un potentiel de croissance plus élevé que la moyenne, qui affichent une croissance des bénéfices relativement stable et ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

Lorsqu'il décide des allocations et du choix des valeurs, le gestionnaire cherchera à diversifier l'exposition aux différents secteurs et émetteurs de manière à réduire le risque.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs et ceux sur les marchés canadiens n'excèdent pas 10 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823434583	Non	USD	SEK
Classic	DIS	LU0823434740	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0823434237	Non	EUR	
Classic H CHF	CAP	LU0925122409	Non	CHF	
Classic H CZK	CAP	LU0823434310	Non	CZK	
Classic H EUR	CAP	LU0823434401	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU0890553851	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823435127	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823435473	Non	USD	
Privilege GBP	CAP	LU0950374537	Non	GBP	
I	CAP	LU0823435044	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0950374370	Annuel	USD	EUR
X	CAP	LU0823435630	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity USA Growth

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Growth USA » par apport du compartiment « US Equity Growth Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Best Selection USA » de la SICAV BNP Paribas L1 le 27 mai 2013.

Les actions de la classe « Classic H CZK-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

Le 24 novembre 2016 :

- Les actions de la classe « Classic-CAP » ont été fractionnées par 4.
- Les actions de la classe « Classic-DIS » ont été fractionnées par 3.

Absorption du compartiment « Equity USA » de la SICAV belge BNP PARIBAS B FUND I le 25 novembre 2016

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity USA Mid Cap

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à la capitalisation la plus élevée et/ou supérieure à la capitalisation la plus faible (telles que constatées au début de chaque exercice) de l'indice Russell MidCap et qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0154245756	Non	USD	
Classic	DIS	LU0154245673	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0251807045	Non	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0212196652	Non	EUR	
Classic H SGD	CAP	LU1022399627	Non	SGD	
N	CAP	LU0154246051	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0154246218	Non	USD	EUR
Privilege H EUR	CAP	LU0925122581	Non	EUR	
I	CAP	LU0154245913	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0956004500	Annuel	USD	
X	CAP	LU0154246135	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

**Frais et commissions** : 0,15 % maximum (hors catégorie d'actions X).

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity USA Mid Cap

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus de l'actif du compartiment sont cotés sur la Bourse de New York et que la Bourse est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 30 janvier 2006 sous la dénomination « US Mid Cap ».

Absorption du compartiment « BNL US Opportunity » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity USA Small Cap

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à la capitalisation la plus élevée (telle que constatée au début de chaque exercice) de l'indice Russell 2000 et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823410997	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823411029	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823410724	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1104112609	Annuel	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0251806666	Non	EUR	
Classic H SGD	CAP	LU1104112781	Non	SGD	
N	CAP	LU0823411375	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823411458	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823411532	Annuel	USD	EUR
Privilege GBP	CAP	LU1022808064	Non	GBP	
I	CAP	LU0823411292	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0956004682	Annuel	USD	
X	CAP	LU0832085541	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity USA Small Cap

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 20 décembre 1985 sous la dénomination « DP America Growth Fund N.V. », une société des Antilles néerlandaises, renommée « Fortis Amerika Fonds Small Caps N.V. » le 24 novembre 1998.

Transformation en SICAV luxembourgeoise (Partie I de la loi du 30 mars 1988) le 16 octobre 2000.

Transfert à la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par création du compartiment « Equity Small Caps USA » le 19 mars 2001.

Absorption de la classe « Classic » des compartiments « Equity Mid Caps USA » et « Equity Nasdaq » de la SICAV Fortis L Fund le 12 février 2007.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity USA Small Cap » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity USA Value

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés que l'équipe de gestion estime être sous-évaluées par rapport au marché à la date d'achat et qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à la fois à des fins de couverture et de négociation (investissement).

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022399973	Non	USD	SEK
Classic	DIS	LU1022400060	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU1022808148	Non	EUR	
Classic HUF	CAP	LU1022400227	Non	HUF	
Classic H EUR	CAP	LU1022808221	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU1022808494	Annuel	EUR	
Classic H GBP	DIS	LU1022400490	Annuel	GBP	
N	CAP	LU1022400656	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1022400813	Non	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1022808577	Non	EUR	
Privilege H EUR	CAP	LU1022401118	Non	EUR	
Privilege H EUR	DIS	LU1022401381	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1022401464	Non	USD	
IH EUR	CAP	LU1022401621	Non	EUR	
X	CAP	LU1022401894	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

**Frais et commissions :** 0,15 % maximum (hormis catégorie X).

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity USA Value

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de New York est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 19 mai 2014.

Absorption du compartiment « Opportunités USA » de la Société le 18 juillet 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity USA Value DEFI

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés que l'équipe de gestion estime être sous-évaluées par rapport au marché à la date d'achat et qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans des instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés (principalement des contrats à terme) tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères en termes de facteurs liés aux actions (valeur, qualité, faible volatilité, progression, etc.).

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1458427785	Non	USD	SEK
Classic	DIS	LU1458427868	Annuel	USD	EUR / GBP
Classic EUR	CAP	LU1458427942	Non	EUR	
Classic HUF	CAP	LU1458428080	Non	HUF	
Classic H EUR	CAP	LU1458428163	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU1458428247	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1458428320	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1458428593	Non	USD	
Privilege H EUR	DIS	LU1458428676	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1458428759	Non	USD	
IH EUR	CAP	LU1458428833	Non	EUR	
X	CAP	LU1458428916	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity USA Value DEFI

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

**Compartiment non encore lancé à la date du présent Prospectus.**

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity World Consumer Durables

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans les secteurs des biens de consommation durables, des loisirs et médias ou dans des secteurs connexes.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823411706	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823411961	Annuel	EUR	USD
Classic USD	CAP	LU0823411888	Non	USD	
N	CAP	LU0823412266	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU0823412423	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823412696	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823412183	Non	EUR	
X	CAP	LU0823412779	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Consumer Durables

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 17 mai 1999 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Leisure & Media ».

Renommé « Leisure & Media World » le 30 septembre 1999.

Renommé « Equity Consumer Durables World » le 4 novembre 2002.

Absorption du compartiment « Durable & Luxury Goods Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity Global Brands » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption des compartiments « Equity Europe Consumer Durables », « Equity Europe Consumer Goods » et « Equity World Consumer Goods » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity World Emerging

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

À tout moment, ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou d'autres titres similaires émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823413587	Non	USD	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0823413660	Annuel	USD	GBP
Classic EUR	CAP	LU0823413074	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823413157	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823413827	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823414049	Non	USD	EUR
I	CAP	LU0823413744	Non	USD	EUR
X	CAP	LU0823414395	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Emerging

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 6 octobre 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-World Emerging Equity ». Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination actuelle le 4 mai 1998.

Absorption des compartiments suivants le 4 novembre 2002 :

- compartiment « Equity Middle East » de la sicav BNP Paribas L1
- compartiment « Equity Emerging Economy » de la SICAV Maestro Lux
- compartiment « Emerging Markets » de la SICAV Panelfund

Absorption du compartiment « Global Emerging Markets Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Absorption du compartiment « Equity World Emerging » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity BRIC » de la Société le 7 octobre 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity World Emerging Low Volatility

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment est géré de façon à maximiser le rendement absolu tout en conservant une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI Emerging Markets (NR).

### **Politique d'investissement**

A tout moment, ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou d'autres titres similaires émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs et que les placements dans d'autres OPCVM ou OPC n'excèdent pas 10 %.

L'exposition du compartiment aux devises n'est pas couverte. La stratégie du compartiment mettra l'accent sur la réduction du risque en optant pour des titres à faible volatilité, comme évoqué ci-dessus dans l'objectif d'investissement. Le gestionnaire suivra une procédure d'optimisation du risque au cours de la composition du portefeuille.

Ce compartiment peut investir en instruments financiers dérivés sur les types d'actifs susmentionnés à des fins de couverture uniquement, dans les limites fixées à l'Annexe 2 du Livre I du Prospectus.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risques liés aux investissements dans certains pays

L'investisseur est invité à se référer à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus afin d'identifier les risques génériques.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0925122748	Non	USD	
Classic	DIS	LU0925122821	Annuel	USD	
Classic CZK	CAP	LU1022402439	Non	CZK	
Classic EUR	CAP	LU0925123043	Non	EUR	
Classic RH EUR	CAP	LU1104113169	Non	EUR	
N	CAP	LU0925123472	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0925123555	Non	USD	
I	CAP	LU0925123399	Non	USD	
I EUR	CAP	LU0964811524	Non	EUR	
X	CAP	LU0925123712	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Emerging Low Volatility

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus des actifs du compartiment sont cotés sur ou exposés à une Bourse fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 10 décembre 2012 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 31 janvier 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 100 le 12 mai 2014.

Absorption du compartiment « Emerging Global » de la SICAV FUNDQUEST INTERNATIONAL LE 20 MARS 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





## PARVEST Equity World Emerging Small Cap

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

À tout moment, ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou d'autres titres similaires émis par des sociétés ayant une capitalisation boursière inférieure à 7 milliards d'USD, et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce, et tout pays contenu dans l'indice MSCI Emerging Markets).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés, tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104113243	Non	USD	
Classic	DIS	LU1104113326	Annuel	USD	
N	CAP	LU1104113599	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1104113672	Non	USD	
I	CAP	LU1104113755	Non	USD	
X	CAP	LU1104113839	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,95 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,95 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Emerging Small Cap

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 20 mai 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Equity World Energy

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans le secteur de l'énergie ou des secteurs connexes.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés des matières premières
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823414635	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823414718	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823414478	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823414551	Annuel	USD	
N	CAP	LU0823415012	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU0823415285	Non	EUR	USD
Privilege	DIS	LU0823415442	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823414809	Non	EUR	USD
X	CAP	LU0823415525	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Energy

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 15 septembre 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Basic Industries Equity ».

Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Basic Industries » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Basic Industries World » le 30 septembre 1999.

Renommé « Equity Resources World » le 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Renommé « Equity Energy World » le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Absorption du compartiment « Energy Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity World Resources » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Energy » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity World Finance

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans le secteur de la finance ou des secteurs connexes.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823415871	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823416093	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823415954	Non	USD	
N	CAP	LU0823416259	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823416333	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823416416	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823416176	Non	EUR	
X	CAP	LU0823416507	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Finance

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 12 mai 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Finance Equity ».

Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Finance » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Finance World » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Financials Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Renommé « Equity World Finance » le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity World Health Care

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans le secteur des soins de santé ou des secteurs connexes.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823416762	Non	EUR	SEK
Classic	DIS	LU0823416929	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823416689	Non	USD	
N	CAP	LU0823417141	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823417224	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823417497	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823417067	Non	EUR	
X	CAP	LU0823417570	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Health Care

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 17 mars 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Pharmaceuticals Equity ». Apport à la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Pharmaceutical » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Pharma World » le 30 septembre 1999.

Renommé « Equity Health Care World » le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Absorption du compartiment « Health Care Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity World Biotechnology » de la SICAV BNP Paribas L1 le 19 mars 2012.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Health Care » de la SICAV BNP Paribas L1 le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





## PARVEST Equity World Low Volatility

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés du monde entier, sélectionnées via un processus visant à réduire les risques et à minimiser la volatilité au sein du compartiment.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs et que les placements dans des OPCVM ou OPC n'excèdent pas 10 %.

L'exposition du compartiment aux devises n'est pas couverte.

La stratégie du compartiment se concentre sur la réduction du risque par le choix de valeurs dont la volatilité est basse.

Le gestionnaire suivra une procédure d'optimisation du risque au cours de la composition du portefeuille.

Ce compartiment peut investir en instruments financiers dérivés sur les types d'actifs susmentionnés seulement à des fins de couverture, dans les limites définies dans l'Annexe 2 du Livre I du Prospectus.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823417810	Non	EUR	NOK
Classic	DIS	LU0823417901	Annuel	EUR	
Classic CZK	CAP	LU1022403593	Non	CZK	
Classic USD	CAP	LU0823417653	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823417737	Annuel	USD	
Classic USD MD	DIS	LU0950375773	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0823418388	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU0823418545	Non	EUR	USD
Privilege GBP	CAP	LU0950376151	Non	GBP	
I	CAP	LU0823418115	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0950375856	Annuel	EUR	
I GBP	CAP	LU950376078	Non	GBP	
X	CAP	LU0823418974	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Low Volatility

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 6 avril 1998 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX EQUITY (renommée INTERSELEX le 4 mai 1998, FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Best Selection World ».

Renommé « Equity Best Selection World » le 4 mai 1998.

Absorption du compartiment « Global Equity Growth Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Absorption du compartiment « Equity Small Caps World » de la SICAV FORTIS L FUND le 13 juillet 2009.

Transformé en « Equity World Minimum Variance » le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Absorption du compartiment « Equity World » de la Société le 3 décembre 2012.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity High Dividend World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity World Materials

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans le secteur des matériaux (par ex. matériaux de construction et d'emballage, produits chimiques de base, métaux, produits de sylviculture, papier, etc.) ou des secteurs connexes.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823419436	Non	EUR	GBP
Classic	DIS	LU0823419782	Annuel	EUR	GBP
Classic USD	CAP	LU0823419279	Non	USD	
N	CAP	LU0823420285	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU0823420525	Non	EUR	USD
Privilege	DIS	LU0823420954	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823420012	Non	EUR	USD
X	CAP	LU0823421176	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).



## PARVEST Equity World Materials

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Materials World » par apport du compartiment « Materials Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Materials » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity World Technology

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans le secteur technologique ou des secteurs connexes.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823421689	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823421846	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823421333	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823421416	Annuel	USD	
N	CAP	LU0823422141	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU0823422497	Non	EUR	USD
Privilege	DIS	LU0823422653	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823422067	Non	EUR	
X	CAP	LU0823422737	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Technology

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 12 mai 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Technology Equity ».

Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Technology » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Technology World » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Information Technology Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity World Technology Innovators » de la Société et des compartiments « Equity Europe Industrials », « Equity Europe Technology » et « Equity World Industrials » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Equity World Telecom

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans le secteur des télécoms.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823422810	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0823423032	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823423388	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823424279	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823424352	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823423206	Non	EUR	
X	CAP	LU0823424436	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Telecom

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 17 mars 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Telecom Equity ».

Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Telecom » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Telecom World » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Telecommunication Services Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Telecom » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement



## PARVEST Equity World Utilities

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans le secteur des services publics.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823424782	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823424865	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823424519	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823424600	Annuel	USD	
Classic USD MD	DIS	LU0950376581	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0823425086	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823425169	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823425243	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823424949	Non	EUR	
X	CAP	LU0823425326	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Frais et commissions**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Equity World Utilities

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 11 octobre 1999 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Equity Utilities World ».

Absorption du compartiment « Utilities Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Utilities » de la SICAV BNP Paribas L1 le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement

## PARVEST Flexible Bond Euro

### **Objectif d'investissement**

Réaliser une performance supérieure à l'indice EURIBOR 3 mois sur une période d'investissement minimum de 3 ans.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et/ou titres assimilables de catégorie Investment Grade ou High Yield et/ou des instruments du marché monétaire, libellés en EUR et/ou dans les devises des États membres de l'OCDE, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Le compartiment est géré de manière à générer une performance s'inscrivant dans une fourchette de sensibilité de -3 à +5 au travers d'un portefeuille de titres de créance négociables issus des marchés mondiaux, à l'aide de stratégies telles que la gestion du crédit et de la durée effective (mesure de la sensibilité aux taux d'intérêt) et la gestion active des devises.

Dans le choix des valeurs, le gestionnaire du compartiment veillera à diversifier l'exposition à travers différentes classes de titres de créance, maturités et émetteurs.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés (crédit, contrats à terme sur taux d'intérêt, swaps de taux d'intérêt (IRS), swap de rendement total (TRS), options et/ou contrats à terme de gré à gré) à la fois à des fins de couverture et de négociation (investissement).

Le gestionnaire du compartiment peut avoir une exposition au risque de crédit et/ou de taux d'intérêt afin de refléter ses convictions en matière d'investissement en ayant recours à des dérivés de crédit (tels que, entre autres, des Credit Default Swaps (CDS)), des titres de créance structurés de qualité Investment Grade (dans la limite de 20 % des actifs), en obligations à moyen terme en euro (EMTN), en bons à moyen terme négociables (BMTN) et en obligations convertibles.

Le portefeuille du compartiment peut également être exposé au risque de marché d'actions à concurrence de 10 % de la VNI en utilisant des dérivés tels que, sans s'y limiter, les warrants, les options d'achat classiques (plain vanilla options), les contrats à terme et/ou les swaps.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés
- Risque lié aux warrants

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022404724	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1104114563	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1022405028	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1022405374	Non	EUR	
I	CAP	LU1022405457	Non	EUR	
X	CAP	LU1022405614	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Flexible Bond Euro

### Frais et commissions

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,80 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,80 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un DICI mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 14 novembre 2014 par transfert du fonds commun de placement français « BNP PARIBAS FLEXIBLE BOND EURO ».

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Flexible Bond Europe Corporate

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou titres assimilables et en titres de créance structurés émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Europe, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

L'exposition aux titres de créance structurés (y compris des CLO) n'excédera pas 20 % des actifs, avec une limite de 10 % pour les instruments non investment grade et/ou non notés.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, ces titres ne représenteront jamais plus de 5 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, ainsi que, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0099625146	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0099624925	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0107087297	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111465547	Non	EUR	
I	CAP	LU0099626896	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0950376664	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0107105966	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,90 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,90 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,45 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Flexible Bond Europe Corporate

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 12 novembre 1999 sous la dénomination « European High Yield Bond » par absorption du compartiment « Euro Bond » de la SICAV « Paribas Institutions ».

Transformé en « European Bond Opportunities » le 31 janvier 2003.

Renommé « Corporate Bond Opportunities » le 26 novembre 2009.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond World ABS » de la Société le 6 juillet 2011.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Flexible Equity Europe

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés ayant leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés, des instruments du marché monétaire et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Dans un objectif de bonne gestion du portefeuille et/ou de couverture, le compartiment utilise des instruments financiers dérivés tels que swaps, contrats à terme standardisés (futures) ou options liés aux marchés d'actions.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment met en œuvre les processus d'investissement suivants, tout en contrôlant en continu la volatilité :

- \* Une allocation de marché flexible :
  - en visant à réduire ou à augmenter l'exposition aux marchés d'actions européens, en fonction du régime de volatilité constaté sur le marché. En régime de volatilité élevée, le compartiment peut s'exposer davantage au marché lorsque la volatilité baisse et peut réduire son exposition lorsque la volatilité augmente,
  - en ayant recours à des futures sur des indices de marchés d'actions européens pour désensibiliser ou surexposer le portefeuille aux actions européennes.
- \* Des mécanismes de protection :
  - une politique de vente d'options d'achat (calls),
  - une exposition systématique à la volatilité des marchés d'actions au travers de fonds exposés à la volatilité (maximum 10 %) et/ou de futures sur volatilité et/ou de swaps de performance sur un fonds exposé à la volatilité.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer une volatilité moyenne à élevée.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0360646680	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0360646763	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0360647142	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0360647498	Non	EUR	
I	CAP	LU0360646847	Non	EUR	USD
IH EUR	CAP	LU1057730480	Non	EUR	
X	CAP	LU0360647068	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Flexible Equity Europe

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
12h00 CET le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 4 novembre 2009 sous la dénomination « Europe Flexible Equities ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





## PARVEST Flexible Multi-Asset

### **Objectif d'investissement**

L'objectif de ce compartiment est une appréciation de la valeur nette d'inventaire à moyen terme par le biais d'une stratégie d'allocation dynamique entre différentes classes d'actifs, régions, marchés et styles d'investissement.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investira directement ou indirectement dans une large gamme de classes d'actifs : actions, obligations, immobilier, matières premières, devises, liquidités (à titre accessoire) ou autres classes d'actifs.

Les investissements du compartiment seront principalement des fonds Exchange Traded Funds, BNP Paribas Investment Partners Investments et d'autres tiers, des actions individuelles, des obligations, des effets, des convertibles et des instruments du marché monétaire.

Le gestionnaire est en droit d'utiliser des instruments financiers dérivés tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), ainsi que des ETN (Exchange Traded Notes).

Le gestionnaire a également pour objectif de répartir le risque d'investissement en le diversifiant sur un vaste éventail de catégories d'actifs, régions, marchés, devises, styles d'investissement et horizons d'investissement.

Une diversification plus étendue découle du fait que les expositions actives au sein du portefeuille seront poussées par un éventail de facteurs (par exemple, par le biais d'un mix de stratégies fondamentales et qualitatives).

La répartition des actifs du compartiment peut varier dans les proportions suivantes (pourcentage d'actifs nets) :

Fourchettes d'exposition aux différentes catégories d'actifs

Actifs	Minimum	Maximum
Emprunts d'État	0 %	100 %
Instruments du marché monétaire	0 %	100 %
Actions	0 %	80 %
Obligations Investment Grade	0 %	60 %
Fonds de rendement absolu	0 %	50 %
Liquidités	0 %	49 %
Matières premières	0 %	40 %
Obligations marchés émergents	0 %	40 %
Obligations à haut rendement	0 %	40 %
Immobilier	0 %	40 %

Le compartiment ne détient de manière directe ni matières premières, ni immeubles.

### **Détails relatifs à l'effet de levier :**

- L'effet de levier attendu, estimé à 4, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accord de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthode des notionnels) peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.
- Le levier escompté de 4 peut être réparti entre le positionnement actif (gestion active pour tirer profit des anomalies au niveau des prix du marché), via des titres et des dérivés, le positionnement de change et les opérations de couverture. Il est également utilisé à hauteur de 25 % à des fins de positionnement stratégique à long terme.
- Effet de levier plus élevé :** dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être obtenu. Cela peut notamment être le fait de stratégies long/short à faible volatilité, dans le cadre desquelles l'exposition notionnelle brute est comparativement élevée par rapport à l'exposition nette au risque.
- Gestion des risques :** conformément aux exigences de l'autorité de réglementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.
- Avertissement sur le risque de levier :** le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais il peut également augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risques liés aux stratégies de placements alternatifs
- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés des matières premières
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux investissements immobiliers
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marché moyens.

### **Devise comptable**

EUR



## PARVEST Flexible Multi-Asset

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104115453	Non	EUR	CZK
Classic	DIS	LU1104115610	Annuel	EUR	
Classic RH CZK	CAP	LU1270642454	Non	CZK	
Classic RH GBP	CAP	LU1104115701	Non	GBP	
Classic RH GBP	DIS	LU1104115883	Annuel	GBP	
Classic RH USD	CAP	LU1104116006	Non	USD	
Classic RH USD	DIS	LU1104116188	Annuel	USD	
N	CAP	LU1104116261	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1104116345	Non	EUR	
I	CAP	LU1104116428	Non	EUR	
I RH GBP	CAP	LU1104116691	Non	GBP	
I RH USD	CAP	LU1104116774	Non	USD	
X	CAP	LU1104116857	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,75 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,30 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

**Commission indirecte** : 1,00 % maximum

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 29 juillet 2014 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 24 avril 2015.

Absorption des compartiments « Absolute Return Growth » et « Flexible Assets (EUR) » de la Société le 22 mai 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Global Environment

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent une part importante de leur activité sur les marchés liés à l'environnement (énergies alternatives, économies d'énergie, traitement et adduction d'eau, contrôle de la pollution, gestion des déchets et secteurs connexes), tout en respectant les principes de responsabilité sociale et environnementale et de gouvernance repris dans le Pacte mondial des Nations Unies.

La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0347711466	Non	EUR	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0347711540	Annuel	EUR	USD
Classic USD	CAP	LU0347712357	Non	USD	
N	DIS	LU0347712431	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0347712191	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0347712274	Non	EUR	
I	CAP	LU0347711623	Non	EUR	
I	DIS	LU0950376748	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0347711896	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.



## PARVEST Global Environment

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 8 avril 2008.

Absorption des compartiments « Green Future » et « Sustainable Equity World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Green Tigers

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions de sociétés dont les technologies, produits et services apportent, dans le cadre du développement durable, des solutions aux problèmes environnementaux en Asie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Le gestionnaire favorisera les sociétés qui développent des technologies centrées sur le développement durable. Dans le choix de ces sociétés, il sélectionnera celles représentant le meilleur équilibre entre la durabilité et le profil de risque.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823437925	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823438220	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU1039395188	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823437842	Annuel	USD	
N	CAP	LU0823438659	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823438733	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823438816	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823438493	Non	EUR	
X	CAP	LU0823438907	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Green Tigers

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 28 juillet 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010). Transfert à la Société le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Human Development

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent une part importante de leur activité dans le domaine du développement humain (sociétés dont les produits et services apportent des solutions aux défis humains et sociaux, y compris, notamment, la lutte contre la pauvreté et l'accès aux biens de première nécessité, ainsi qu'aux nouveaux défis posés par le vieillissement de la population ou le développement socioéconomique durable, ou actives dans des secteurs connexes), tout en respectant les principes de responsabilité sociale et environnementale et de gouvernance repris dans le Pacte mondial des Nations Unies.

La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1165136174	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1165136257	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU1165136331	Non	USD	
N	CAP	LU1165136505	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1165136687	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1165136760	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1165136844	Non	EUR	
X	CAP	LU1165136927	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Human Development

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 15 avril 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Money Market Euro

### **Objectif d'investissement**

Le compartiment appartient à la catégorie des Fonds monétaires. Il a pour principal objectif de maintenir la valeur de ses actifs par le biais d'investissements en instruments du marché monétaire. Il diffère toutefois d'un investissement en dépôts bancaires en cela que ni le rendement ni la protection du capital ne peuvent être garantis. Investir dans le compartiment ne constitue donc pas un placement à rendement garanti.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme et d'autres titres à revenu fixe à court terme de qualité supérieure libellés en EUR. La Société de gestion effectuera elle-même une évaluation formelle de la qualité de crédit des instruments du marché monétaire afin de déterminer ceux qui doivent être considérés comme étant de « qualité supérieure ».

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire et, dans une limite de 10 % de ses actifs, des OPCVM ou des OPC sous réserve que les fonds d'investissement sous-jacents soient reconnus comme des fonds monétaires à court terme ou des fonds monétaires.

Le compartiment limite ses investissements à des valeurs mobilières ayant une échéance finale légale de 2 ans maximum.

Le compartiment ne peut avoir recours à des instruments financiers dérivés que dans la lignée de sa stratégie d'investissement.

L'échéance moyenne pondérée des investissements du portefeuille est inférieure à 6 mois et leur durée de vie moyenne pondérée est inférieure à 12 mois.

Le compartiment peut conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de mise/prise en pension.

Le compartiment n'investit pas en actions et/ou obligations convertibles ou titres assimilables aux actions et/ou obligations convertibles.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR est nulle. Les opérations sur devises sont uniquement destinées à servir un objectif de couverture.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une très faible volatilité du prix et une haute négociabilité ;
- ✓ Privilégient une préservation de la valeur réelle du capital investi ;
- ✓ Souhaitent prendre le moins possible de risques de marché.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0083138064	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0083137926	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111461124	Non	EUR	
I	CAP	LU0102012688	Non	EUR	
X	CAP	LU0107103839	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Money Market Euro

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 5 février 1991 sous la dénomination « Short Term Ecu ».

Renommé « Short Term Europe » le 7 juin 1993

Transformé en « Short Term (Euro) » le 2 janvier 1998

Absorption des compartiments « Short Term BEF », « Short Term DEM », « Short Term FRF », « Short Term ITL » et « Short Term NLG » de la Société le 18 décembre 1998

Absorption du compartiment « Euro Short Term » de la sicav PARIBAS INSTITUTIONS le 12 novembre 1999

Absorption du compartiment « Eonia » de la Société le 24 août 2006

Absorption du compartiment « Garantizado Mixto Global » de la sicav PARWORLD le 6 Mars 2007

Absorption du compartiment « BNL Euro Liquidity » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Absorption du compartiment « Absolute Return Currency 3 » de la Société le 26 novembre 2009

Renommé « Short Term Euro » le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Short Term Euro » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Absorption le 10 décembre 2012 des compartiments « EUR 1 Month 1 W », « EUR 1 Month 3 W », « EUR 3 Months 1.4.7.10 », « EUR 3 Months 2.5.8.11 », « EUR 3 Months 3.6.9.12 » et « E.O.M. » de la SICAV BNP Paribas Money Fund.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Le 8 janvier 2016, les classes suivantes ont été fusionnées :

- la classe « N-CAP » avec la classe « Classic-CAP » du compartiment
- la classe « Privilège-DIS » avec la classe « Privilège-CAP » du compartiment

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Money Market USD

### Objectif d'investissement

Le compartiment appartient à la catégorie des Fonds monétaires. Il a pour principal objectif de maintenir la valeur de ses actifs par le biais d'investissements en instruments du marché monétaire. Il diffère toutefois d'un investissement en dépôts bancaires en cela que ni le rendement ni la protection du capital ne peuvent être garantis. Investir dans le compartiment ne constitue donc pas un placement à rendement garanti.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme et d'autres titres à revenu fixe à court terme de qualité supérieure libellés en USD. La Société de gestion effectuera elle-même une évaluation formelle de la qualité de crédit des instruments du marché monétaire afin de déterminer ceux qui doivent être considérés comme étant de « qualité supérieure ».

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire et, dans une limite de 10 % de ses actifs, des OPCVM ou des OPC sous réserve que les fonds d'investissement sous-jacents soient reconnus comme des fonds monétaires à court terme ou des fonds monétaires.

Le compartiment limite ses investissements à des valeurs mobilières ayant une échéance finale légale de 2 ans maximum.

Le compartiment ne peut avoir recours à des instruments financiers dérivés que dans la lignée de sa stratégie d'investissement.

L'échéance moyenne pondérée des investissements du portefeuille est inférieure à 6 mois et leur durée de vie moyenne pondérée est inférieure à 12 mois.

Le compartiment peut conclure des opérations de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que des opérations de mise/prise en pension.

Le compartiment n'investit pas en actions et/ou obligations convertibles ou titres assimilables aux actions et/ou obligations convertibles.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD est nulle. Les opérations sur devises sont uniquement destinées à servir un objectif de couverture.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une très faible volatilité du prix et une haute négociabilité ;
- ✓ Privilégient une préservation de la valeur réelle du capital investi ;
- ✓ Souhaitent prendre le moins possible de risques de marché.

### Devise comptable

USD

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012186622	Non	USD	
Classic	DIS	LU0012186549	Annuel	USD	
Privilege	CAP	LU0111460589	Non	USD	
I	CAP	LU0102011102	Non	USD	
X	CAP	LU0107103672	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Money Market USD

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « Short Term (Dollar) ».

Absorption du compartiment « USD Short Term » de la sicav PARIBAS INSTITUTIONS le 12 novembre 1999

Renommé « Short Term USD » le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 15 décembre 2011.

Absorption du compartiment « Short Term USD » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Le 8 janvier 2016, la classe « N-CAP » a été fusionnée avec la classe « Classic-CAP » du compartiment.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Multi-Asset Income China

### **Objectif d'investissement**

Offrir en premier lieu un revenu régulier sous forme de dividendes et, en second lieu, générer une plus-value en investissant dans différentes classes d'actifs émis par des sociétés ayant leur siège ou exerçant la part la plus importante de leur activité en Chine.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins 80 % de ses actifs dans des titres de Chine continentale, des obligations du gouvernement chinois et des banques de politique économique, des obligations de Chine continentale, des obligations convertibles chinoises, des actions chinoises offshore (telles que des Actions H), des obligations chinoises offshore investment grade (libellées en USD ou en CNH), des instruments du marché monétaire et des liquidités à titre accessoire, y compris, mais sans s'y limiter, des titres négociés de gré à gré sur le marché obligataire interbancaire chinois et/ou le sur le marché des obligations cotées de la Bourse de Shanghai ou de Shenzhen.

La part restante, à savoir 20 % maximum des actifs, sera investie en obligations à haut rendement chinoises (libellées en USD ou CNH).

L'exposition aux titres de Chine continentale sera obtenue au moyen d'investissements effectués via le RQFII et/ou le Stock Connect. Le compartiment vise à investir directement dans ces différentes classes d'actifs, mais peut également investir indirectement dans celles-ci, par le biais d'autres OPCVM et/ou OPC, à concurrence de 10 % de sa valeur nette d'inventaire.

Des instruments dérivés seront utilisés à des fins tant de couverture que de gestion efficace de portefeuille.

L'une des caractéristiques essentielles de la politique d'investissement est que l'allocation entre les différentes classes d'actifs et au sein de celles-ci est contrôlée, gérée et ajustée de manière dynamique par le Gestionnaire d'investissement.

### **Organisme de gestion d'investissement spécifique**

**BNP Paribas Asset Management S.A.S.** en qualité de Gestionnaire d'actifs principal

Sous-déléguant à :

**BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd.**

Qui délègue ensuite à :

**BNP Paribas Investment Partners Singapore Limited**

en qualité de sous-gestionnaire d'investissement par délégation pour les obligations chinoises libellées en USD et « Dim Sum bonds »

**BNP Paribas Investment Partners UK Ltd.**

en qualité de sous-gestionnaire d'investissement par délégation, pour les couvertures de portefeuille

**BNP Paribas Investment Partners UK Ltd.**

en qualité de gestionnaire d'investissement, pour les couvertures de classes d'actions

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux restrictions d'investissement dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale :

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII
- Risques liés au Stock Connect

Risques liés aux investissements dans les catégories d'actions en CNH

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marché moyens.

### **Devise comptable**

CNH

## PARVEST Multi-Asset Income China

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1342918007	Non	CNH	
Classic	DIS	LU1342918189	Annuel	CNH	
Classic MD	DIS	LU1342918262	Mensuel	CNH	
Classic EUR	CAP	LU1342918346	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1342918429	Non	EUR	
Classic HKD MD	DIS	LU1342918692	Mensuel	HKD	
Classic SGD MD	DIS	LU1342918775	Mensuel	SGD	
Classic USD	CAP	LU1342918858	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU1342918932	Non	USD	
Classic USD MD	DIS	LU1342919070	Mensuel	USD	
Classic RH EUR	CAP	LU1342919153	Non	EUR	
Classic RH EUR	DIS	LU1342919237	Annuel	EUR	
Classic RH HKD MD	DIS	LU1342919310	Mensuel	HKD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU1342919401	Mensuel	SGD	
Classic RH USD MD	DIS	LU1342919583	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1342919666	Non	CNH	
Privilege	CAP	LU1342919740	Non	CNH	
Privilege EUR	CAP	LU1342919823	Non	EUR	
Privilege USD	CAP	LU1342920169	Non	USD	
Privilege RH EUR	CAP	LU1342920243	Non	EUR	
I	CAP	LU1342920326	Non	CNH	
X	CAP	LU1342920599	Non	CNH	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
I	0,70 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Multi-Asset Income China

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg, à Hong Kong, à Shanghai et à Shenzhen (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent être évalués ce jour-là.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

**Compartment non encore lancé à la date du présent Prospectus**

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux investisseurs de se renseigner de manière complète dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Multi-Asset Income Emerging

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme (en ce qui concerne les actions de capitalisation), offrir un revenu régulier sous forme de dividendes et, sur une base secondaire, générer une plus-value (en ce qui concerne les actions de distribution).

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins 70 % de ses actifs sur les marchés émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce) et maximum 30 % de ses actifs sur d'autres marchés dans les classes d'actifs décrites dans le tableau ci-dessous.

Le compartiment vise à investir directement dans ces différentes classes d'actifs, mais peut également investir indirectement dans celles-ci, par le biais d'autres OPCVM et/ou OPC, à concurrence de 10 % de sa valeur nette d'inventaire.

Des instruments financiers dérivés seront utilisés à des fins tant de couverture que de gestion efficace de portefeuille.

Une caractéristique essentielle de la politique d'investissement est que les proportions entre et au sein des différentes classes d'actifs représentées dans le compartiment sont variables. L'équipe d'investissement modifiera la répartition entre ces classes d'actifs en fonction de sa vision à moyen et court terme du cycle économique. L'équipe d'investissement tiendra également compte de la pérennité des dividendes dans la répartition des classes d'actifs.

Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure les pondérations des différentes classes d'actifs peuvent varier :

Actifs	Minimum	Maximum
1. Titres de capital	0 %	80 %
2. Titres de créance	0 %	80 %
a) Emprunts d'État	0 %	80 %
b) Obligations à haut rendement	0 %	50 %
c) Obligations d'émetteurs privés	0 %	50 %
d) Titres de créance structurés	0 %	20 %
e) Obligations convertibles	0 %	20 %
3. Instruments liquides et marché monétaire	0 %	80 %
a) Instruments du marché monétaire	0 %	60 %
b) Liquidités	0 %	49 %
4. Matières premières*	0 %	20 %

\* Le compartiment ne détient pas directement de matières premières mais via des indices.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 10 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via Stock Connect, en P-notes et en titres de créance négociés sur le marché obligataire interbancaire chinois.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque lié aux distressed securities
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect
- Risques liés à l'accès direct au CIBM

Risques liés aux investissements dans les catégories d'actions en CNH

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer une volatilité moyenne à élevée.

### Devise comptable

USD



## PARVEST Multi-Asset Income Emerging

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1270633115	Non	USD	
Classic	DIS	LU1270633388	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU1270633545	Mensuel	USD	
Classic CNH	CAP	LU1270633891	Non	CNH	
Classic CNH MD	DIS	LU1270634196	Mensuel	CNH	
Classic EUR	CAP	LU1342920672	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1342920755	Annuel	EUR	
Classic HKD	CAP	LU1270634352	Non	HKD	
Classic HKD MD	DIS	LU1270634519	Mensuel	HKD	
Classic RH AUD	CAP	LU1270634782	Non	AUD	
Classic RH AUD MD	DIS	LU1270634949	Mensuel	AUD	
Classic RH CNH MD	DIS	LU1270635169	Mensuel	CNH	
Classic RH EUR	CAP	LU1342920839	Non	EUR	
Classic RH SGD	CAP	LU1270635326	Non	SGD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU1270635672	Mensuel	SGD	
N	CAP	LU1270635839	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1270636050	Non	USD	
Privilege EUR	DIS	LU1342920912	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1270636217	Non	USD	
X	CAP	LU1270636480	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,25 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,25 %	Non	0,75 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,30 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Multi-Asset Income Emerging

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 25 avril 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Multi-Asset Income Europe

### Objectif d'investissement

Le compartiment vise en premier lieu à offrir un revenu régulier sous forme de dividendes et, en second lieu, à générer une plus-value en investissant dans différentes classes d'actifs en Europe.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit dans différentes classes d'actifs, y compris des actions européennes, des titres immobiliers européens, des obligations d'entreprises européennes, des obligations européennes à haut rendement, des emprunts d'État européens, des obligations convertibles européennes et des instruments du marché monétaire, pour autant qu'ils répondent aux exigences de l'Annexe 1 du Livre I du Prospectus. Le compartiment vise à investir directement dans ces différentes classes d'actifs, mais peut également investir indirectement dans celles-ci, par le biais d'autres OPCVM et/ou OPC, à concurrence de 10 % de sa valeur nette d'inventaire.

Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure les pondérations des différentes classes d'actifs peuvent varier :

Actifs	Minimum	Maximum
1. Titres de créance	0 %	100 %
a) Emprunts d'État	0 %	100 %
b) Obligations à haut rendement	0 %	40 %
c) Obligations d'entreprise de qualité Investment Grade	0 %	40 %
f) Titres de créance structurés	0 %	20 %
g) Obligations convertibles	0 %	20 %
2. Instruments liquides et marché monétaire	0 %	100 %
a) Instruments du marché monétaire	0 %	100 %
b) Liquidités	0 %	49 %
3. Titres de capital	0 %	60 %
5. Titres immobiliers	0 %	40 %
6. Matières premières*	0 %	10 %

\* Le compartiment ne détient pas directement de matières premières mais via des indices.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

Des instruments dérivés seront utilisés à des fins tant de couverture que de gestion efficace de portefeuille.

Une caractéristique essentielle de la politique d'investissement est que les proportions entre et au sein des différentes classes d'actifs représentées dans le compartiment sont variables. La répartition entre les classes d'actifs évoluera en fonction de la vision que l'équipe d'investissement adopte à moyen et court terme concernant le cycle économique. L'équipe d'investissement tiendra également compte de la pérennité des dividendes dans le cadre de la répartition entre les classes d'actifs.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risques liés aux stratégies de placement alternatif
- Risque de contrepartie
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux investissements immobiliers
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Risques liés aux investissements dans les catégories d'actions en CNH

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer une volatilité moyenne à élevée.

### Devise comptable

EUR

## PARVEST Multi-Asset Income Europe

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1596579067	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1596579141	Annuel	EUR	
Classic MD	DIS	LU1596579224	Mensuel	EUR	
Classic RH AUD	CAP	LU1596579497	Non	AUD	
Classic RH AUD MD	DIS	LU1596579570	Mensuel	AUD	
Classic RH CAD MD	DIS	LU1596579653	Mensuel	CAD	
Classic RH CNH MD	DIS	LU1596579737	Mensuel	CNH	
Classic RH HKD	CAP	LU1596579810	Non	HKD	
Classic RH HKD MD	DIS	LU1596579901	Mensuel	HKD	
Classic RH SGD	CAP	LU1596580073	Non	SGD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU1596580156	Mensuel	SGD	
Classic RH USD	CAP	LU1596580230	Non	USD	
Classic RH USD MD	DIS	LU1596580313	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1596580404	Non	EUR	
Privilège	CAP	LU1596580586	Non	EUR	
Privilège MD	DIS	LU1596580669	Mensuel	EUR	
Privilège RH HKD MD	DIS	LU1596580743	Mensuel	HKD	
Privilège RH USD	CAP	LU1596580826	Non	USD	
Privilège RH USD MD	DIS	LU1596581048	Mensuel	USD	
I	CAP	LU1596581121	Non	EUR	
I RH USD	CAP	LU1596581394	Non	USD	
X	CAP	LU1596581477	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,25%	Non	Aucune	0,40%	0,05%
N	1,25%	Non	0,75%	0,40%	0,05%
Privilège	0,65%	Non	Aucune	0,40%	0,05%
I	0,60%	Non	Aucune	0,40%	0,01%
X	Aucune	Non	Aucune	0,40%	0,01%

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

## PARVEST Multi-Asset Income Europe

**Historique :**

**Compartment non encore lancé à la date du présent Prospectus**

**Fiscalité :**

Il est recommandé aux investisseurs de se renseigner de manière complète dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Real Estate Securities Europe

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs soit en valeurs mobilières, soit en actions ou autres titres assimilables de sociétés immobilières ou sociétés spécialisées dans l'immobilier, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs et en tous instruments financiers représentant des actifs immobiliers. Les émetteurs ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Europe.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans d'autres OPCVM ou OPC.

Le compartiment ne possède pas directement de biens immobiliers.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risques liés aux stratégies d'investissements alternatifs
- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux investissements immobiliers

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en produits immobiliers ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0283511359	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0283511433	Annuel	EUR	GBP
N	CAP	LU0283434859	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0283407293	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0925124108	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0283406642	Non	EUR	
I	DIS	LU0956003106	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0283039807	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Real Estate Securities Europe

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2002 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Real Estate Europe ».

Renommé « Real Estate Securities Europe » le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Transfert à la Société le 31 janvier 2014.

Les actions de la classe « Privilège-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Real Estate Securities Pacific

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs soit en valeurs mobilières, soit en actions ou autres titres (y compris des P-Notes) émis par des sociétés immobilières ou sociétés opérant dans le secteur immobilier, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs et en tout autre instrument financier représentant des actifs immobiliers. Les émetteurs ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans la région Pacifique.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment ne possède pas directement de bien immobiliers.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risques liés aux stratégies d'investissements alternatifs
- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux investissements immobiliers

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en produits immobiliers ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823443220	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823443493	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823443063	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823443147	Annuel	USD	
N	CAP	LU0823443659	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823443733	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823443816	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823443576	Non	EUR	
X	CAP	LU0823443907	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).



## PARVEST Real Estate Securities Pacific

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 28 mars 2007 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Real Estate Asia ».

Renommé « Real Estate Securities Asia » le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Absorption du compartiment « Asia Pacific Property Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Real Estate Securities World

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs soit en valeurs mobilières, soit en actions ou autres titres (y compris les P-Notes) émis par des sociétés immobilières ou sociétés opérant dans le secteur immobilier, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs et en tout autre instrument financier représentant des actifs immobiliers.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment ne possède pas directement de bien immobiliers.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risques liés aux stratégies d'investissements alternatifs
- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux investissements immobiliers

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en produits immobiliers ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823444111	Non	EUR	NOK
Classic	DIS	LU0823444467	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823444038	Non	USD	
Classic USD MD	DIS	LU0950377126	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0823444624	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823444897	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823444970	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823444541	Non	EUR	
X	CAP	LU0823445191	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Real Estate Securities World

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) par transfert du compartiment « Global Property Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 100 le 6 juin 2014.

Absorption du Compartiment nourricier « Real Estate Securities World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> juillet 2016

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST SMaRT Food

### **Objectif d'investissement**

SMaRT est l'acronyme de Sustainably Manufactured and Responsibly Transformed. Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent une part importante de leur activité au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ou dans des secteurs connexes, en appliquant des méthodes et des processus durables, en respectant les principes de responsabilité sociale et environnementale, en veillant à la qualité de leur gouvernance d'entreprise et en évitant les controverses et les manquements, conformément au Pacte mondial des Nations Unies.

La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1165137149	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1165137222	Annuel	EUR	
Classic RH USD	CAP	LU1342921050	Non	USD	
N	CAP	LU1165137495	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1165137578	Non	EUR	
Privilege GBP	CAP	LU1270643692	Non	GBP	
I	CAP	LU1165137651	Non	EUR	
X	CAP	LU1165137735	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST SMaRT Food

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 15 avril 2015.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST STEP 90 Euro

### Objectif d'investissement

D'une part, accroître la valeur de ses actifs à moyen terme grâce à une participation à la performance des marchés d'actions européens et, d'autre part, minimiser le risque de baisse de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Afin de satisfaire à son objectif d'investissement, le compartiment sera géré sur la base de techniques d'assurance de portefeuille visant à ajuster l'exposition entre « actifs à risque » et « actifs non risqués » en fonction de la marge disponible, après prise en compte des paramètres de protection et des anticipations du gestionnaire à l'égard du marché.

### Politique d'investissement

Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs :

- dans des OPCVM, OPC, actions et/ou titres assimilables à des actions et/ou swaps. Par ailleurs, l'exposition aux « actifs à risque » peut être obtenue via des instruments financiers tels que des options, des contrats à terme standardisés (futures) ou non (forwards) liés aux indices représentatifs des marchés d'actions européens qui sont conformes à la Directive européenne 2007/16. Dans tous les cas, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ne génère jamais d'effet de levier dans la mesure où l'exposition maximale résultant de ces instruments et contrats ne dépasse à aucun moment la valeur nette d'inventaire du compartiment.
- dans des « actifs non risqués » tels que des titres à taux fixe et/ou des instruments du marché monétaire et/ou des titres assimilables à des obligations, libellés dans la devise du compartiment, de même que dans des instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs, dont l'échéance est inférieure et/ou égale à 12 mois.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que dans des OPCVM et/ou OPC.

Les investissements en titres de créance de toute nature n'excéderont pas 25 % des actifs et ceux en OPCVM ou OPC, pas 10 % des actifs.

Les investissements dans des devises autres que la Devise comptable du compartiment seront couverts contre le risque de devise dans la mesure du possible, conformément aux règles et restrictions spécifiques régissant les investissements visées dans le Prospectus.

La garantie sera tacitement renouvelée par périodes consécutives d'un an jusqu'au 15 décembre 2018. Le Garant peut décider d'étendre la garantie au-delà de cette date ou il peut résilier la garantie dans les conditions prévues dans le Livre I du Prospectus.

Le gestionnaire révisera le Seuil applicable aux dates suivantes (les « date anniversaire ») :

- à la date anniversaire de la garantie, à savoir le 16 décembre de chaque année, le Seuil applicable sera remplacé par un Nouveau seuil égal à 90 % de la VNI établie le 16 décembre ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvré bancaire, le jour ouvré bancaire précédent. Le Nouveau seuil s'applique le premier jour ouvré bancaire suivant la date anniversaire de la garantie. Le Nouveau seuil peut être inférieur ou supérieur au seuil initial ou au seuil précédemment fixé ;
- dès lors que la VNI augmente de 10 % par rapport à la VNI à laquelle le Seuil applicable a été établi, le Seuil applicable est alors remplacé par un Nouveau seuil égal à 90 % de la VNI à la date concernée et qui s'applique à la date anniversaire.

Le Seuil applicable ne peut être révisé à la baisse qu'à la date anniversaire de la garantie. Le gestionnaire informe le Garant en cas de révision du Seuil applicable.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Le compartiment convient aux investisseurs qui souhaitent minimiser le risque d'une réduction de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0154361405	Non	EUR	

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Le KIID peut être obtenu sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST STEP 90 Euro

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant l'heure de Luxembourg.

Aucune conversion n'est autorisée, que ce soit à des fins de souscription ou de rachat.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
12h00 CET le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 20 septembre 2002 sous la dénomination « Protected Euro » par transfert du fonds "BNP PROTECTED Euro".

Renommé « Floor 90 Euro » le 2 septembre 2003.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 29 avril 2008.

Absorption du compartiment « Active Click Euro » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

La VNI sera fractionnée par 10 le 6 juin 2014.

Absorption du compartiment « STEP 80 World Emerging » de la Société le 8 janvier 2016.

Absorption des compartiments « Diversified Active Click Balanced » et « Diversified Active Click Stability » de la SICAV BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Sustainable Bond Euro

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables libellés en EUR, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 % des actifs, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment suit un processus de sélection positive dit « Best in Class + ». Les émetteurs dont les pratiques sont considérées comme les meilleures dans leur catégorie sont jugés sur la base de critères spécifiques en matière de politique environnementale et sociale, ainsi que de gouvernance d'entreprise. Le compartiment choisira également (1) des émetteurs dont les produits et services contribuent à résoudre des problèmes liés à l'environnement et au développement durable, et (2) les émetteurs dont les produits et services auront des impacts positifs et durables sur l'environnement et le climat social. Ces caractéristiques justifient le « + » dans l'approche Best in Class.

Les obligations gouvernementales proviennent d'une sphère de pays qui satisfont aux critères spécifiques en matière de politique environnementale et sociale.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0828230697	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0828230770	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0828230937	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0828231075	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823447213	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0828230853	Non	EUR	
I	DIS	LU0950377472	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0828231158	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).



## PARVEST Sustainable Bond Euro

### **Informations supplémentaires**

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 18 octobre 2006 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1<sup>er</sup> août 2010) sous la dénomination « Bond SRI Euro ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Transfert à la Société le 25 mars 2013.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Sustainable Bond Euro Corporate

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade non gouvernementales et/ou titres assimilables libellés en toutes devises et émis par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une part importante de leur activité au sein de l'Union européenne et qui respectent des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou de responsabilité environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire respectant des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise, ainsi que des instruments financiers dérivés, des liquidités, à titre accessoire, et, dans la limite de 10 % des actifs, des OPCVM ou OPC.

Le compartiment suit un processus de sélection positive dit « Best in Class ». Les émetteurs dont les pratiques sont considérées comme les meilleures dans leur catégorie sont jugés sur la base de critères spécifiques en matière de politique environnementale et sociale, ainsi que de gouvernance d'entreprise.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265288877	Non	EUR	GBP / USD
Classic	DIS	LU0265288950	Annuel	EUR	GBP / USD
Classic H CHF	CAP	LU1202916612	Non	CHF	
N	CAP	LU0265289339	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0265308063	Non	EUR	GBP / USD
Privilege	DIS	LU0823447056	Annuel	EUR	GBP / USD
Privilege H CHF	DIS	LU1384083611	Annuel	CHF	
I	CAP	LU0265317569	Non	EUR	GBP / USD
I	DIS	LU0956004765	Annuel	EUR	GBP / USD
X	CAP	LU0265277243	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Sustainable Bond Euro Corporate

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 19 décembre 2006 sous la dénomination « Euro Corporate Bond Sustainable Development ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Sustainable Bond World Corporate

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables émis par des sociétés de tous pays, qui respectent des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou de responsabilité environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire respectant des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise, ainsi que des instruments financiers dérivés, des liquidités, à titre accessoire, et, dans la limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment suit un processus de sélection positive dit « Best in Class + ». Les émetteurs dont les pratiques sont considérées comme les meilleures dans leur Classe sont jugés sur la base de critères spécifiques en matière de politique environnementale et sociale, ainsi que de gouvernance d'entreprise.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD ne peut excéder 5 %.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

### **Devise comptable**

USD

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0282388437	Non	USD	
Classic	DIS	LU0282388783	Annuel	USD	EUR
NH EUR	DIS	LU0950367242	Annuel	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0265291152	Non	EUR	
Classic H HKD MD	DIS	LU0950367168	Mensuel	HKD	
Classic H SGD MD	DIS	LU0950367325	Mensuel	SGD	
N	CAP	LU0282389674	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0282389328	Non	USD	
I	CAP	LU0282388866	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0950367671	Annuel	USD	
IH EUR	CAP	LU0925121187	Non	EUR	
X	CAP	LU0282389757	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

## PARVEST Sustainable Bond World Corporate

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

### Informations supplémentaires

#### Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) *Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### Historique :

Le compartiment a été lancé le 8 avril 2008 sous la dénomination « Global Corporate Bond ».

Renommé « Bond World Corporate » le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 2 novembre 2016.

#### Fiscalité :

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

## PARVEST Sustainable Equity Europe

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui respectent des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou de responsabilité environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise et qui ont leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

EUR

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0212189012	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0212189368	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0212188121	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0212187404	Non	EUR	
I	CAP	LU0212188550	Non	EUR	
I	DIS	LU0956003288	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0212187156	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Sustainable Equity Europe

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 6 février 2007 sous la dénomination « Europe Sustainable Development ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Sustainable Equity Europe » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Sustainable Equity High Dividend Europe

### **Objectif d'investissement**

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### **Politique d'investissement**

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés ayant leur siège dans un pays de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et dont l'équipe de gestion estime que le rendement du dividende est supérieur à la moyenne des marchés européens. Outre les critères financiers, les décisions d'investissement sont également basées sur :

- Les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés
- La pérennité de la politique de dividende.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

### **Profil de risque**

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### **Profil type de l'investisseur**

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### **Devise comptable**

EUR

### **Actions**

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0111491469	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0111491626	Annuel	EUR	
Classic RH USD MD	DIS	LU1022397928	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0111493325	Non	EUR	
N	DIS	LU1458429054	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111493838	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823409122	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0111493242	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956003791	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0113536907	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### **Commissions à charge du compartiment**

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) *Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.*

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).



## PARVEST Sustainable Equity High Dividend Europe

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

*(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.*

#### **Historique :**

Le compartiment a été lancé le 16 octobre 2000 sous la dénomination « Europe Growth Plus ».

Renommé « Europe Growth » le 23 août 2002

Transformé en « Europe Dividend » le 29 septembre 2003.

Absorption des compartiments « Iberia » et « Scandinavia » de la Société le 24 septembre 2004.

Absorption des compartiments « Spanish Shares » des CAIXA FUNDS le 30 juin 2005

Renommé « Equity High Dividend Europe » le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity High Dividend Europe » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Transformé en « Sustainable Equity High Dividend Europe » le 25 avril 2016.

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



## PARVEST Sustainable Equity USA

### Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui respectent des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou de responsabilité environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise et qui ont leur siège aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans des titres de créance, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés (principalement des contrats à terme et options) et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés à la fois à des fins de couverture et de négociation (investissement).

### Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

### Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

### Devise comptable

USD

### Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1458429138	Non	USD	
Classic	DIS	LU1458429211	Annuel	USD	
N	CAP	LU1458429302	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1458429484	Non	USD	
I	CAP	LU1458429567	Non	USD	
X	CAP	LU1458429641	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

### Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB <sup>(1)</sup>
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

(1) Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com)

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

## PARVEST Sustainable Equity USA

### Informations supplémentaires

#### **Jour d'évaluation :**

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).

#### **Modalités de souscription / conversion / rachat :**

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) <sup>(1)</sup>

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

#### **Historique :**

**Compartiment non encore lancé à la date du présent Prospectus.**

#### **Fiscalité :**

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.

---

**ADDENDUM DESTINE AU PUBLIC EN FRANCE**


---

La Directive européenne n° 2009/65/CE du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), instaure des règles communes en vue de permettre la commercialisation transfrontalière des OPCVM qui s'y conforment. Ce socle commun n'exclut pas une mise en œuvre différenciée. C'est pourquoi un OPCVM européen peut être commercialisé en France quand bien même son activité n'obéit pas à des règles identiques à celles qui conditionnent en France l'agrément de ce type de produit.

Le présent addendum fait corps avec le prospectus de PARVEST (ci-après dénommée « la Société ») daté Avril 2017.

**1. Correspondant centralisateur en France**

Le correspondant centralisateur de la Société pour la France est **BNP Paribas Securities Services**, entité domiciliée au 3, rue d'Antin – 75002 Paris.

Le correspondant centralisateur est notamment chargé des missions suivantes :

- Traitement des ordres de souscription et de rachat des actions de la Société,
- Paiement des coupons et des dividendes,
- Mise à disposition des actionnaires des documents d'information (prospectus complet, documents d'informations clés pour l'investisseur, comptes annuels et semestriels...),
- Information des actionnaires en cas de changements des caractéristiques de la Société.

**2. Compartiments autorisés à la commercialisation en France**

Les compartiments listés ci-dessous ont reçu, de l'Autorité des marchés financiers (AMF), une autorisation de commercialisation en France.

Nom des compartiments	Date d'autorisation
Parvest Aqua	8-juillet-2015
Parvest Bond Absolute Return V350	10-mai-13
Parvest Bond Absolute Return V700	11-août-92
Parvest Bond Asia Ex-Japan	10-mai-13
Parvest Bond Best Selection World Emerging	10-mai-13
Parvest Bond Euro	22-juil-97
Parvest Bond Euro Corporate	22-mars-01
Parvest Bond Euro Government	11-juil-00
Parvest Bond Euro High Yield	30-janv-04
Parvest Bond Euro Inflation-linked	13-Mar-13
Parvest Bond Euro Long Term	21-juil-98
Parvest Bond Euro Medium Term	20-mai-05
Parvest Bond Euro Short Term	10-mai-13
Parvest Bond Euro Short Term Corporate	08-juillet-14
Parvest Bond Europe Emerging	10-mai-13
Parvest Bond JPY	20-sept.-90
Parvest Bond RMB	24-Oct-16
Parvest Bond USA High Yield	10-mai-13
Parvest Bond USD	11-juil-00
Parvest Bond USD Short Duration	20-sept.-90
Parvest Bond World	10-mai-13
Parvest Sustainable Bond World Corporate	17-nov.-06
Parvest Bond World Emerging	05-févr-99
Parvest Bond World Emerging Local	10-mai-13



Parvest Bond World High Yield	10-mai-13
Parvest Bond World High Yield Short Duration	07-mai-15
Parvest Bond World Income	07-mai-15
Parvest Bond World Inflation-linked	30-mai-06
Parvest Climate Impact	18-août-09
Parvest Commodities	10-mai-13
Parvest Convertible Bond Asia	21-juil-98
Parvest Convertible Bond Europe	21-juil-98
Parvest Convertible Bond Europe Small Cap	17-nov.-06
Parvest Convertible Bond World	10-mai-13
Parvest Covered Bond Euro	08-juillet-14
Parvest Cross Asset Absolute Return	31-déc-15
Parvest Diversified Dynamic	22-juil-97
Parvest Enhanced Cash 6 Months	27-mai-08
Parvest Equity Asia Pacific Ex-Japan	14-Mar-13
Parvest Equity Australia	11-juil-00
Parvest Equity Best Selection Asia Ex-Japan	10-mai-13
Parvest Equity Best Selection Euro	10-mai-13
Parvest Equity Best Selection Europe	13-Mar-13
Parvest Equity Best Selection Europe Ex-UK	30-mai-06
Parvest Equity Best Selection World	07-mai-15
Parvest Equity Brazil	17-nov.-06
Parvest Equity China	10-mai-13
Parvest Equity Europe Emerging	10-mai-13
Parvest Equity Europe Growth	10-mai-13
Parvest Equity Europe Mid Cap	22-juil-97
Parvest Equity Europe Small Cap	20-mai-05
Parvest Equity Europe Value	17-oct.-03
Parvest Equity Germany	10-mai-13
Parvest Equity High Dividend Pacific	10-mai-13
Parvest Equity High Dividend USA	10-mai-13
Parvest Equity High Dividend World	03-juin-14
Parvest Equity India	10-mai-13
Parvest Equity Indonesia	10-mai-13
Parvest Equity Japan	20-sept.-90
Parvest Equity Japan Small Cap	22-juil-97
Parvest Equity Latin America	05-févr-99
Parvest Equity New Frontiers	08-août-16
Parvest Equity Nordic Small Cap	24-janv-14

Parvest Equity Russia	10-mai-13
Parvest Equity Russia Opportunities	29-nov.-07
Parvest Equity South Korea	29-nov.-07
Parvest Equity Turkey	10-mai-13
Parvest Equity USA	20-sept.-90
Parvest Equity USA Growth	10-mai-13
Parvest Equity USA Mid Cap	31-oct.-02
Parvest Equity USA Small CAP	10-mai-13
Parvest Equity USA Value	03-juin-14
Parvest Equity World Consumer Durables	10-mai-13
Parvest Equity World Emerging	10-mai-13
Parvest Equity World Emerging Low Volatility	24-janv-14
Parvest Equity World Emerging Small Cap	04-juin-15
Parvest Equity World Energy	10-mai-13
Parvest Equity World Finance	10-mai-13
Parvest Equity World Health Care	10-mai-13
Parvest Equity World LOW Volatility	10-mai-13
Parvest Equity World Materials	10-mai-13
Parvest Equity World Technology	10-mai-13
Parvest Equity World Telecom	10-mai-13
Parvest Equity World Utilities	10-mai-13
Parvest Flexible Bond Euro	20-juin-14
Parvest Flexible Bond Europe Corporate	06-août-99
Parvest Flexible Equity Europe	25-juil-08
Parvest Flexible Multi-Asset	07-mai-15
Parvest Global Environment	29-nov.-07
Parvest Green Tigers	10-mai-13
Parvest Human Development	07-mai-15
Parvest Money Market Euro	05-août-92
Parvest Money Market USD	20-sept.-90
Parvest Multi-Asset Income Emerging	13-mai-16
Parvest Real Estate Securities Europe	24-janv-14
Parvest Real Estate Securities Pacific	10-mai-13
Parvest Real Estate Securities World	10-mai-13
Parvest Smart Food	07-mai-15
Parvest Step 90 Euro	31-oct.-02
Parvest Sustainable Bond Euro	13-Mar-13
Parvest Sustainable Bond Euro Corporate	17-nov.-06
Parvest Sustainable Equity Europe	30-janv-04

Parvest Sustainable Equity High Dividend Europe	11-juil-00
---	------------

Seules les catégories d'actions suivantes des compartiments listés ci-dessus seront offertes à la commercialisation : Classic Capitalisation, Classic Distribution, Classic EUR Capitalisation, Classic EUR Distribution, Classic H EUR Capitalisation, Classic H EUR Distribution, Classic MD Distribution, Classic RH EUR Capitalisation, Classic RH EUR Distribution, Classic RH USD Capitalisation, Classic RH USD Distribution, Classic USD Capitalisation, I Capitalisation, I Distribution, IH EUR Capitalisation, I RH EUR Capitalisation, I RH USD Capitalisation, I RH EUR Distribution, N Capitalisation, N Distribution, Privilège Capitalisation, Privilège EUR Capitalisation, Privilège Distribution, Privilège H EUR Capitalisation, Privilège RH EUR Capitalisation, Privilège RH EUR Distribution, Privilège RH USD Capitalisation, X Capitalisation, I EUR Capitalisation, N RH EUR Distribution et Privilège EUR Distribution. Veuillez-vous référer à la partie "Actions" du Prospectus complet et aux documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs à la catégorie d'action en question.

### 3. Conditions de souscription et de rachat des actions de la SICAV

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur demande de souscription d'actions de la SICAV peut être rejetée par le gestionnaire ou par son délégué, pour quelque raison que ce soit, en tout ou partie, qu'il s'agisse d'une souscription initiale ou supplémentaire.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV comporte des clauses d'éviction automatique avec rachat des parts dès lors que certaines conditions d'investissement ne sont plus respectées. Ce rachat aura, pour l'investisseur français, des conséquences fiscales liées à la cession de valeurs mobilières

### 4. Fiscalité

L'attention des investisseurs fiscalement domiciliés en France est attirée sur l'obligation de procéder à la déclaration des revenus qui, résultant des cessions intervenues entre les compartiments de la SICAV, sont soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières.

Les compartiments suivants sont éligibles au PEA. A ce titre, la Société s'engage à ce que ces compartiments investissent de manière permanente 75 % au moins de leur actif en titres ou droits éligibles au PEA :

- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EURO
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EUROPE
- PARVEST EQUITY EUROPE GROWTH
- PARVEST EQUITY EUROPE MID CAP
- PARVEST EQUITY EUROPE SMALL CAP
- PARVEST EQUITY EUROPE VALUE
- PARVEST EQUITY GERMANY
- PARVEST EQUITY NORDIC SMALL CAP
- PARVEST FLEXIBLE EQUITY EUROPE
- PARVEST SUSTAINABLE EQUITY EUROPE
- PARVEST SUSTAINABLE EQUITY HIGH DIVIDEND EUROPE

### 5. Précisions particulières quant à la composition de l'actif de certains compartiments de la SICAV

Les compartiments ci-dessous, étaient investis à la clôture de l'exercice, à hauteur de 75% minimum en actions :

- PARVEST AQUA
- PARVEST CLIMATE IMPACT
- PARVEST EQUITY ASIA PACIFIC EX-JAPAN
- PARVEST EQUITY AUSTRALIA
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION ASIA EX-JAPAN
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EURO
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EUROPE
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EUROPE EX-UK
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION WORLD
- PARVEST EQUITY BRAZIL
- PARVEST EQUITY CHINA
- PARVEST EQUITY EUROPE EMERGING
- PARVEST EQUITY EUROPE GROWTH
- PARVEST EQUITY EUROPE MID CAP
- PARVEST EQUITY EUROPE VALUE
- PARVEST EQUITY GERMANY
- PARVEST EQUITY HIGH DIVIDEND PACIFIC
- PARVEST EQUITY HIGH DIVIDEND USA
- PARVEST EQUITY HIGH DIVIDEND WORLD

- PARVEST EQUITY INDIA
- PARVEST EQUITY INDONESIA
- PARVEST EQUITY JAPAN
- PARVEST EQUITY JAPAN SMALL CAP
- PARVEST EQUITY LATIN AMERICA
- PARVEST EQUITY NORDIC SMALL CAP
- PARVEST EQUITY RUSSIA
- PARVEST EQUITY RUSSIA OPPORTUNITIES
- PARVEST EQUITY SOUTH KOREA
- PARVEST EQUITY TURKEY
- PARVEST EQUITY USA
- PARVEST EQUITY USA GROWTH
- PARVEST EQUITY USA MID CAP
- PARVEST EQUITY USA SMALL CAP
- PARVEST EQUITY USA VALUE
- PARVEST EQUITY WORLD CONSUMER DURABLES
- PARVEST EQUITY WORLD EMERGING
- PARVEST EQUITY WORLD EMERGING LOW VOLATILITY
- PARVEST EQUITY WORLD EMERGING SMALL CAP
- PARVEST EQUITY WORLD ENERGY
- PARVEST EQUITY WORLD FINANCE
- PARVEST EQUITY WORLD HEALTH CARE
- PARVEST EQUITY WORLD LOW VOLATILITY
- PARVEST EQUITY WORLD MATERIALS
- PARVEST EQUITY WORLD TECHNOLOGY
- PARVEST EQUITY WORLD TELECOM
- PARVEST EQUITY WORLD UTILITIES
- PARVEST FLEXIBLE EQUITY EUROPE
- PARVEST GLOBAL ENVIRONMENT
- PARVEST GREEN TIGERS
- PARVEST HUMAN DEVELOPMENT
- PARVEST SMART FOOD
- PARVEST SUSTAINABLE EQUITY EUROPE
- PARVEST SUSTAINABLE EQUITY HIGH DIVIDEND EUROPE

